

BÉNÉFICIAIRES DU RSA



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2024-2026

SOMMAIRE

ÉDITO.....	5
INTRODUCTION.....	6
■ LE CONTEXTE DE CE NOUVEAU PROGRAMME D'INSERTION.....	7
1. Les fondements juridiques du PDI.....	7
2. Les fondements du programme départemental d'insertion.....	9
3. Les modalités de construction et la structure du document.....	11
- Un travail collectif.....	11
- Une déclinaison opérationnelle par territoire.....	12
- Construction du PDI selon 3 parties.....	12
■ LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE TERRITORIAL.....	13
1. Photographie du territoire.....	13
- Données démographiques.....	13
- Données économiques.....	13
- État du marché du travail.....	14
- Taux de chômage.....	14
- Les bénéficiaires du RSA.....	15
- Typologie des bénéficiaires.....	16
- Les bénéficiaires en activité.....	16
- Les secteurs et métiers recherchés par les bénéficiaires du RSA.....	17
PARTIE 1 : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'INSERTION.....	18
1. INNOVER POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET COORDONNÉE DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI.....	19
1.1 De la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté au Pacte des solidarités.....	19
1.1.1 De la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).....	19
1.1.2 Au Pacte des solidarités.....	19
1.2 L'expérimentation du SPIE.....	20
1.2.1 Principes, enjeux et bilan de l'expérimentation.....	20
1.3 Innover et construire une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi.....	21
1.3.1 Une expérimentation pour un accompagnement rénové des allocataires.....	21
1.3.2 Une généralisation progressive et contractualisée.....	22
1.3.3 Une nouvelle gouvernance.....	22
2. ACCÉLÉRER, SIMPLIFIER ET REPOSITIONNER L'ACTIVITÉ AU CŒUR DES PARCOURS.....	23
2.1 Consolider le processus d'accueil et d'orientation sur l'ensemble du territoire.....	24
2.2 Un nouveau contrat d'engagement sur mesure construit sur une durée d'activité.....	25
2.3 Consolider l'approche globale dans l'accompagnement pour une meilleure efficacité.....	26
2.3.1 La poursuite du dispositif de l'accompagnement global avec France Travail.....	26
2.3.2 Déployer l'approche globale tripartite avec le DARAE.....	26
2.3.3 Un accompagnement socioprofessionnel renouvelé avec les PLIE et le DAPE.....	27
2.3.4 Évolution de l'accompagnement socioprofessionnel proposée par les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).....	28
2.4 Développer le « sur-mesure » pour un parcours plus dynamique.....	29
2.4.1 Prendre en compte les publics spécifiques.....	29
2.4.2 Développer les compétences et les savoir-faire professionnels.....	29
2.5 Accompagner tous les publics.....	30
2.5.1 Intégrer les problématiques santé dans les parcours d'insertion.....	30
2.5.2 L'accompagnement social : une étape vers l'autonomie sociale et l'insertion par l'activité.....	31
2.5.3 Diversifier les actions de levée des freins pour accéder à une insertion sociale et professionnelle.....	32
2.6 Fluidifier les parcours.....	32

3. FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA	33
3.1 Développer les outils emploi de la collectivité.....	33
3.1.1 Diversifier et intensifier les actions de l'Accélérateur et du bus de l'emploi	33
3.1.2 Consolider l'aide au tutorat "Emplois en Provence" et soutenir l'emploi associatif	34
3.1.3 Accompagner le renouvellement de "Job Provence 13.fr".....	34
3.1.4 Consolider la Journée départementale de l'emploi.....	35
3.2 Proposer une animation départementale et locale des acteurs de l'emploi	35
3.2.1 Partager les constats et les solutions avec les Meetings pour l'emploi	35
3.2.2 Proposer une animation de la clause sociale.....	35
3.2.3 Poursuivre le travail de coordination des CRE dans le cadre des cellules emploi	36
3.2.4 Consulter et expérimenter avec le club des entreprises.....	37
3.3 Construire une stratégie emploi attractive pour les entreprises et les bénéficiaires	37
3.3.1 Déployer les Pactes d'objectifs	37
3.3.2 Consolider et déployer les travaux du Groupe expert emploi.....	38
4. CAPITALISER LES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR DÉVELOPPER DES APPROCHES PLUS EFFICACES ET ADAPTÉES.....	39
4.1 Diversifier et spécialiser les outils informatiques à disposition du référent	39
4.1.1 Proposer un carnet de bord partagé via l'extranet « Portail RSA ».....	39
4.1.2 Accompagner la mise à disposition de la boîte à outil numérique du référent	40
4.2 Proposer une nouvelle approche de l'animation de l'offre d'insertion	41
4.2.1 Conforter les liens entre les maisons de la solidarité et les pôles insertion	41
4.2.2 Créer des journées départementales de l'offre d'insertion et déclinaisons locales	41
4.2.3 Développer une information continue auprès des professionnels	41
4.2.4 Consolider l'animation territoriale de l'offre d'insertion réalisée et les commissions techniques.....	42
4.3 Accompagner la professionnalisation des pratiques et des procédures de travail	42
4.3.1 Accompagner et contribuer à l'académie France Travail	42
4.3.2 Programmer des master-class, formations filières professionnelles	42
5. PILOTER L'EXIGENCE SOCIALE POUR MESURER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF	43
5.1 Optimiser les moyens.....	43
5.1.1 Cofinancer les actions avec le FSE	43
5.1.2 Évaluer l'ensemble des dispositifs d'insertion.....	44
5.1.3 Mieux repérer les besoins du public.....	44
5.2 Sécuriser les procédures d'instruction, d'analyse et de suivi des marchés publics et de subventions.....	44
5.2.1 Le processus d'instruction des subventions	44
5.2.2 Le suivi et le contrôle des subventions.....	45
5.2.3 La commande publique (analyse et définition du besoin, sélection, suivi des prestations)	45
5.3 Garantir une allocation au juste droit	45
5.3.1 S'assurer d'une contractualisation pour une prise en charge adaptée	45
5.3.2 Veiller au respect des obligations contractuelles.....	46
5.3.3 Rétablir le juste droit	46
5.3.4 Lutter contre la fraude	46
5.3.5 Coordonner les interventions et faire le lien avec les autres administrations.....	46
5.4 Continuer de développer les liens avec les partenaires institutionnels sur les questions d'accès aux droits	47
4.3.1 Ouverture et calculs des droits.....	47
4.3.2 S'assurer de la subsidiarité des droits.....	47
PARTIE 2 : LES ACTIONS D'INSERTION.....	48
PARTIE 3 : DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE PAR PÔLE D'INSERTION.....	61

L'accélérateur de l'emploi en PROVENCE

de l'emploi
est quoi ?

LEBON-1

LEBON-1

e
pôle emploi

IGNER

ER

CO

ACCUEIL
PÔLE EMPLOI

LE MONDE DE L'EMPLOI BOUGE, LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE EST EN MOUVEMENT



La loi pour le plein emploi amorce une nouvelle dynamique. Les politiques publiques d'insertion s'inscrivent dans ce contexte particulièrement changeant, supposant des adaptations fortes et réactives des Départements.

C'est un nouveau challenge pour les Bouches-du-Rhône, un Département qui se veut un accélérateur d'idées, toujours partant pour tester des pratiques inédites, tenter de nouvelles organisations, essayer des procédures originales en faveur d'une insertion durable par l'emploi.

Oui ! Dans les Bouches-du-Rhône nous avons fait de l'emploi une priorité.

Et nombreuses sont nos réalisations faisant aujourd'hui référence : accélérateur, bus de l'emploi, cellules emploi, accompagnement global tripartite...

Attentif aux besoins des publics les plus fragiles, à l'écoute des attentes des acteurs économiques sans lesquels il n'y a pas d'emploi, le Département s'inscrit dans toutes les dynamiques porteuses de renouveau, certain que l'innovation, le courage, sont les clefs ouvrant de nouvelles voies d'insertion.

Chaque expérimentation est un pari audacieux, chaque réussite un coup de pouce permettant aux bénéficiaires du RSA de retrouver leur place dans le monde du travail.

Ce nouveau Programme départemental d'insertion 2024-2026 rend compte des avancées accomplies au cours de la précédente période et annonce les perspectives à venir.

Il repose sur des moyens humains, financiers, opérationnels conséquents destinés à consolider les dispositifs existants, développer des actions novatrices, améliorer les accompagnements propices au retour à l'emploi, enrichir l'offre d'insertion contribuant à lever les freins, renforcer les outils favorisant le partage de données et la fluidité des parcours.

"Plan pauvreté", "Service public de l'insertion et de l'emploi", "Accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA" ... au gré des textes et enjeux, le Département est toujours conforté dans son rôle de chef de file, mais pour être efficace il ne peut agir seul.

Les politiques publiques d'insertion sont clairement collectives, conjuguant des compétences, des pratiques complémentaires, des savoir-faire respectifs que nous devons coordonner, déployer et harmoniser sur les territoires.

Notre volonté de tout mettre en œuvre pour réduire le nombre de bénéficiaires du RSA est à la fois une exigence sociale, une exigence morale et l'expression de notre engagement affirmé en faveur du retour à l'emploi du plus grand nombre.

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
1^{ère} Vice-Présidente de "Départements de France"

A woman with glasses and a dark sleeveless top is presenting to an audience. She is holding a small device in her right hand and gesturing with her left. The scene is overlaid with a blue tint. A white dotted line forms a rectangular shape around the presenter. A white double-line frame surrounds the text 'INTRODUCTION'. A white arrow points from the bottom of this frame towards the audience.

INTRODUCTION

LE CONTEXTE DE CE NOUVEAU PROGRAMME D'INSERTION

Ce nouveau Programme départemental d'insertion (PDI) s'inscrit dans un contexte particulier

Au niveau économique, la crise énergétique et ses conséquences inflationnistes grèvent le pouvoir d'achat des ménages. La hausse des taux d'intérêt qui se répercute sur le parc locatif, écarte les familles les plus pauvres de l'accès au logement. Par ailleurs, l'augmentation du coût de l'énergie conjuguée à l'inflation des prix alimentaires fragilisent davantage les foyers précaires, dont les bénéficiaires du RSA.

Concernant l'emploi, la situation reste paradoxale et les tensions se sont accrues sur le marché du travail. Au cours des sept dernières années, le taux de chômage en France a fortement diminué atteignant 7,4 % au dernier trimestre 2023. Parallèlement, le taux de chômage des personnes non qualifiées reste nettement supérieur à celui des personnes qualifiées (13,2 % en 2022 contre 4,7 %). Toutefois, les entreprises rencontrent toujours des difficultés croissantes pour recruter. Les métiers émergents et les emplois de première nécessité ou peu qualifiés sont particulièrement touchés. Plusieurs facteurs expliquent la coexistence d'un chômage relativement élevé et la pénurie de candidats : "inadéquation des compétences, transformation numérique, attractivité des métiers, conditions de travail, disparités régionales du marché de l'emploi, etc...". Face à ce défi, une approche globale des politiques de l'emploi alliée à des mesures économiques s'impose pour trouver des solutions durables et équilibrées.

Enfin, le paysage des politiques de l'emploi, souvent qualifiées, à juste titre, de complexes, est en pleine transformation avec la Loi n°2323-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Le texte prévoit, notamment, de rassembler les acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion dans un réseau pour assurer une prise en charge rapide, cohérente, efficiente des bénéficiaires du RSA.

Au cours de la précédente période (2020-2024), le Département a largement contribué à cette évolution : réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancée par l'État pour la création d'un Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), signatures de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) et son successeur le Pacte départemental des solidarités, expérimentation sur un territoire de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA. Le Département des Bouches-du-Rhône, reconnu au niveau national pour sa politique d'insertion, ne pouvait rester à l'écart. En participant de manière active, la collectivité et ses partenaires ont ainsi pu exprimer leurs points de vue et faire évoluer dans le bon sens les politiques publiques nationales et locales.

Car dans ce contexte en pleine mutation, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, comme ce nouveau PDI, restent un défi collectif !

1- LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU PDI

LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI PROPOSE UN NOUVEL ÉCOSYSTÈME DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socioprofessionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin et une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion.

Cette loi entend déployer plusieurs dispositions pour renforcer l'offre de services proposée aux personnes en recherche d'emploi, en particulier les bénéficiaires du RSA, et aux entreprises. Elle organise également la coopération des acteurs, au bénéfice des usagers.

■ LE RÔLE DU DÉPARTEMENT RENFORCÉ DANS LA GOUVERNANCE LOCALE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI

La loi a entériné la création, au 1^{er} janvier 2024, d'un nouvel opérateur dénommé "France Travail" en remplacement de Pôle Emploi, dans le double objectif de proposer un meilleur accompagnement à toutes les personnes en recherche d'emploi et de renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs processus de recrutement.

L'arrivée de France Travail s'accompagne également de la construction d'un "Réseau pour l'emploi" prenant le relais du Service public de l'insertion et de l'emploi. Ce réseau réunit l'opérateur France Travail, l'État, les collectivités locales, les missions locales, Cap emploi et l'ensemble des acteurs intervenant dans les domaines de l'emploi, de la formation, du social, de l'insertion et de l'activité économique. Il a pour principales missions l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi ou des personnes en difficultés sociales ou d'insertion ainsi que la réponse aux besoins des employeurs.

Un "comité national pour l'emploi", présidé par le ministre de l'Emploi, fixera les règles de fonctionnement du réseau et définira les orientations stratégiques au niveau national. Des "comités territoriaux pour l'emploi" sont aussi prévus aux niveaux régional et départemental et dans les bassins d'emploi.

Dans ce cadre, la place des Départements est largement confortée dans ce nouvel écosystème de l'emploi. Ils pourront siéger au sein des comités régionaux de France Travail et ils co-présideront, avec le préfet, les comités départementaux pour l'emploi réunissant l'ensemble des acteurs du réseau.

■ DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Une inscription généralisée auprès de l'opérateur France Travail sera mise en place, au plus tard en 2025, pour toutes les personnes sans emploi. L'inscription sera automatique pour les bénéficiaires du RSA dès l'ouverture des droits et concernera l'ensemble du foyer (conjoint, concubin ou partenaire pacsé).

Après une orientation selon des critères communs et un diagnostic global, établi par un référentiel partagé, au niveau national et local, les bénéficiaires du RSA devront signer un nouveau contrat d'engagement, en remplacement du contrat d'engagement réciproque (CER).

Ce contrat d'engagement unifié prévoit "un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle" du bénéficiaire et une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine (actions de formation, ateliers, démarches administratives, stages en entreprise, rencontres employeurs, actions de remobilisation etc...). Cette durée hebdomadaire, pouvant être revue à la baisse dans certains cas "devra être adaptée à la situation personnelle et familiale de l'intéressé et limitée au temps nécessaire à l'accompagnement requis, sans pouvoir excéder la durée légale du travail en cas d'activité salariée". À leur demande, les personnes rencontrant des difficultés particulières et avérées en raison de leur état de santé, d'un handicap, d'une invalidité ou de leur situation de parent isolé sans solution de garde pour un enfant de moins de douze ans peuvent disposer d'un plan d'action sans durée hebdomadaire d'activité.

Un nouveau régime de sanctions est instauré en complément du système existant. Les allocataires risqueront, en cas de refus de signer leur contrat d'engagement ou de non-respect des engagements, des sanctions graduées : une suspension du versement de leur allocation tout d'abord avec une régularisation rétroactive s'ils respectent à nouveau leurs engagements (sanction de suspension-remobilisation). Les sommes pouvant être récupérées sont limitées à trois mois de RSA, puis ensuite, une suppression partielle ou totale de leur allocation pourra être prononcée dans les situations de manquement les plus graves. Un prochain décret précisera les modalités de mises en œuvre de ce nouveau dispositif, notamment la part maximale de RSA pouvant être suspendue ou supprimée.

■ ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Conformément à la Loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, le Département reste le chef de file du dispositif et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. À ce titre, il pilote la gouvernance, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

Pour ce faire, le Département dispose de deux outils, le Programme départemental d'insertion (PDI) et le Pacte territorial pour l'insertion (PTI), définis de la manière suivante par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

- Pour le PDI, l'article L. 263-1 indique que *“le Conseil départemental délibère, avant le 31 mars de chaque année, sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes”* ;
- Pour le PTI, l'article L. 263-2 précise que *“pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion”. Ce pacte a pour vocation “de définir les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA”*.

Dans ce contexte, le nouveau programme départemental d'insertion tient compte des dernières évolutions, même si certaines seront précisées ultérieurement par décret.

2- LES FONDEMENTS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Ce PDI fixe 5 grandes orientations :

1. Innover pour une gouvernance partagée et coordonnée du réseau pour l'emploi,
2. Faciliter l'accès à l'emploi de tous les bénéficiaires du RSA,
3. Accélérer, simplifier tout en positionnant l'activité au cœur des parcours,
4. Capitaliser les bonnes pratiques professionnelles pour développer des approches plus efficaces et adaptées,
5. Piloter l'exigence sociale pour mesurer l'efficacité du dispositif.

Ces orientations répondent de façon opérationnelle aux convictions qui fondent l'engagement politique du Département. Elles s'appuient sur 5 principes fondamentaux :

L'emploi constitue la priorité absolue. C'est un engagement fort du Département, affirmé dans toutes les actions pour que le travail, l'activité, le monde de l'entreprise soient une réalité pour les publics percevant le RSA. Tous les moyens doivent être mobilisés pour converger vers cet objectif.

Le Département assume et revendique son rôle de chef de file de l'insertion : dans ce nouveau contexte, la Collectivité reste le pilote des politiques publiques à destination des publics bénéficiaires du RSA. Elle assure la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre des futurs comités locaux pour l'emploi, en lien avec l'État et avec l'appui de l'opérateur France Travail et de tous les acteurs du réseau.

Tous les bénéficiaires du RSA doivent disposer d'un accompagnement de qualité et adapté, quels que soient leur territoire et les difficultés qu'ils rencontrent :

- Un accompagnement plus individualisé par un référent unique, grâce à un portefeuille resserré ;
- Un accompagnement plus intensif mais qui respecte le rythme de chacun ;
- Un accompagnement plus global et immersif, tourné vers l'activité et/ou l'emploi ;
- Un accompagnement plus réactif, coordonné et simplifié.

Le Département combat toutes les fragilités sociales en concentrant ses efforts vers celles et ceux qui en ont le plus besoin : la pauvreté et la précarité constituent des atteintes fondamentales à la dignité. Plus de 40 % des bénéficiaires sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans et cumulent souvent plusieurs difficultés : santé, logement, endettement, isolement, mobilité... Les efforts doivent se concentrer vers ces publics en grande précarité pour leur proposer un soutien et construire avec eux des solutions pérennes. Le Département encourage de nouvelles formes d'intervention en considérant les personnes en difficulté comme aptes à produire un savoir sur leur propre situation et capables d'imaginer les solutions pour résoudre leurs problèmes si on leur en donne les moyens. La fragilisation de pans entiers de la société impose de redessiner avec rigueur et bienveillance les contours du pacte social. Tous les moyens de la collectivité doivent être mobilisés au travers nos politiques de solidarités (Maisons départementales de la solidarité, enfance famille, santé...) pour tendre vers cet objectif.

La Collectivité se porte garante de l'exigence sociale : cette exigence, c'est d'abord et avant tout de proposer les meilleures solutions aux bénéficiaires mais aussi de donner les moyens aux professionnels de mieux travailler, de disposer de tous les outils nécessaires pour qu'ils puissent se concentrer sur leur travail d'écoute et d'accompagnement. La Collectivité entend également maîtriser le dispositif du RSA et garantir le versement d'une allocation juste et équitable. Et, à ce titre, elle renforce les outils et les procédures pour réguler l'activité et favoriser la bonne exécution des prestations ainsi que la bonne utilisation des fonds publics.



3- LES MODALITÉS DE CONSTRUCTION ET LA STRUCTURE DU DOCUMENT

UN TRAVAIL COLLECTIF

Ce PDI réaffirme une nouvelle fois un engagement fort de la Collectivité : celui de proposer à tous une solution, une écoute, un appui par un professionnel compétent.

Ce document est le fruit d'un travail collectif qui a associé l'ensemble des partenaires du Département, acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle. Il s'est construit à l'issue de nombreuses consultations et divers travaux lancés dans le cadre de l'expérimentation du Service public de l'insertion et l'emploi (SPIE), de France Travail ou du Plan pauvreté qui ont rythmé l'insertion au cours de ces trois dernières années. Tous les travaux, les expériences présentées ou les propositions issues de groupes de travail ont été analysés afin de tenir compte des remontées des professionnels de terrain. Par leur participation et témoignages, les bénéficiaires du RSA ont également contribué à son élaboration.

En complément de ces différentes sources, des groupes départementaux ont collaboré sur les quatre enjeux principaux de ce nouveau programme. Des professionnels, exerçant sur l'ensemble du territoire et représentant les différents acteurs ont réfléchi et proposé des actions pour répondre aux nouvelles problématiques.

Quatre thématiques ont été retenues :

- 1- Coordination des acteurs de l'insertion :** Comment réformer la gouvernance des politiques publiques de l'emploi au niveau local ? Comment s'inspirer des travaux menés par le SPIE et intégrer la perspective France Travail ? Rôle, positionnement du Département dans l'animation, la coordination des professionnels de l'insertion.
- 2- Evolution du marché du travail et mise en adéquation avec les besoins et l'adhésion des bénéficiaires :** Comment accompagner les publics au regard des transformations du marché du travail, d'un rapport au travail en mouvement et des problématiques sociales persistantes ? Comment associer les entreprises à ces transformations ?
- 3- La notion d'activité au service de l'insertion du bénéficiaire :** quelle activité, quel objectif, comment l'intégrer dans le panorama d'actions existantes ? Comment proposer un parcours coordonné autour d'heures d'activité qui apporte une plus-value pour l'insertion professionnelle et sociale du bénéficiaire (au-delà d'un traçage du nombre d'heures d'activité) ?
- 4- Satisfaction des entreprises :** Comment coordonner l'intervention des chargés de relation entreprises sur un même territoire ? Comment partager l'information et les opportunités économiques sur notre territoire ? Comment organiser une prospection coordonnée et une mutualisation des offres ? Comment mutualiser les candidatures ?



9 juin 2023 : signature de la convention d'expérimentation France Travail - Le ministre du Travail Olivier Dussopt, la Première ministre Élisabeth Borne et la présidente du Département Martine Vassal.

▣ UNE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE PAR TERRITOIRE

Autre nouveauté, chacun des 10 pôles d'insertion, selon les spécificités de son territoire (caractéristiques socio-économiques, ressources humaines, ressources partenariales...) a pu proposer une déclinaison opérationnelle du PDI. Réalisée au cours du second semestre 2023, cette concertation a réuni l'ensemble des partenaires afin de réfléchir collectivement au déploiement de la politique départementale d'insertion sur chacun des territoires selon 3 grands axes :

- 1- Sécurisation des parcours et des procédures :** Comment améliorer la sécurisation des parcours des bénéficiaires du RSA ? Comment sécuriser la validation des parcours ? Comment organiser les échanges entre professionnels de notre territoire ? Comment éviter d'éventuelles ruptures ? Comment travailler les réorientations...?
- 2- Animation de l'offre d'insertion et du territoire :** Comment faire vivre localement cette offre d'insertion auprès des partenaires et des bénéficiaires ? Comment la promouvoir davantage ? Avec quels outils ? Comment aider les bénéficiaires à se l'approprier ? Comment faciliter leur adhésion ?
- 3- Mise en activité des bénéficiaires du RSA :** Au regard de l'expérimentation en cours sur l'accompagnement renoué du RSA et des projets législatifs, le parcours des bénéficiaires évoluera en termes d'intensivité et d'heures d'activité. Comment aborder la mise en activité et en emploi des bénéficiaires ? Quelles actions innovantes développer ? Comment collaborer avec les acteurs territoriaux de l'emploi (entreprises...) et les acteurs territoriaux de remobilisation sociale... ?

▣ CONSTRUCTION DU PDI SELON 3 PARTIES

Le document est construit en 3 parties :

- 1-** Les engagements fondamentaux du Département des Bouches-du-Rhône en faveur d'une politique publique d'insertion ambitieuse et cohérente.
- 2-** Les actions majeures permettant à chaque bénéficiaire du RSA de disposer d'un accompagnement adapté et performant, sur l'ensemble du territoire, quels que soient son projet, ses compétences, ou les difficultés rencontrées.
- 3-** La déclinaison opérationnelle et thématique du PDI par pôle d'insertion.



LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

1- PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

📊 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Le Département des Bouches-du-Rhône compte 2 069 100 habitants. La densité de la population est de 407 habitant au km². Les femmes sont 1 081 400 (52%), tandis que les hommes représentent 987 700 individus.

- 602 000 personnes ont moins de 25 ans (29,4 %) / 625 700 de 25 à 49 ans/ 841 500 ont plus de 50 ans,
- La population active représente moins de la moitié avec 900 600 personnes. Le taux d'activité est de 71 % et le taux d'emploi de 61,5 %.

📊 DONNÉES ÉCONOMIQUES

L'économie des Bouches-du-Rhône est structurées autour de 3 grands ensembles économiques :

- Le cœur économique du département s'organise autour des villes d'Aix-en-Provence et de Marseille (centres-villes, Euroméditerranée, zones commerciales de Plan de Campagne, de la Pioline, technopôle de Château-Gombert) et se caractérise par une économie fortement tertiaire ;
- À l'ouest du département, le pourtour de l'Étang-de-Berre se caractérise par des activités orientées autour de l'industrie et de la logistique et par un développement plus récent des activités tertiaires qui sont également devenues un moteur de croissance ;
- Enfin, l'est du département (Aubagne, Vallée de l'Huveaune, La Ciotat) a subi des mutations économiques, en microélectronique notamment, dans la haute vallée de l'Arc et à Gémenos.

Les indicateurs-clés du Baromètre Social par département (données en %)

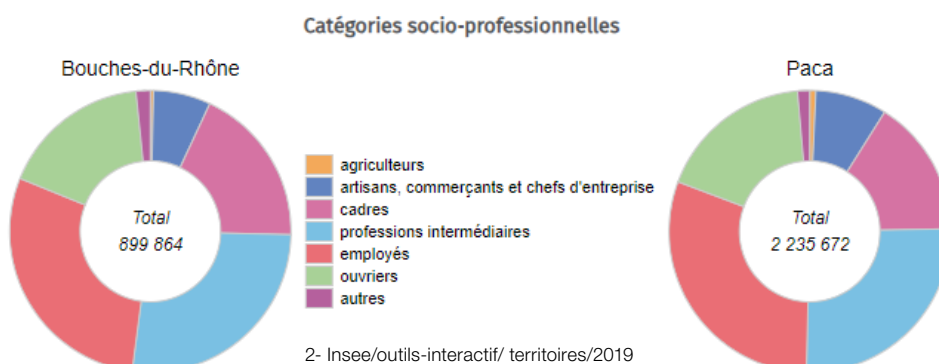
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région	
Pauvreté / conditions de vie								
1	Taux de bas revenus (2022)	17,7	14,8	17,8	22,8	18,7	21,5	20,4
2	Taux de familles monoparentales à bas revenus (2022)	36,6	35,1	34,4	41,9	38,2	40,8	39,1
3	Revenu médian des foyers à bas revenus (2022, en €)	840	854	837	809	809	826	810
4	Taux d'allocataires dépendants des prestations CAF (2022)	10,4	8,4	9,2	13,4	11,9	10,9	11,8
5	Persistance des allocataires du RSA (2022)	59,1	56,1	52,3	62,5	61,2	59,5	60,3
Formation / insertion / emploi								
6	Part de jeunes non insérés (2020)[1][2]	18,0	14,1	15,7	16,7	18,5	20,0	17,2
7	Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2022)[3]	48,9	48,8	43,1	45,4	40,8	46,2	44,4
8	Taux de chômage localisé annuel moyen (2022)[4]	8,2	6,9	7,4	8,7	7,4	9,5	8,2
9	Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et de la PA (2022)	3,3	2,5	3,5	2,8	3,3	3,6	3,2
10	Part des salariés en emploi stable (2020)[2]	81,0	76,2	86,4	85,5	85,0	82,9	84,9
Logement								
11	Part des logements suroccupés (2020)[2][5]	2,9	2,5	11,1	7,2	5,5	3,9	7,0
12	Part des logements locatifs sociaux (2022)	9,5	11,9	11,6	17,7	10,8	14,3	14,1
Santé								
13	Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (2022)[6]	7,6	6,2	7,3	11,8	9,2	9,5	9,7
Personnes âgées								
14	Indice de vieillissement de la population (2020)[2]	125,6	120,5	116,0	88,0	127,0	95,6	104,4
15	Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2022)	4,8	3,6	6,9	7,8	5,5	5,6	6,6

ÉTAT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En fin d'année 2023, la croissance de l'emploi salarié se modère en PACA, notamment dans le département des Bouches-du-Rhône (+0,5 %) soit 630 000 emploi salariés.

Dans le département, les salaires mensuels nets moyens dans le secteur privé sont de 2 390 € et de 2 410 € dans la fonction publique.

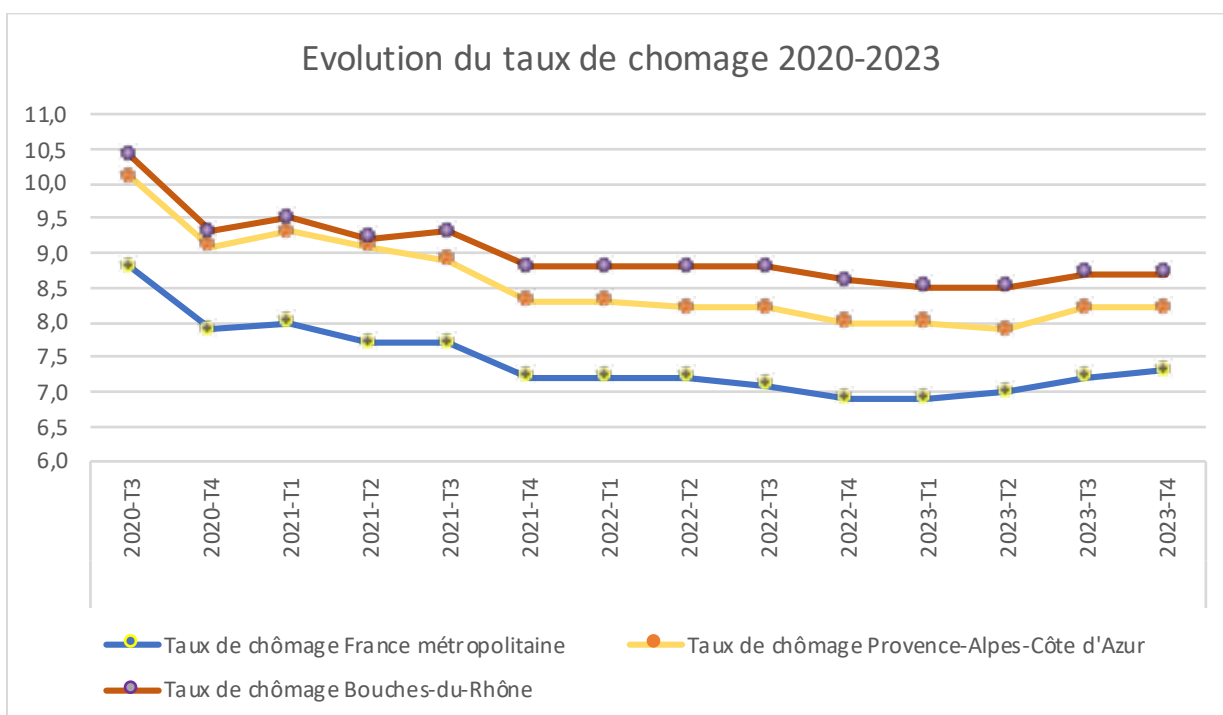
Les activités prépondérantes sur le territoire sont le commerce, la réparation automobile, les activités de services administratifs et de soutien, la santé humaine et l'action sociale, l'industrie manufacturière et les transports et entreposage. Selon les bassins d'emploi, les principales activités ne sont pas les mêmes.



TAUX DE CHÔMAGE

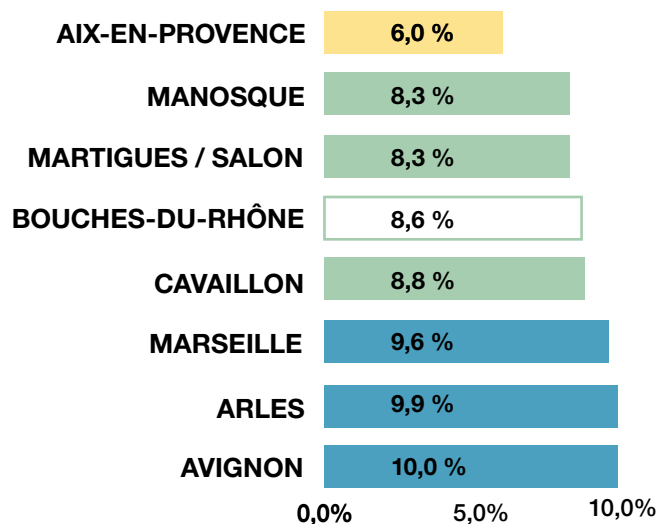
Le taux de chômage du département au troisième trimestre 2023 est de 8,7 % soit une diminution de 0,1 point en près d'un an.

Au troisième trimestre 2023, le département compte 110 340 demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle Emploi, c'est-à-dire sans aucune activité. Cela représente une diminution de 6,5 % en un an. Dans les catégories A, B et C (sans activité ou en activité réduite), ils sont 185 930, soit une diminution de 1,9 %. Les moins de 25 ans représentent 12,6 %, les plus de 50 ans 27,4 %.



TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET À PROXIMITÉ

Situation au 3^e trimestre 2023 et évolution par rapport au 2^e trimestre en %

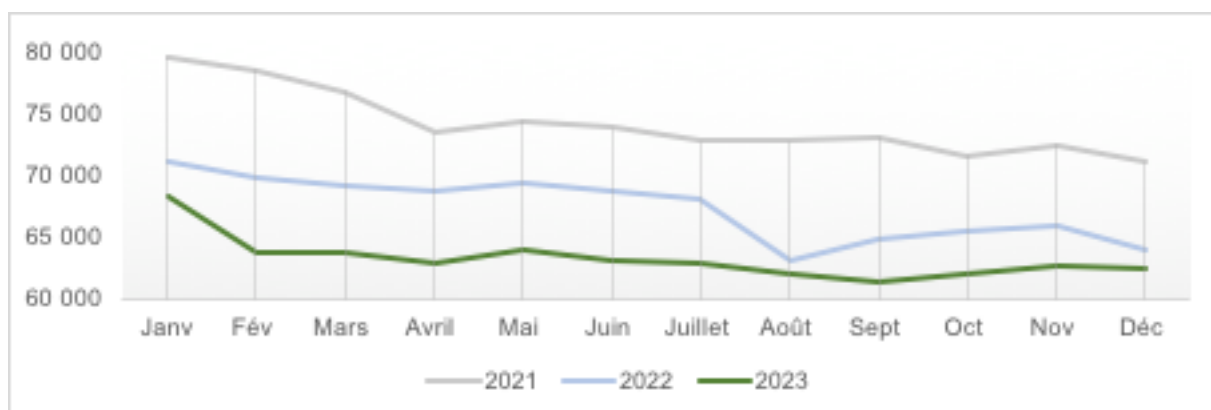


Source : Insee 3^e trimestre 2023

Ces chiffres viennent confirmer une reprise progressive du chômage dans le courant de l'année 2023. Les niveaux demeurent à hauteur des plus bas mesurés ces 40 dernières années. Dans le détail, toutes les zones d'emploi sont orientées à la hausse sur un trimestre et celles de l'ouest du département le sont également sur un an.

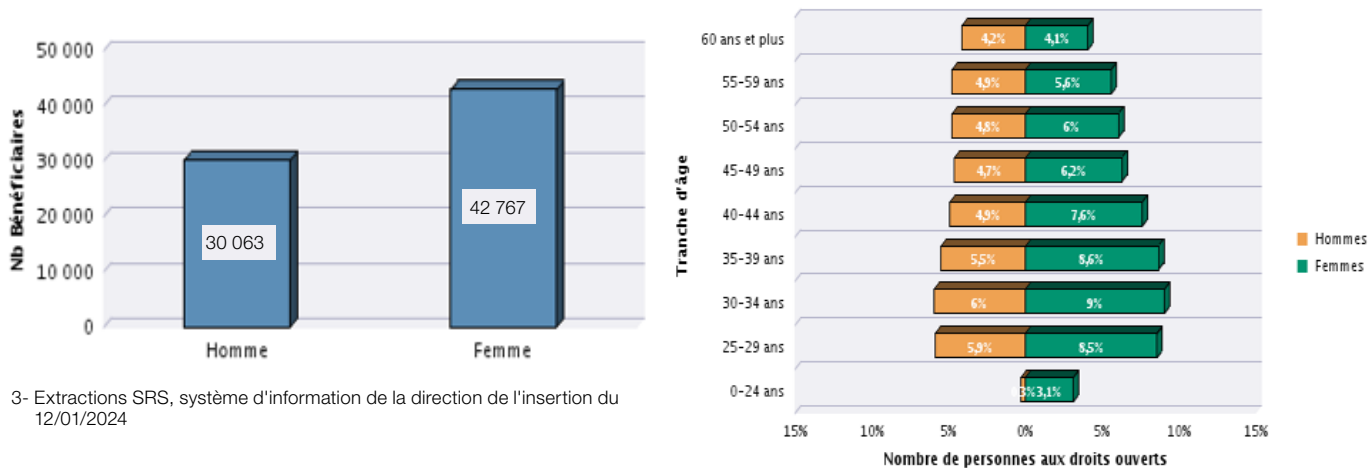
LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA entre 2021 et 2023



TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES

Dans les Bouches-du-Rhône, la majorité des bénéficiaires sont des femmes entre 25 et 44 ans. Plus de la moitié n'ont pas d'enfants à charge, et plus de 45 000 allocataires sont célibataires.



LES BÉNÉFICIAIRES EN ACTIVITÉ

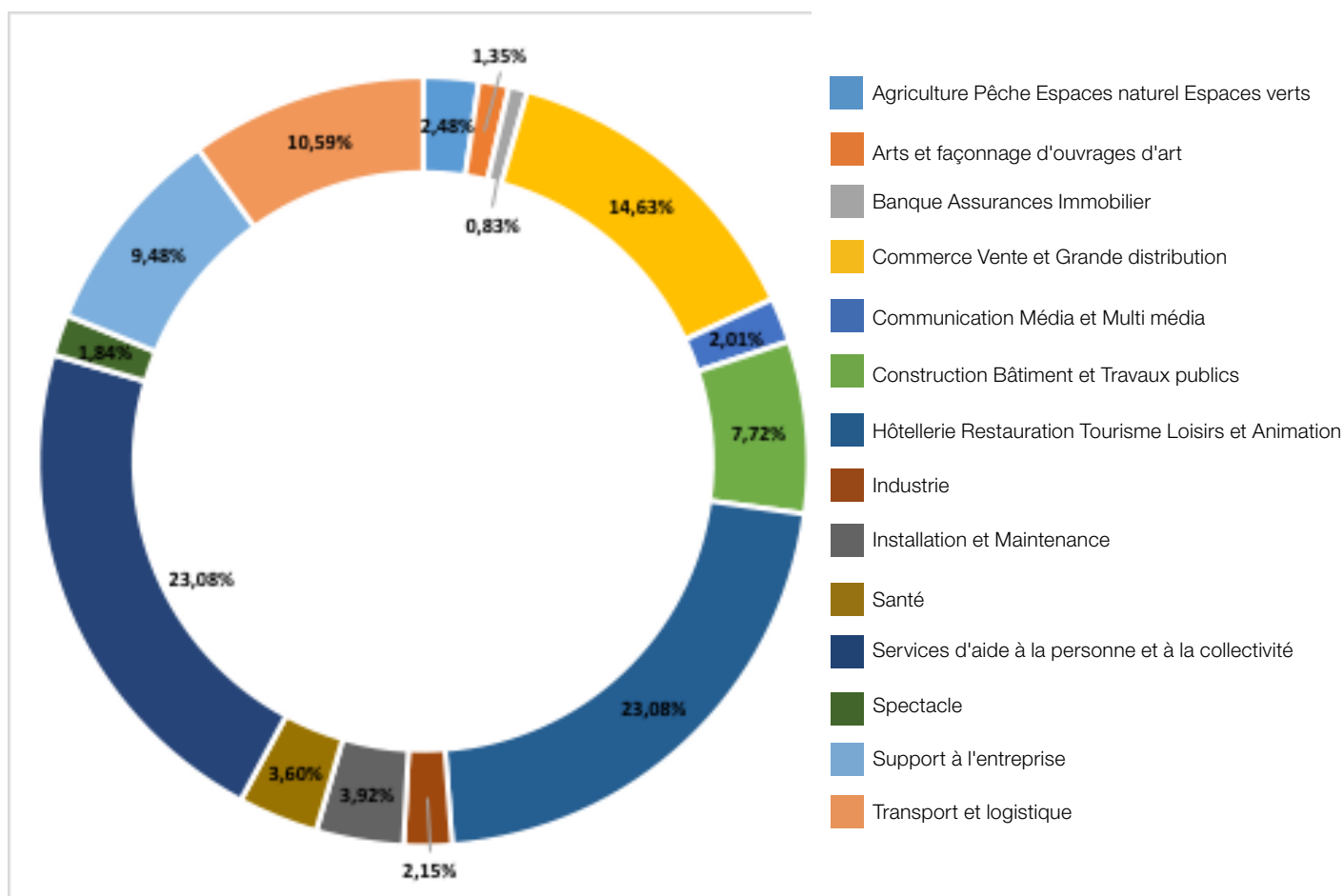
Tous les trimestres, les bénéficiaires du RSA sont dans l'obligation de déclarer leur revenu sur les trois derniers mois, s'ils en perçoivent (une déclaration à 0 € est obligatoire si le bénéficiaire n'a perçu aucun revenu).

En fonction de cette déclaration trimestrielle de revenu (DTR), le montant de leur allocation RSA peut varier, sans pour autant clôturer leurs droits et devoirs. Il s'agit là d'encourager les bénéficiaires à reprendre une activité même partielle.

En septembre 2023, plus de 15 000 bénéficiaires (21,2 % du nombre total de BRSA) ont déclaré des revenus dont plus de 12 200 des revenus professionnels (17 %).

	Bénéficiaires RSA Socle seul		
	Nb déclarations	% du Nb bénéficiaires RSA	Montant moyen déclaré
Revenus professionnels	8 342	11,7 %	658,5 €
Indemnités liées à une activité professionnelle	2 932	4,1 %	578,0 €
Indemnités liées à la situation familiale	2 793	3,9 %	178,2 €
Indemnités liées à une activité professionnelle passée	947	1,3 %	474,1 €
Autres revenus	94	0,1 %	498,3 €
Autre	27	0, %	482,9 €
TOTAL	15 135	21,2 %	478,3 €

LES SECTEURS ET MÉTIERS RECHERCHÉS PAR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Au sein des quatre secteurs les plus recherchés dans le département, certains métiers sont plus demandés :

- **Dans le secteur du service à la personne (23,08 %) :** nettoyage de locaux, services domestiques, assistance auprès des enfants, sécurité et surveillance privées ;
- **Dans le secteur du commerce, de la vente et de la grande distribution (14,63 %) :** mise en rayon libre-service, vente en habillement, personnel de caisse et soins esthétiques et corporels ;
- **Dans le secteur du transport et logistique (10,59 %) :** conduite et livraison par tournées sur courte distance, magasinage et préparation de commandes, conduite de transport de marchandises sur longue distance ;
- **Dans le secteur du support à l'entreprise (9,48 %) :** accueil et renseignements, secrétariat et opérations administratives.

PARTIE 1 :

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'INSERTION

- > Innover pour une gouvernance partagée et coordonnée du réseau pour l'emploi
- > Faciliter l'accès à l'emploi de tous les bénéficiaires du RSA
- > Accélérer, simplifier tout en positionnant l'activité au cœur des parcours
- > Capitaliser les bonnes pratiques professionnelles pour développer des approches plus efficaces et adaptées
- > Piloter l'exigence sociale pour mesurer l'efficacité du dispositif

1. INNOVER POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET COORDONNÉE DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI

Au cours de la précédente période (2020-2024), le Département a largement contribué aux expérimentations et à la logique de contractualisation proposées par l'État : convention relative à la stratégie de lutte contre la pauvreté (CALPAE), réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), expérimentation sur un territoire de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA. Le Département des Bouches-du-Rhône continuera sur cette voie, participant activement au nouveau Pacte des solidarités et à la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

1.1 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU PACTE DES SOLIDARITÉS

1.1.1 DE LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

Le Plan pauvreté a permis, dès 2019, de diversifier et d'amplifier les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il a favorisé l'innovation et l'adaptation de l'offre d'insertion disponible sur le territoire et la prise en charge de l'ensemble des publics quelle que soit la problématique rencontrée (santé, mobilité, garde d'enfants) ou leurs caractéristiques socioprofessionnelles (jeunes, seniors, créateurs d'entreprises, agriculteurs...). Il a enfin favorisé la consolidation des dispositifs d'accompagnement vers l'activité ou de retour vers l'emploi.

1.1.2 AU PACTE DES SOLIDARITÉS

Le Pacte national des solidarités prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et poursuit la démarche contractuelle avec les Conseils départementaux. Des contrats locaux des solidarités se déploieront pour la période 2024-2027 entre les Départements et l'État et seront construits autour de trois axes, portant sur la lutte contre la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels et la transition écologique et solidaire.

La contractualisation entre l'État et le Département des Bouches-du-Rhône se concrétise par la signature d'une convention triennale qui vise à acter les priorités communes et les actions structurantes à déployer. Ces dernières, fruit d'un travail de proximité entre les services du Département, l'État et les partenaires associatifs, répondent à la fois aux objectifs fixés sur le plan national et aux besoins identifiés à l'échelle locale.

Le premier axe relatif à la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance appelle au développement d'actions précoces en faveur des familles et des enfants en situation de grande fragilité. Des actions relatives à la prévention spécialisée, au soutien à la parentalité et à l'accompagnement des mères isolées prises en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence y sont inscrites.

Le second axe relatif à la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits vise à faire accéder aux droits tout public précaire afin de prévenir la bascule dans la pauvreté et la très grande précarité. Les actions prioritaires se déclinent en 3 volets : développer les démarches de détection et "d'aller vers", renforcer l'accompagnement des publics détectés et former les professionnels du champ social. Le développement d'actions visant à prévenir les expulsions locatives est également identifié comme un levier.

Le dernier axe relatif à la construction d'une transition écologique et solidaire permet le développement de nouvelles offres de service et la bonne orientation des publics modestes sur les principaux enjeux relatifs à la transition écologique solidaire, notamment la lutte contre la précarité énergétique.

Par ailleurs, le soutien de l'État auprès des Départements dans le champ de l'insertion se traduira par une convention dédiée dans le cadre de France Travail ("contractualisation insertion/emploi") qui sera décrite par ailleurs dans le chapitre consacré à l'expérimentation pour un accompagnement rénové des allocataires.

1.2 L'EXPÉRIMENTATION DU SPIE

1.2.1 PRINCIPES, ENJEUX ET BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION

En décembre 2020, l'État a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sélectionnant une première vague de trente territoires pour la mise en place d'un nouveau Service public de l'insertion et de l'emploi. Le Département des Bouches-du-Rhône a été sélectionné en avril 2021 sur le public cible des bénéficiaires du RSA et des jeunes. Sur notre territoire, le SPIE s'est constitué en consortium d'acteurs de l'insertion, rassemblés autour du Département, avec Pôle Emploi, l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnettes, la Région Sud, les missions locales et plus largement la CAF, la MSA, les CCAS-CIAS, les PLIE, les acteurs de l'emploi (Cap emploi, ...), de l'économie (CCIMP, club des entreprises...), de la formation, du logement, de la santé, de la mobilité, des associations, etc...

L'ambition du consortium était de proposer un socle de services communs à l'utilisateur, défini par une convention de partenariat avec l'État, afin de mettre en œuvre :

- Un diagnostic social et professionnel systématique pour aider la personne à élaborer son projet professionnel ;
- Une coordination et un suivi partagé du parcours entre les professionnels des différentes structures accompagnant une même personne dans son projet de retour à l'activité (emploi, formation, logement, hébergement, santé, mobilité...) ;
- Une coordination et une meilleure connaissance de l'offre d'accompagnement social et professionnel sur le territoire.

Plus de 30 chantiers ont été réalisés au cours de ce projet.

La forte mobilisation de tous les partenaires sur chacun des chantiers a été remarquable tout au long du projet. Elle a favorisé l'émergence d'une culture commune de l'insertion et initié de nouveaux modes de partage de l'information entre acteurs. En outre, la création d'une nouvelle gouvernance partagée entre l'État, Pôle emploi, la CAF, les EPCI pour piloter le projet s'est révélée particulièrement efficace, gage de réussite pour l'avenir.



19 juillet 2023 - Journée des professionnels de la relation entreprise animée par Fabrice KEHAYAN : Dominique GUYOT, Jean-Charles BLANC, Michèle GRELL-LALLEMENT

1.3 INNOVER ET CONSTRUIRE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI

1.3.1 UNE EXPÉRIMENTATION POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES ALLOCATAIRES

Dès 2023 le Département a été retenu parmi les 18 territoires sélectionnés pour expérimenter l'accompagnement rénové du RSA en amont de la loi pour le plein emploi, instaurant France Travail et le nouveau réseau des acteurs de l'emploi. Ainsi, depuis mai 2023, les allocataires du RSA des 5^e et 7^e arrondissements de Marseille bénéficient d'un nouvel accompagnement qualitatif, assuré de manière conjointe par Pôle emploi-France Travail et par les partenaires du Département.

Une convention État/Département a permis d'apporter les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation en 2023 puis en 2024.

Alors que s'écrit ce PDI, il est encore trop tôt pour dresser un bilan de cette expérimentation. Toutefois, plusieurs bonnes pratiques ou méthodes de travail ont pu être repérées et feront l'objet d'une analyse approfondie pour une éventuelle généralisation.

L'expérimentation en cours est une véritable opportunité de mieux accompagner les bénéficiaires, notamment grâce aux moyens alloués et à la mutualisation des savoir-faire des différents acteurs impliqués. Sont d'ores et déjà mis en œuvre :

- Un diagnostic partagé et global dès l'ouverture des droits au RSA par un binôme de conseillers France Travail-Département proposant une orientation adaptée vers un référent de parcours,
- Une répartition équilibrée des publics vers France Travail et /ou les partenaires du Département respectueuse du projet du bénéficiaire (projet d'insertion à visée emploi, à visée socioprofessionnelle ou de remobilisation),
- Un accompagnement plus individualisé par un référent unique, qui, grâce à un portefeuille de personnes à accompagner plus resserré et de nouveaux outils opérationnels, dispose de plus de temps pour créer un lien de confiance avec chaque bénéficiaire, comprendre leurs besoins, les accompagner tout au long de leur parcours, les orienter vers les solutions les plus appropriées,
- Un accompagnement plus intensif mais progressif avec 15 heures d'activités hebdomadaires tenant compte des situations sociales et des problèmes rencontrés. Chaque référent définit avec la personne accompagnée un parcours qualitatif et attractif comprenant des activités régulières favorisant les compétences, la socialisation, l'insertion sociale ou professionnelle,
- Un accompagnement plus global et immersif pour, à la fois, lever les freins sociaux (santé, logement, garde d'enfants, mobilité etc..) et impliquer davantage les entreprises partenaires engagées à nos côtés. L'enjeu consistant à déployer des actions facilitant les contacts entre les bénéficiaires et les entreprises : découverte des métiers, mises en relation via des événements de recrutement, immersions professionnelles, ... tout en sécurisant l'accueil et le maintien en poste,
- Un accompagnement plus réactif et coordonné : l'État, le Département, France Travail et tous les acteurs de l'insertion vont ainsi approfondir le travail de partage d'informations, de mutualisation et de coordination des moyens pour proposer des parcours sans rupture, sans couture et plus qualitatifs, au bénéfice de l'usager (démarche "dites-nous le une fois").

Expérimenter l'accompagnement rénové du RSA confère une avancée certaine sur les changements instaurés par la loi pour le plein emploi et permet de capitaliser sur les bonnes méthodes de travail en termes de dispositifs d'orientation, d'accompagnement du public, de gouvernance, de coordination des acteurs ou encore de lien avec l'entreprise.

1.3.2 UNE GÉNÉRALISATION PROGRESSIVE ET CONTRACTUALISÉE

En 2024, pour faciliter la mise en œuvre de ces nouveaux objectifs, l'État apporte son appui aux Départements par la mise en œuvre d'une contractualisation transitoire et préparatoire au cadre pérenne de la future gouvernance prévue par la loi.

Cette contractualisation soutient les Départements autour de trois volets :

- Un volet relatif à l'appui du Département dans la préparation de la mise en place du projet France Travail et l'application des dispositions législatives ;
- Un volet visant l'intensification de l'accompagnement et la densification de l'offre de solutions locales en complément des solutions existantes ;
- Un volet relatif à l'ouverture de nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA.

Dans ce cadre l'expérimentation conduite sur les 5^e et 7^e arrondissements de Marseille se déploiera sur d'autres territoires des Bouches-du-Rhône, en commençant par les 1^{er} et 6^e arrondissements de Marseille et le Pays d'Arles dès 2024.

Engagé, le Département s'investira dans cette convention pour continuer de co-construire les bases de la future gouvernance du projet France Travail.



1.3.3 UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Pour construire la future gouvernance, 4 groupes de travail seront constitués afin de poser les bases des futurs comités locaux pour l'emploi. Chaque groupe sera piloté par une institution différente et co-animé par la DDETS pour l'État, le Département et France Travail. L'ensemble des acteurs du territoire seront invités (acteurs de l'économie, de l'emploi, de l'insertion, du social, de la formation, les collectivités locales, les associations, etc...). Ces groupes auront pour objectif de proposer une feuille de route pour la période 2024-2025 à l'occasion du premier comité départemental pour l'emploi prévu au troisième trimestre 2024.

Ces groupes seront les suivants :

- **Groupe 1** : Construction de la gouvernance du réseau pour l'emploi (pilotage DDETS),
- **Groupe 2** : Coordination de l'offre d'insertion au service de l'accompagnement de tous les publics (pilotage Département),
- **Groupe 3** : Pilotage des données, indicateurs des compétences et des communs numériques (pilotage France Travail),
- **Groupe 4** : Entreprises, formation et métiers (pilotage France Travail).

2. ACCÉLÉRER, SIMPLIFIER ET REPOSITIONNER L'ACTIVITÉ AU CŒUR DES PARCOURS

Un constat est partagé par tous : Il est impératif de simplifier ! Simplifier et accélérer les démarches de prise en charge de l'utilisateur, simplifier et fluidifier les parcours d'accompagnement, simplifier et faciliter l'accès à l'activité pour tous les publics.

Du premier accueil dès l'ouverture des droits au RSA jusqu'au retour à l'emploi, en passant par le diagnostic d'orientation, ou le suivi d'une action de formation, toutes les démarches de l'utilisateur doivent être accélérées et facilitées. Depuis 2019, de nombreux outils ont émergé comme la plateforme de l'inclusion, OUIFORM, Immersion facilitée, DORA, ou encore "Rendez-vous insertion". Le partage et l'échange d'informations entre professionnels devient stratégique pour fluidifier les parcours et optimiser les prises en charge au bénéfice des personnes accompagnées. La poursuite du développement d'outils numériques partagés entre les acteurs du réseau est prioritaire pour concrétiser cette simplification.

Par ailleurs, le Département propose depuis de nombreuses années une offre d'insertion diversifiée prenant en compte la globalité de la situation de la personne. Nous souhaitons encourager toutes les approches qui positionnent l'activité, l'immersion professionnelle et la formation professionnelle au cœur des pratiques d'accompagnement social et socioprofessionnel. L'emploi constitue le meilleur moyen de sortir de la précarité. Cet objectif doit pouvoir apparaître dès le départ de l'accompagnement y compris pour des personnes rencontrant des difficultés sociales. La recherche d'emploi est particulièrement mobilisatrice et dynamisante et permet d'accélérer la résolution des freins périphériques. Cette priorité donnée à l'emploi doit s'inscrire prioritairement dans tous les formats de parcours.

Par ailleurs, les parcours plus intensifs, basés sur des rencontres régulières et rapprochées, favorisent la progression des personnes. Cette approche permet d'impulser une dynamique favorable, centrée sur les besoins et l'environnement du bénéficiaire, au service d'un retour à l'emploi à court ou moyen terme. A cette fin, les accompagnements répondant à cette exigence de proximité et d'intensivité seront privilégiés.

Enfin, tous les bénéficiaires doivent pouvoir disposer d'une prise en charge, en particulier ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés. L'offre d'insertion présentée, notamment dans la seconde partie de ce document, témoigne de la diversité des prises en charge. Personne ne doit rester sur le bord de la route, quelques soient ses difficultés et le Département doit permettre une aide et une écoute adaptées à chaque situation.



2.1 CONSOLIDER LE PROCESSUS D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les innovations réalisées lors du précédent PDI ont fortement amélioré les délais d'accueil et d'orientation du public, priorité préalable à un accompagnement adapté. Désormais, l'enjeu consiste à consolider les procédures d'accueil et d'orientation pour accroître leur qualité et efficacité.

À cette fin, la stratégie départementale s'élaborera autour des enjeux et projets suivants :

- Réduire les délais et garantir aux nouveaux entrants une orientation dans un délai de 15 jours maximum après l'ouverture des droits et une entrée en accompagnement moins de 30 jours après l'ouverture des droits ;
- Déployer, pour les nouveaux entrants dans le dispositif, l'outil "rendez-vous insertion" sur l'ensemble du territoire ;
- Créer un outil numérique permettant de positionner directement les bénéficiaires sur le 1er rendez-vous d'accompagnement ;
- Déployer un diagnostic socioprofessionnel approfondi et partagé entre les acteurs pour en faire un outil d'accompagnement pour le référent et le bénéficiaire ;
- Adapter le diagnostic conformément au cadre fixé par les futurs référentiels (national et local) prévus dans le cadre de France Travail ;
- Donner aux bénéficiaires et aux référents la possibilité d'accéder au diagnostic par le biais d'un outil numérique (portail Extranet ou logiciel Map-Suivi de parcours) ;
- Favoriser la mise à jour du diagnostic, permettre au référent de l'ajuster et de le compléter au gré de l'évolution du parcours d'insertion.



2.2 UN NOUVEAU CONTRAT D'ENGAGEMENT SUR MESURE CONSTRUIT SUR UNE DURÉE D'ACTIVITÉ

Le nouveau contrat d'engagement doit définir un plan d'action, précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle et le niveau d'intensité de l'accompagnement requis, auquel correspond une durée hebdomadaire d'activité d'au moins quinze heures. Il comporte notamment des actions de formation, d'accompagnement et d'appui. Le contrat d'engagement, élaboré selon les besoins du bénéficiaire, tient compte notamment de sa formation, de ses qualifications, de ses connaissances et compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles et extraprofessionnelles, de sa situation personnelle et familiale ainsi que de la situation locale du marché du travail.

Selon les situations, le nombre d'heures d'activité peut être minoré sans être nul. Enfin, à leur demande, les personnes rencontrant des difficultés particulières et avérées, en raison de leur état de santé, de leur handicap, de leur invalidité ou de leur situation de parent isolé sans solution de garde pour un enfant de moins de douze ans, peuvent disposer d'un plan d'action sans durée hebdomadaire d'activité.

La notion d'activité et de contrat d'engagement sont ainsi au cœur du nouveau dispositif et feront certainement l'objet de référencements nationaux. Dans tous les cas, le Département proposera une démarche de concertation avec l'ensemble des partenaires pour définir et stabiliser ces critères au niveau local.

En l'état actuel de la réglementation, toutes les démarches concourant à l'insertion pourront être comptabilisées, qu'elles soient administratives (démarche d'accès aux droits, renouvellement de documents administratifs...), sociales (recherche de logements, ateliers d'apprentissage de la langue française, aide à la parentalité, bénévolat...) professionnelles (participation à un forum emploi, immersion professionnelle, stages, formations, recherches d'emploi...), médicales (démarches de soins) etc... Ces démarches pourront être collectives (ateliers), accompagnées (entretiens avec un professionnel, visites d'entreprises) ou réalisées en toute autonomie (participation à un entretien de recrutement).

La construction de ces heures d'activités relève d'une responsabilité partagée entre la personne accompagnée et le professionnel, lesquels composent ensemble, au regard des besoins de l'utilisateur, un plan d'action adapté pouvant être progressif.

Ce suivi d'activités d'insertion devra progressivement s'appliquer à l'ensemble des parcours d'accompagnement, formalisé dans le cadre du contrat d'engagement, et fera l'objet d'un pilotage au sein de chaque pôle d'insertion dès 2025. Un plan d'action sera mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle gouvernance de France Travail pour accompagner ce changement.



2.3 CONSOLIDER L'APPROCHE GLOBALE DANS L'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

L'approche globale dans l'accompagnement a fait ses preuves. Elle permet de décloisonner la prise en charge de la personne, de mutualiser les savoirs faire entre professionnels et coordonner les interventions.

Le Département souhaite encourager cette démarche qui rend le bénéficiaire acteur de son propre changement et qui facilite son parcours.

2.3.1 LA POURSUITE DU DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AVEC FRANCE TRAVAIL

L'accompagnement global avec France Travail est un accompagnement mené conjointement par un conseiller France Travail dédié et un professionnel du travail social. D'une durée limitée dans le temps, il cible le retour à l'emploi, l'entrée en formation, en chantier d'insertion ou, à défaut, doit permettre la mise en place d'une suite de parcours.

Lancé en 2015, l'accompagnement global est désormais largement développé sur le territoire des Bouches-du-Rhône avec 46 conseillers dédiés. En moyenne, près de 4000 personnes par an bénéficient de ce double accompagnement qui produit des résultats probants avec un taux de sorties positives de 36 % dont 29 % en emploi durable. Ces résultats démontrent l'efficacité d'une prise en charge simultanée des problématiques sociales et professionnelles.

2.3.2 DÉPLOYER L'APPROCHE GLOBALE TRIPARTITE AVEC LE DARAE

Expérimentée dans le cadre du SPIE, l'accompagnement global tripartite (AGT) qui s'adresse à des publics en accompagnement social depuis de nombreuses années consiste à proposer un parcours souple, tourné vers la reprise d'activité, tout en travaillant de façon concomitante sur la levée de freins et la remobilisation. De manière opérationnelle, l'AGT propose en un même lieu d'accueil, un accompagnement conjuguant les expertises d'un accompagnateur à l'emploi, d'un travailleur social et d'un psychologue du travail

Ce travail simultané entre professionnels rassure et mobilise la personne, dynamise son parcours d'insertion socio professionnelle et facilite la définition de nouveaux objectifs. Le taux de sortie positive de 41 % traduit l'efficacité de cette prise en charge coordonnée.

Compte tenu de ces résultats, l'AGT a été déployé et sera dorénavant intégré dans une prestation intitulée DARAE pour "dispositif d'accompagnement et de remobilisation vers l'activité et l'emploi" qui allie deux approches complémentaires, l'accompagnement social individuel (ASI) et l'accompagnement global tripartite (AGT). Elle sera généralisée sur l'ensemble du territoire dès le second trimestre 2024 pour compléter l'accompagnement social traditionnel.



2.3.3 UN ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL RENOUVELÉ AVEC LES PLIE ET LE DAPE

L'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA est confié aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et aux titulaires du marché public intitulé dispositif d'accompagnement et de placement en emploi (DAPE). Au total, ce sont plus de 10 000 personnes par an (5000 par les PLIE et 5 000 par le DAPE) qui sont accompagnées par ces dispositifs, lesquels ont largement évolué au cours de ces dernières années et continueront à s'adapter pour répondre aux nouvelles exigences de la loi pour le plein emploi.

Le territoire départemental est couvert par 7 PLIE dont 6 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PLIE Marseille Provence Est - la Ciotat, PLIE Marseille Provence Centre-Marseille, PLIE Marseille Provence Ouest-Marignane, PLIE du Pays d'Aix, PLIE du Pays de Martigues, PLIE Istres Ouest Provence) et un sur le territoire de l'EPCI d'Arles Crau Camargue Montagnette.

Le renouvellement des protocoles relatifs aux PLIE en 2022 a permis aux donneurs d'ordre et financeurs de concevoir un nouveau document stratégique unique pour les six PLIE œuvrant à l'insertion et l'emploi sur le périmètre de la métropole. Il harmonise les pratiques des différentes structures comme par exemple : la création d'un tableau de bord trimestriel unique et partagé entre financeurs permettant de disposer d'indicateurs homogènes, la transformation du processus d'accueil conformément aux consignes du Plan pauvreté, la généralisation d'une instance partenariale (commission) chargée de valider les parcours sur tous les territoires et impliquant tous les acteurs, l'harmonisation des pratiques d'accompagnement et la définition de sorties positives et dynamiques etc...

Ce nouveau "Pacte" global fait office de protocole et permet de définir pour la prochaine période 2023/2027 les grands enjeux, de fixer les objectifs, outils et moyens de l'accompagnement des publics vers leur insertion sur le marché du travail. Ce Pacte fera l'objet d'avenants avec l'accord des signataires pour adapter les points jugés nécessaires par les donneurs d'ordre et financeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

Sur les territoires non couverts par un PLIE et sur Marseille, le Département organise l'accompagnement socio-professionnel dans le cadre d'un marché public, intitulé DAPE, qui a fortement évolué lors de son renouvellement en 2022. D'une durée moyenne de 9 mois, l'accompagnement est axé sur l'élaboration d'un projet professionnel en vue d'un placement en emploi. L'objectif est de faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires via un parcours adapté, dynamique et régulier afin d'assurer une sortie pérenne du RSA. Ce dispositif évoluera également pour prendre en compte les nouvelles modalités d'accompagnement issues de France Travail.



29 mars 2024 - Journée culture commune des professionnels du DAPE

2.3.4 ÉVOLUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL PROPOSÉE PAR LES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement socioprofessionnel réalisé par les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) tout en simplifiant le travail administratif et l'instruction des demandes de subvention, le Département a actualisé ses modalités de financement de l'IAE (qui dataient de 2007) en :

- Réservant exclusivement les financements aux ateliers et chantier d'insertion (ACI) ;
- Renforçant les exigences relatives à la qualité de l'accompagnement socioprofessionnel réalisé par les SIAE en faveur des salariés en insertion ;
- Modulant le financement de la mission d'accompagnement des BRSA en fonction du nombre total d'équivalents temps plein (ETP) de salariés en insertion dans la SIAE ;
- Valorisant la qualité des sorties des bénéficiaires du RSA à l'issue du chantier ;
- Simplifiant : Les conventions des SIAE financées par le Département sont désormais mises en œuvre par année civile. Le Département utilise les données de l'extranet de l'agence de service et de paiement (ASP) pour contrôler des éléments relatifs à la réalisation de l'action, permettant d'attester le service fait.

Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2023.

De manière concomitante, et afin de créer une dynamique collaborative entre professionnels au service du parcours des personnes et de l'émergence de solutions innovantes, les membres du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), sur proposition du Département, ont souhaité lancer et animer un cycle de réunions d'échanges de pratiques entre professionnels des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) du territoire.

Au cours de l'année 2023, le Département, France Travail et les services de l'État ont réuni des SIAE du territoire afin de questionner les pratiques en matière d'accompagnement socioprofessionnel et identifier des modalités d'accompagnement inspirantes.

Leur objectif était de définir collectivement la notion d'ASP et ses composantes, à partir des pratiques des professionnels du territoire, de permettre les échanges entre professionnels et de repérer les pratiques inspirantes permettant de faire évoluer la qualité de l'accompagnement socioprofessionnel des ACI.

Les objectifs du groupe réuni en trois séances étaient les suivants :

- Qualifier la notion d'accompagnement socioprofessionnel, partager les enjeux en vue de cet ASP et produire un état des lieux des pratiques de l'accompagnement socioprofessionnel dans les SIAE (dispositifs, pratiques en cours, etc.) ;
- Définir collectivement les attendus de l'accompagnement socioprofessionnel, ainsi que les besoins d'évolution des pratiques au sein des structures pour répondre à ces attendus ;
- Identifier et valoriser des modalités d'accompagnement socioprofessionnel "remarquables ou inspirantes" répondant aux attendus.

Les conclusions de ces travaux seront échangées avec les partenaires en 2024, dans le cadre notamment du CDIAE. Elles seront le fil conducteur de ce PDI pour les années 2024-2026.

2.4 DÉVELOPPER LE “SUR-MESURE” POUR UN PARCOURS PLUS DYNAMIQUE

2.4.1 PRENDRE EN COMPTE LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Les caractéristiques socioprofessionnelles de la personne sont des éléments à prendre en compte pour construire un accompagnement sur mesure et efficace.

À cette fin, plusieurs actions innovantes ont été initiées comme l'action Génération experts (GEX) dédiée aux seniors ou l'action “Rêv'elle toi” destinée aux femmes de moins de 45 ans avec enfant. Par ailleurs, un travail partenarial avec les Missions locales est engagé pour les jeunes de moins de 26 ans bénéficiaires du RSA.

Le Département souhaite également développer une approche métiers afin de proposer un accompagnement adapté au projet professionnel du bénéficiaire.

À titre d'exemple, avec les associations ADEAR13 et Solidarité Paysans Provence, le Département soutient les bénéficiaires du RSA dans leur projet de création/reprise d'activité agricole et rurale. L'accompagnement effectué par des experts permet de vérifier la faisabilité et la viabilité du projet au regard des contraintes agricoles, de réaliser des études de marché, d'apporter un soutien sur l'ensemble des questions comptables, juridiques, sociales.

Le Département propose également un accompagnement aux agriculteurs rencontrant de grandes difficultés dans l'exercice de leur exploitation et dont les revenus sont insuffisants. Là encore, l'expertise des professionnels permet de mettre en œuvre des mesures favorables à la poursuite de l'activité ou, au cas échéant, de préparer une reconversion.

De la même manière, l'activité indépendante ou la création d'entreprise peuvent constituer une opportunité. Avec le dispositif “Entrepreneuriat”, le Département soutient les bénéficiaires du RSA dans leur projet de création ou de reprise d'activité et apporte un accompagnement spécifique aux travailleurs indépendants.

S'appuyant sur des partenaires experts en entreprise, il déploie une offre de services complète et des accompagnements sur-mesure pour assurer la réussite à chaque étape du projet : amorcer le démarrage d'une nouvelle activité, optimiser la viabilité d'un projet ou la croissance d'une entreprise, consolider une trésorerie à travers des diagnostics comptables, juridiques, au cas échéant préparer une reconversion.

Cette approche spécifique pourra être développée sur de nouveaux publics cibles.

2.4.2 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS

L'accès à l'emploi nécessite de s'adapter aux exigences du monde du travail notamment en termes de compétences professionnelles et de savoir-être relationnels.

Le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) porté par l'État est une réponse appropriée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi. Par ailleurs, les liens avec la Région ont été renforcés grâce à une convention de partenariat facilitant l'accès des bénéficiaires du RSA à l'offre de formation régionale.

De son côté, le Département s'est doté d'une offre de formation dans plusieurs secteurs en tension : sécurité, transports, logistique, santé et hygiène, s'adaptant constamment à l'évolution du marché du travail, afin de proposer des formations qualifiantes visant un retour rapide à l'emploi.

Enfin, le déploiement de la plateforme OUIFORM, outil de positionnement sur les places disponibles pour les formations PIC ou France Travail et Région PRF simplifie et facilite le travail des professionnels de l'accompagnement et les parcours des bénéficiaires.

Et pour ouvrir les portes de l'entreprise aux bénéficiaires et développer leurs compétences, les immersions professionnelles sont également à encourager. L'accès à des périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP) est indispensable et la plateforme Immersion-facile.beta.gouv.fr est un outil promu auprès de l'ensemble des professionnels de l'insertion.

2.5 ACCOMPAGNER TOUS LES PUBLICS

2.5.1 INTÉGRER LES PROBLÉMATIQUES SANTÉ DANS LES PARCOURS D'INSERTION

25 % des nouveaux entrants déclarent rencontrer une problématique de santé. Face à ce constat, le Département a choisi de se doter d'équipes médicales composées de médecins et infirmiers dans chaque pôle d'insertion afin de prendre en considération ces problèmes dans la construction des parcours d'insertion. Réception des usagers, réalisation d'un diagnostic médical, préconisation d'actions d'insertion compatibles avec l'état de santé ou orientation vers un parcours de soins, les équipes médicales apportent des solutions aux besoins des bénéficiaires et optimisent l'intervention des référents de parcours. Leur expertise est donc à la fois profitable au public et aux professionnels, notamment pour la prise en charge des problématiques psychologiques. Si l'évaluation et la prise en charge des problématiques de santé sont fondamentales lors de la phase d'entrée dans le dispositif, elles n'en demeurent pas moins une priorité tout au long des parcours.

À cet effet, le Département souhaite consolider ses équipes médicales et affiner l'articulation avec l'offre existante en matière de santé.

Parallèlement, le Département continue de renforcer son action avec l'association spécialisée Handicap, entreprise, défi, actions (Heda) à travers un dispositif d'accompagnement qui couple démarches administratives liées à la problématique de santé et du handicap et suivi spécialisé visant un retour à l'emploi et à l'activité. L'association met en œuvre cette action en s'appuyant sur différents partenaires comme la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les centres médico-psychologiques (CMP), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la médecine du travail, les centres de rééducation professionnelle, les structures porteuses de prestations ponctuelles spécifiques (PPS) dans le domaine des différents handicaps.

Pour compléter le besoin d'évaluation à l'entrée du dispositif, le Département soutient la création d'une nouvelle "plateforme de diagnostic santé / emploi" portée par l'association HEDA dédiée en priorité aux nouveaux entrants. Cette nouvelle plateforme complétera utilement l'offre de diagnostic des bénéficiaires du RSA et sera lancée en 2024 sur Marseille.

Enfin, des conventions de partenariats sont conclues avec des unités spécialisées dans le domaine de la santé psychique. Elles sont destinées à amorcer un parcours de soins spécifiques et assurer la continuité de la prise en charge. Elles apportent également un soutien non négligeable aux professionnels de l'accompagnement dans la gestion des relations avec les usagers présentant troubles psychiques.



2.5.2 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : UNE ÉTAPE VERS L'AUTONOMIE SOCIALE ET L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

La situation de certains bénéficiaires ne permet pas toujours un retour à l'emploi immédiat. Fragilisés par des parcours de vie parfois difficiles, des bénéficiaires sont confrontés à de multiples obstacles (logement, santé, linguistique, difficultés financières...) qui freinent leur insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement social favorise une prise en charge de l'ensemble des problématiques afin de rebondir à terme vers un parcours d'insertion. Le suivi en accompagnement social allie levée des freins sociaux et mise en activité des bénéficiaires à des fins d'insertion sociale.

En complément de l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux des Maisons de la solidarité (MDS), qui assurent principalement le suivi des familles avec enfants mineurs, le Département finance des postes de travailleurs sociaux sur tout le département pour assurer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA :

- Accompagnement social réalisé par des Centres communaux d'action sociale (CCAS), pour les publics de plus de 55 ans notamment ;
- Accompagnement social individualisé réalisé par des associations pour les publics isolés ou en couple sans enfant ou avec des enfants à charge de plus de 18 ans principalement ; à compter du 1^{er} avril 2024, cet accompagnement sera réalisé dans le cadre d'un marché public intitulé Dispositif d'accompagnement et de remobilisation vers l'emploi (DARAE) ;
- En complément, afin de prendre en compte les problématiques de certains publics en très grande précarité, le Département finance des lieux d'accueil spécifiques qui réalisent un accompagnement de proximité pour un public qui éprouve des difficultés à s'inscrire dans des dispositifs de droit commun en raison de l'absence de domicile, du mode d'habitat particulier, de l'illettrisme ou d'addictions.

L'accompagnement social des travailleurs sociaux comprend l'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits, le logement, le budget, la santé. Ils ont également pour mission d'orienter vers les actions d'insertion adaptées aux besoins.

En parallèle le Département soutient depuis 2023 le dispositif "Premières Heures en chantier d'insertion" ; il s'agit d'un sas temporaire, très progressif, destiné aux personnes à la rue, très éloignées de l'emploi et pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés. Le programme Premières Heures, porté par un chantier d'insertion, permet d'engager un parcours d'insertion et d'accéder à une solution d'hébergement. Les salariés en insertion recrutés bénéficient d'un contrat de travail au sein du chantier d'insertion dont la durée de travail hebdomadaire variera de 4 à 20h en fonction de la capacité du salarié à s'inscrire sur un parcours d'insertion socioprofessionnel.

Enfin en 2024, une nouvelle action proposée par l'accueil de jour sera déployée sur Marseille : une équipe mobile pour aller vers les bénéficiaires du RSA confrontés à un cumul de difficultés.

2.5.3 DIVERSIFIER LES ACTIONS DE LEVÉE DES FREINS POUR ACCÉDER À UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires, la situation sociale de la personne doit être stabilisée.

Le Département est engagé depuis de longues années dans des actions relatives à la levée des freins à l'insertion : mobilité, garde d'enfant, santé, logement, numérique, difficultés financières, santé... En outre dans le cadre de l'expérimentation SPIE, une réflexion a été conduite collectivement par les partenaires pour repenser ces actions et mettre à niveau l'offre afin de dynamiser les parcours et de remobiliser les bénéficiaires. La partie 2 de ce PDI présente une partie de ces actions.

La mobilité est identifiée comme un des principaux freins dans les parcours d'insertion. Ces freins sont d'ordre matériels ou psychosociaux. L'objectif de l'accompagnement est de permettre aux personnes d'accéder à une mobilité autonome qui favorisera l'accès à la formation et à l'emploi. Il consiste tout d'abord à poser un diagnostic permettant de définir les besoins et d'orienter le bénéficiaire vers le mode de mobilité le plus adapté.

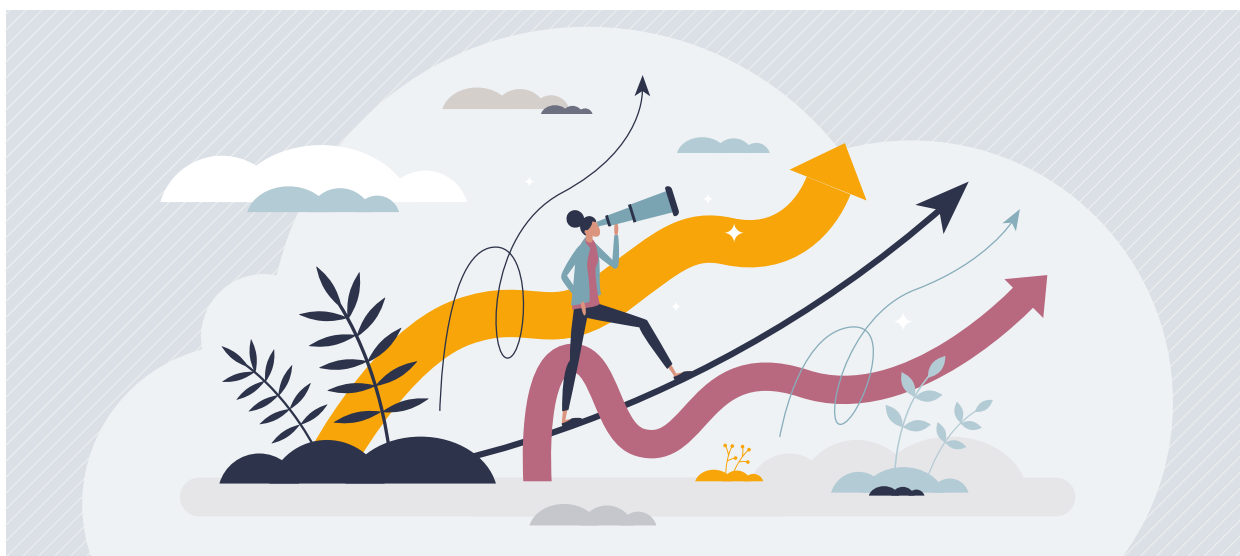
Les actions proposées sont diverses et variées : formation sur le repérage, la compréhension et l'utilisation du réseau de transports en commun, tests sur la capacité à réussir les épreuves du permis, prêt de véhicules, etc. Le Département concentre pour l'instant ses efforts financiers sur l'ouest du département mais souhaite que des plateformes mobilité puissent voir le jour sur tout le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée avec l'État et les autres collectivités.

La problématique de la garde d'enfants est souvent mise en avant par les publics et entrave parfois la réalisation de leurs projets professionnels. Marseille bénéficie de deux plateformes de modes de garde. Elles apportent des solutions adaptées. L'accompagnement consiste à la recherche du mode de garde le plus pertinent et à la sollicitation d'aide financière en amont, ou au démarrage d'un contrat de travail ou d'une formation (le Département souhaite prioritairement solliciter les assistantes maternelles allocataires du RSA). Une plateforme est également déployée sur le pays d'Aix-en-Provence et d'autres projets pourraient venir compléter l'offre d'insertion sur le département, en application de la loi sur le plein emploi.

2.6 FLUIDIFIER LES PARCOURS

Dans le cadre du projet France Travail de nouveaux outils seront proposés pour faciliter l'échange de données et la mutualisation de l'information, gages d'efficacité dans la construction des parcours d'insertion.

Outre l'approche dématérialisée, les pôles d'insertion déploient sur leur territoire une organisation facilitant ce suivi de parcours au sein de leurs instances : animation de commissions partenariales mensuelles permettant d'échanger sur les parcours des personnes accompagnées (commissions SPIE), équipes pluridisciplinaires (ruptures de contrat d'engagement), commissions techniques pour présenter l'offre d'insertion aux professionnels.



3. FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'emploi reste une priorité de ce PDI et le Département continuera de s'investir pleinement pour proposer des solutions adaptées à chacun et faciliter le rapprochement avec le monde économique, et le public bénéficiaire du RSA.

3.1 DÉVELOPPER LES OUTILS EMPLOI DE LA COLLECTIVITÉ

3.1.1 DIVERSIFIER ET INTENSIFIER LES ACTIONS DE L'ACCÉLÉRATEUR ET DU BUS DE L'EMPLOI

Symbole de l'engagement de la collectivité en faveur de l'emploi, l'accélérateur et sa déclinaison itinérante, le bus de l'emploi, sont aujourd'hui largement reconnus et ont prouvé leur efficacité. Depuis leur création en 2016 et 2019, ces deux outils accueillent en moyenne 2 400 bénéficiaires du RSA par an. Après plusieurs expérimentations pour diversifier les ateliers, plus de 34 séquences ont été organisées au sein de l'accélérateur de l'emploi en 2023. Le bus de l'emploi continue de sillonner les routes du département pour accompagner ou proposer des actions emploi sur l'ensemble des territoires ruraux et péri-urbains. Plus de 42 sorties ont été programmées en 2023.

Ces deux outils emploi évoluent constamment pour s'adapter au plus près des besoins des acteurs de terrain et répondre aux attentes des usagers. De nouvelles séquences avec des pratiques plus interactives entre recruteurs et candidats sont programmées dès janvier 2024 (recrut'game, accélérateur filières, accélérateur sortants de formation, accélérateur nouveaux entrants...). Une nouvelle formule, plus intensive intitulée "Les semaines de la réussite" complète l'offre. Organisée sur une semaine, avec des ateliers thématiques chaque jour constituant un parcours progressif et cohérent, cette séquence entend booster les recherches d'emploi, faciliter les candidatures et l'accès aux offres d'emploi par l'intermédiaire d'un tutorat proposé par les chargés de relation entreprises du service emploi et le parrainage d'entreprises. Le bus poursuivra ses actions emploi co-construites avec les acteurs de l'emploi et les entreprises du territoire.



3.1.2 CONSOLIDER L'AIDE AU TUTORAT "EMPLOIS EN PROVENCE" ET SOUTENIR L'EMPLOI ASSOCIATIF



26 Janvier 2023 - Signature officielle "Emplois en Provence"
Sabine BERNASCONI, Vice-Présidente déléguée à l'insertion professionnelle.

Avec plus de 1 500 contrats signés depuis sa création, le dispositif "Emplois en Provence" a prouvé son efficacité. Grâce à cette aide au tutorat, les recruteurs bénéficient d'une compensation financière à l'occasion du recrutement d'un bénéficiaire du RSA et s'engagent en contrepartie à désigner un tuteur pour encadrer et accompagner le salarié dans sa prise de poste pendant 6 mois.

Utilisés dans tous les secteurs d'activités, principalement par des petites et moyennes entreprises, "les emplois en Provence" favorisent l'intégration pérenne des bénéficiaires du RSA dans l'entreprise, avec plus de 77,5 %

de CDI à temps plein signés au cours de la période. Depuis sa création, la procédure administrative a été simplifiée pour faciliter son accès. Ce dispositif sera renouvelé dans le cadre de ce PDI pour encourager davantage les TPE/ PME à recruter des bénéficiaires du RSA.

Les contrats aidés, Parcours emplois compétences (PEC), ont également permis à 1 549 bénéficiaires du RSA de retrouver le chemin de l'emploi dans le secteur associatif, au cours du précédent PDI. Plus de 3 800 contrats ont été signés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens définie avec l'État. Le Département est l'un des plus engagés au niveau national et continuera à faire de ce dispositif une opportunité pour les bénéficiaires et pour le monde associatif.

3.1.3 ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DE JOB PROVENCE 13.FR

La plateforme de mise en relation entre les bénéficiaires du RSA et les entreprises s'est fortement renouvelée au cours de la précédente période. Aujourd'hui accessible sur smartphone, son utilisation est simplifiée et elle est dotée de nouvelles fonctionnalités. Fin 2023, 2 600 bénéficiaires du RSA, prêts à l'emploi sont inscrits sur cet outil numérique qui compte également une moyenne de 500 offres d'emploi publiées mensuellement pour l'ensemble du territoire.



3.1.4 CONSOLIDER LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI

Depuis 2022, le forum de l'emploi du Département propose une nouvelle formule co-organisée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les travaux du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Plus d'entreprises, plus de partenaires, plus d'ateliers, plus d'interactions ont convaincu un public encore plus nombreux en 2022 et 2023 que les années précédentes.

Cette journée est devenue un rendez-vous incontournable à l'échelle départementale pour les candidats comme pour les entreprises mais aussi pour les acteurs du social, de l'emploi et de la formation.

Chaque année, une ou plusieurs thématiques sont à l'honneur afin de proposer de nouvelles perspectives aux visiteurs : Exposition sur la mixité des métiers (égalité femmes-hommes), opportunités liées à l'accueil des Jeux Olympiques sur le territoire, besoins en recrutement dans le secteur social et médico-social, focus sur la politique et l'offre de formation et qualification sur le territoire.

3.2 PROPOSER UNE ANIMATION DÉPARTEMENTALE ET LOCALE DES ACTEURS DE L'EMPLOI

3.2.1 PARTAGER LES CONSTATS ET LES SOLUTIONS AVEC LES MEETINGS POUR L'EMPLOI

Le Département organise depuis 2017 des rencontres territoriales entre les acteurs économiques, professionnels de l'emploi et les représentants des collectivités locales. Une trentaine d'événements ont eu lieu entre 2017 et 2022.

Le dernier cycle de ces rencontres, en 2022, intitulé les "Meetings pour l'emploi" s'est concentré sur le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. À l'issue de débats fructueux, un certain nombre de diagnostics ont été posés, sur lesquels le Département a décidé de s'appuyer en vue de proposer des solutions opérationnelles. Un 2^e cycle de concertations, présenté sous la forme "d'hackathon" donnera l'occasion aux groupes de travail constitués de réfléchir autour de 3 thèmes inspirés des diagnostics de la saison 2023. Les constats, propositions et solutions énoncés enrichiront les décisions et les orientations de la politique publique de l'emploi portée par la collectivité.

3.2.2 PROPOSER UNE ANIMATION DE LA CLAUSE SOCIALE

Dans le cadre du développement durable, le Département mène une politique de promotion des achats responsables se traduisant notamment par la mise en œuvre de clauses sociales dans ses marchés publics, véritable opportunité d'insertion professionnelle pour des publics en difficulté et en particulier les bénéficiaires du RSA.

Depuis janvier 2016, année de lancement des clauses sociales au sein du Département, 517 personnes ont pu obtenir au moins un contrat sur une offre "clausée", dont 36 % de bénéficiaires du RSA.

Conformément aux objectifs du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), la collectivité a considérablement élargi les secteurs d'activité concernés par la clause d'insertion. Si les marchés de travaux routiers et de bâtiments sont toujours majoritairement clausés, les marchés de services touchent désormais des domaines plus variés : le gardiennage, la télésurveillance, les déménagements, le nettoyage, l'entretien d'espaces verts, les prestations informatiques, la médiation sociale ou encore la formation.

D'autres perspectives de développement des clauses font partie des travaux à mener dans les années prochaines : le recours aux marchés réservés et d'insertion, les marchés de prestations intellectuelles, une plus grande égalité hommes/femmes, l'augmentation des marchés avec un critère de performance sociale et environnementale.

En tant que donneur d'ordres, le Département s'inscrit dans la démarche de guichet unique et confie une partie de la mise en œuvre de ces clauses aux acteurs du territoire, porteurs de postes de facilitateurs (Métropole Aix-Marseille-Provence, maison(s) de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, établissements publics de coopération intercommunale, etc.). Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention définissant les missions respectives du Département et des facilitateurs dans la mise en œuvre des clauses sociales des marchés publics ciblés.

Le partenariat avec la Métropole repose sur la volonté de développer une commande publique inclusive motivée par trois objectifs :

- L'animation du réseau des facilitateurs de clauses sociales ;
- La construction d'une commande publique adaptée à l'offre IAE du territoire ;
- L'engagement d'une dynamique territoriale en faveur des achats inclusifs.



3.2.3 POURSUIVRE LE TRAVAIL DE COORDINATION DES CHARGÉS DE RELATIONS ENTREPRISES (CRE) DANS LE CADRE DES CELLULES EMPLOI

La question de la coordination des acteurs de l'emploi sur la thématique de la relation avec les entreprises se pose depuis des années. Elle figurait déjà dans les travaux du SPIE conduits dès 2021 et occupe un espace important dans le rapport de préfiguration de France Travail.

Notre territoire est précurseur à plusieurs niveaux. La création des cellules emploi a largement contribué à améliorer la coordination des acteurs. La dynamique du SPIE a renforcé et démultiplié ces efforts, notamment avec la création de nouvelles instances partenariales locales plus abouties ("force emploi" sur le territoire d'Arles, par exemple). Par ailleurs, l'organisation des journées départementales qui réunissaient pour la première fois en 2022 l'ensemble des professionnels de la relation entreprises du territoire a considérablement fait évoluer les pratiques. Les professionnels ont pu définir un "langage" commun et une offre de service mutualisée. Aujourd'hui des plans d'actions territoriaux sont en cours de construction. Cette dynamique sera ainsi encouragée sur chaque territoire afin de permettre aux entreprises de bénéficier d'une offre de service qualitative et coordonnée.

3.2.4 CONSULTER ET EXPÉRIMENTER AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES

Le club des entreprises de Provence est un collectif de chefs d'entreprise engagés, notamment, en faveur du recrutement de bénéficiaires du RSA (537 recrutements en 2023). Fort de ces 650 TPE/PME adhérentes, le club des entreprises de Provence représente également un réseau d'échange de pratiques pour les entreprises autour des questions de l'emploi. À l'origine de la création de l'accélérateur de l'emploi ou du dispositif "Emplois en Provence" par exemple, le club est force de propositions pour le Département. Il nourrit les actions et fédère les innovations, plus largement il contribue à enrichir la politique globale de l'emploi du territoire.

À l'issue de la crise du COVID, les ambassadeurs du club ont souhaité orienter son action vers la thématique du recrutement dans le secteur du soin et de l'aide à la personne. Associant de nombreux professionnels du secteur, cette réflexion a permis de notables avancées : création d'un livret d'accueil et d'intégration des salariés, valorisation et promotion des nouvelles méthodes de recrutement par simulation, création d'une journée départementale des services de l'aide à domicile, organisation d'une cellule emploi marseillaise consacrée à ce secteur, création de la SAAD académie (action de formation/placement soutenu par l'État dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences).

3.3 CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE EMPLOI ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES BÉNÉFICIAIRES

Pour relever le défi de l'accès au monde du travail, le Département des Bouches-du-Rhône a souhaité maintenir un lien fort avec le monde économique, dans l'objectif de favoriser le rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi. Cela s'est traduit par le lancement de nouveaux dispositifs, dans le cadre d'une démarche innovante et expérimentale.

3.3.1 DÉPLOYER LES PACTES D'OBJECTIFS

Le Département a créé le dispositif "Pacte d'Objectifs pour l'Emploi" pour se doter d'un cadre d'expérimentation et d'innovation en matière d'emploi. Il offre ainsi aux acteurs économiques du territoire un mécanisme de partenariat et de financement simple et ouvert, leur permettant de proposer des actions nouvelles et originales en faveur du rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi s'adresse à tous les publics en recherche d'emploi ou d'orientation (chômeurs de tout âge, bénéficiaires du RSA, étudiants, collégiens, ...). Entre 2017 et 2023 quelque 400 pactes ont été signés avec une soixantaine d'acteurs économiques du territoire. De nombreuses actions ont été menées, mobilisant à la fois des entreprises, des acteurs économiques et de l'emploi ou encore des personnes éloignées du monde professionnel.

Ces pactes seront toujours développés lors de la prochaine période couverte par ce PDI.

3.3.2 CONSOLIDER ET DÉPLOYER LES TRAVAUX DU GROUPE EXPERT EMPLOI

Le Groupe Expert Emploi (GEE) est un groupe de travail pluridisciplinaire, qui accompagne la collectivité dans sa recherche de solutions pour améliorer les conditions du rapprochement entre offre et demande d'emploi en particulier sur les métiers en tension. Il est composé d'entreprises, d'acteurs économiques, d'intermédiaires de l'emploi et de la création d'entreprise, de partenaires institutionnels.

Ses travaux ont pour objet la recherche de solutions opérationnelles en vue de :

- Lever les méconnaissances et les représentations qui constituent la principale source de dysfonctionnement sur le marché du travail ;
- Améliorer la connaissance réciproque entre les acteurs de l'emploi et le monde économique ;
- Favoriser la diffusion des bonnes pratiques et des procédés innovants en matière de ressources humaines (recrutement, management, intégration des salariés, ...).

Entre novembre 2017 et septembre 2023, le Groupe Expert Emploi s'est réuni à 51 reprises et a initié notamment :

- La réalisation d'une étude sur les comportements et savoir-être professionnels avec préconisations d'actions ;
- La construction d'un plan d'action départemental en faveur de solutions pour l'emploi ;
- La mise en place d'un "kit de recrutement" pour les TPE/PME ;
- 3 sessions de restitution des travaux axées sur la valorisation de l'innovation managériale et sociale ;
- La création d'un site Internet recensant des vidéos de présentation des métiers et/ou d'expériences inspirantes (<https://www.citedesmetiers-tv.fr>) ;
- Une réflexion sur les liens entre le monde économique et le monde scolaire ;
- L'étude de cas concrets d'entreprises confrontées à des problématiques de recrutement et/ou d'intégration des salariés.

Ces travaux sont diffusés et déployés auprès de l'ensemble du réseau. De nouveaux travaux seront ainsi lancés au cours de la prochaine période et viendront compléter le panel d'outils mis à la disposition de la Collectivité, des acteurs économiques, de l'emploi et de la formation.

4. CAPITALISER LES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR DÉVELOPPER DES APPROCHES PLUS EFFICACES ET ADAPTÉES

Clé de voute de la réussite de ce nouveau PDI, les professionnels du réseau des acteurs de l'emploi ont un rôle central. Il est essentiel de mettre à leur service les outils numériques permettant une simplification administrative, une diminution des charges de reporting et une aide à l'exercice de leurs responsabilités.

En effet, la dématérialisation doit replacer l'humain au cœur de l'accompagnement, en simplifiant le quotidien de tous les acteurs et en augmentant leur pouvoir d'action. Les outils numériques sont des facilitateurs pour assurer des accompagnements de qualité et assurer la promesse du "sans couture". Ce "commun numérique", confié à France Travail devra se faire par et pour les acteurs de terrain, au plus proche des utilisateurs, des métiers et des spécificités territoriales. Il devra se réaliser dans un contexte sécurisé, protégeant les données des individus et veillant aux enjeux d'accessibilité. Une attention particulière sera aussi portée aux personnes en situation de fragilité face au numérique.

De façon concomitante, il apparaît essentiel de proposer des formations communes pour favoriser l'interconnaissance entre acteurs, accompagner la montée en compétences de tous sur les dispositifs et les outils existants. Le Département sera ainsi partie prenante de "l'académie France travail" et participera aux différents travaux proposés par l'opérateur pour élaborer cette offre de formation. Dans cette dynamique, il convient également de prévoir une animation, à l'échelle départementale et territoriale, en direction des professionnels pour organiser les échanges et distiller les bonnes pratiques. Les pôles d'insertion ont toute leur place dans cette action d'animation sur leurs territoires respectifs en lien avec l'ensemble des acteurs.

4.1 DIVERSIFIER ET SPÉCIALISER LES OUTILS INFORMATIQUES À DISPOSITION DU RÉFÉRENT

4.1.1 PROPOSER UN CARNET DE BORD PARTAGÉ VIA L'EXTRANET "PORTAIL RSA"

Au cours de la précédente période, l'extranet "Portail RSA" a été déployé vers l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Chaque structure partenaire dispose dorénavant d'un accès informatique lui précisant la liste des allocataires dont elle a la charge. Chaque référent de parcours peut accéder à sa file active et consulter le dossier individuel de la personne dans le cadre des procédures RGPD en vigueur. Conformément à la démarche du SPIE et de France Travail, l'extranet valorise la démarche "dites-nous le une fois" auprès du bénéficiaire. Avec le consentement du bénéficiaire et dans le respect de sa vie privée, l'information utile est partagée entre acteurs et contribue ainsi à éviter les ruptures de parcours, les redites. Elle améliore la qualité des échanges entre le professionnel et la personne concernée au profit de son parcours. Les premiers retours de la part des professionnels sont extrêmement positifs et favorisent concrètement le travail de prise en charge individualisée et la construction des parcours.



Le développement de cet outil informatique et son déploiement se poursuivent. De nouvelles fonctionnalités agrémenteront encore son utilisation. La dématérialisation du contrat d'engagement sera la prochaine avancée et permettra de réduire drastiquement les délais de saisie, d'instruction et de validation des dossiers.

L'objectif d'échange de données et de croisement de fichiers entre les acteurs institutionnels (Etat/CAF/ France Travail/ Département) impulsé par le SPIE, intensifié avec France Travail, se poursuivra dans les années à venir dans le cadre de la réglementation en vigueur.

4.1.2 ACCOMPAGNER LA MISE À DISPOSITION DE LA BOÎTE À OUTIL NUMÉRIQUE DU RÉFÉRENT

Le Département soutient l'utilisation des nouveaux outils numériques, qu'ils soient portés par la startup d'État Betagouv ou par d'autres opérateurs reconnus. Et cela toujours dans l'objectif de faciliter la tâche du référent dans sa globalité, fluidifier les prescriptions, favoriser l'appropriation de l'offre d'insertion et l'échange d'informations entre professionnels et avec les usagers.

Chaque application doit être connue, maîtrisée et utilisée par les référents de parcours selon leur domaine d'intervention. Les équipes de la direction de l'Insertion sont à la disposition des partenaires pour accompagner la prise en main de ces nouveaux outils partagés en fonction de leurs utilité et caractéristiques techniques.

Les principales applications de la “boîte à outils numériques”

NOM DE L'APPLICATION	OBJET	OBJECTIFS
DORA	Améliorer la connaissance de l'offre d'insertion sur le territoire	Faire de DORA, l'outil numérique de l'offre d'insertion et faciliter la prescription
OUIFORM	Accès et prescription sur toute l'offre de Formation	Favoriser la montée en compétences des bénéficiaires en facilitant leur accès à la formation
RDV insertion	Prise de Rdv directe par les usagers avec les professionnels	Réduire les délais de prise de RDV des bénéficiaire et baisser le taux d'absentéisme
Immersion facilitée	Trouver des terrains de stage en entreprises dans le cadre de PMSMP pour les bénéficiaires	Accroître les expériences professionnelles dans les parcours d'insertion
La plateforme de l'inclusion	Mise en relation et prescription sur l'IAE	Faciliter la prescription sur les offres d'emploi du secteur de l'insertion par l'activité économique
Estime	Calculer le gain financier du retour à l'emploi	Encourager la reprise d'une activité salariée en toute connaissance
Mes rdv emploi	Agenda partagé des événements emploi sur le territoire	Connaître les actions emploi organisées sur le territoire et positionner les bénéficiaires

4.2 PROPOSER UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ANIMATION DE L'OFFRE D'INSERTION

Il apparaît nécessaire de développer une ingénierie permettant aux acteurs concernés de mieux appréhender l'offre d'insertion existante pour pouvoir se l'approprier davantage. L'objectif est de favoriser une meilleure connaissance de l'offre et d'améliorer l'orientation vers le dispositif le plus approprié aux besoins de la personne et de réduire les échecs et abandons. Pour cela, le Département développe plusieurs actions.

4.2.1 CONFORTER LES LIENS ENTRE LES MAISONS DE LA SOLIDARITÉ ET LES PÔLES INSERTION

Les équipes de toutes les directions de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité (DGAS) au sein du Département sont porteuses d'une même politique publique de solidarité sur des territoires identiques et contribuent à la prise en charge et à l'accompagnement social des bénéficiaires. Les travaux du SPIE ont démontré la nécessité de renforcer les complémentarités entre les directions au service des personnes accompagnées. Il apparaît nécessaire d'organiser une meilleure coordination des interventions entre professionnels (clarification des procédures de travail, simplification des outils, animation de l'offre d'insertion, relais et échanges d'information, etc.)

Un groupe de travail s'est mis en ordre de marche, rassemblant des professionnels des directions de la DGAS, pour accompagner le changement autour de trois thématiques cibles :

- La qualité du contrat d'engagement et son processus de validation ;
- L'optimisation de l'offre d'insertion à disposition et la fluidité des parcours ;
- Le déploiement et l'appropriation des outils numériques.

4.2.2 CRÉER DES JOURNÉES DÉPARTEMENTALES DE L'OFFRE D'INSERTION ET DÉCLINAISONS LOCALES

Le forum de l'offre d'insertion a pour objectif de conforter la connaissance des professionnels sur les actions et dispositifs d'accompagnement disponibles dans le département.

En 2023, cette journée départementale a réuni près de 800 professionnels qui ont pu échanger sur les stands et au gré des 18 conférences proposées.

4.2.3 DÉVELOPPER UNE INFORMATION CONTINUE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du SPIE, le Département a créé une lettre numérique "Actu'inser Pro" à destination des référents de parcours. Éditée tous les deux mois, cette lettre numérique aborde plusieurs grandes thématiques comme l'actualité, l'offre d'insertion, les outils à disposition, le rôle du référent et l'évolution du travail social et socio-professionnel. Les actions emplois et partenariales, les témoignages de professionnels et de bénéficiaires sur des parcours réussis sont également mis à l'honneur. Un comité de rédaction, composé de représentants du SPIE, assure la préparation du contenu de la e-letter et la validation des articles et reportages.

Cette lettre numérique, adressée à plus de 1 500 professionnels tous les 2 mois, sera maintenue et un panel de référents seront associés à son évolution pour la rendre toujours plus pertinente. Pour tenir compte des évolutions, "Actu'inser Pro" est rebaptisée "la lettre numérique du réseau pour l'emploi" à partir de janvier 2024.



4.2.4 CONSOLIDER L'ANIMATION TERRITORIALE DE L'OFFRE D'INSERTION RÉALISÉE ET LES COMMISSIONS TECHNIQUES

De manière complémentaire et en parallèle de la plateforme DORA, il semble nécessaire de pouvoir proposer une animation régulière et de proximité autour de cette offre d'insertion afin de s'assurer de son appropriation réelle, que ce soit au niveau départemental ou local. En effet, la rencontre entre professionnels, l'échange entre partenaires constituent le meilleur vecteur de communication de cette offre.

À cette fin, le Département souhaite conforter la programmation mensuelle des commissions techniques animées par les agents de développement local d'insertion (ADLI) au sein des pôles d'insertion. Ces commissions rassemblent les principaux prescripteurs, personnels des pôles d'insertion, des maisons départementales de la solidarité, des CCAS, les lieux d'accueil, des PLIE, des missions locales, des agences de France Travail et du milieu associatif, conviés à présenter leurs dispositifs. Elles permettent d'établir un point régulier de l'offre d'insertion sur le territoire.

4.3 ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES PRATIQUES ET DES PROCÉDURES DE TRAVAIL

4.3.1 ACCOMPAGNER ET CONTRIBUER À L'ACADÉMIE FRANCE TRAVAIL

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faciliter le travail des professionnels de l'insertion et garantir l'efficacité et la réussite des parcours.

L'Académie France Travail aura pour objectif de valoriser le partage d'expertise et la coopération des acteurs au sein du réseau. Elle aura pour mission de proposer des formations communes afin de favoriser l'interconnaissance entre acteurs et accompagner la montée en compétences de tous sur les dispositifs et les outils existants.

Le Département sera partie prenante de cette académie. Une démarche de mobilisation des professionnels de l'insertion, conviés à partager les pratiques les plus pertinentes, sera engagée afin de créer une dynamique commune et partenariale et de parfaire les techniques d'accompagnement proposées sur le territoire.

Animés à l'échelle départementale, des groupes de travail seront réunis à intervalles réguliers, par métiers (accompagnateurs à l'emploi, conseillers entreprises, assistants de service social). Ils pourront être internes à la direction de l'Insertion (équipes du Département), externes (avec les partenaires) ou mixtes selon les métiers et l'actualité.

Ces groupes auront pour mission de créer une dynamique constructive entre professionnels au service de l'émergence de nouvelles solutions et viendront alimenter l'offre de formation proposée par l'Académie France Travail.

4.3.2 PROGRAMMER DES MASTER-CLASS, FORMATIONS FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Aix-Marseille-Provence, le Département continuera de proposer un programme de conférences / formations dédié à l'ensemble du réseau de l'insertion : accompagnateurs à l'emploi du territoire (PLIE, DAPE, missions locales, pôles emploi), travailleurs sociaux... De nouvelles séquences pourront être envisagées selon les besoins exprimés et en tenant compte du programme de l'Académie France Travail.

5. PILOTER L'EXIGENCE SOCIALE POUR MESURER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF

Nous avons un devoir d'exigence sociale. Une exigence qui s'adresse avant tout aux acteurs institutionnels, Département, État, France Travail. L'exigence de proposer des solutions efficaces et durables aux bénéficiaires, de permettre aux professionnels d'être opérationnels et efficaces, de leur donner accès aux outils qui libèrent le temps nécessaire au travail d'écoute et d'accompagnement.

L'objectif du Département porte sur l'exigence d'actions et de résultats qui s'impose à nous tous, acteurs et professionnels de l'insertion. Il nous appartient de continuer à innover pour proposer de réelles perspectives, ouvrir de nouveaux horizons vers l'activité et l'emploi aux personnes les plus fragiles et les plus précaires.

5.1 OPTIMISER LES MOYENS

5.1.1 COFINANCER LES ACTIONS AVEC LE FSE

Le Département est l'organisme intermédiaire pour le fonds social européen (FSE) depuis 2008.

Grâce à ces financements l'institution peut développer de nouveaux projets à destination des bénéficiaires du RSA mais également d'autres publics.

La Collectivité a élargi son périmètre d'intervention dans le cadre de la programmation 2021/2027 du FSE+ qui permet de financer de nouvelles actions à visée purement sociale. Le montant FSE+ délégué au Département s'élève à près de 20M€.

Dans un premier temps, 70 % de l'enveloppe sont dédiés à la période 2022-2025. Les 30 % restants, prévus pour les années 2026-2027, seront attribués sous réserve des performances de programmation et des résultats de l'audit de système de gestion qui sera programmé en 2025.



■ 5.1.2 ÉVALUER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'INSERTION

Pour mesurer l'efficacité des actions d'accompagnement, des indicateurs sont définis en amont, aussi bien dans les conventions que dans les marchés publics. Ils permettent de disposer d'outils de suivi pour bien identifier le travail des porteurs d'actions, de mesurer l'impact de ces actions à l'aune des parcours et d'envisager la pérennité des financements.

Ces indicateurs permettent à la Collectivité de jauger et parfois réviser les moyens financiers alloués aux dispositifs pour qu'ils correspondent aux besoins du public et à la réalité économique.

Ainsi en 2023 deux grandes réformes ont été adoptées par la Collectivité et mises en œuvre en lien avec les structures concernées.

La première porte sur la modification du barème de financement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) non revu depuis 2007. La seconde concerne les modalités de financement des centres communaux d'action sociale lieux d'accueil avec la mise en place d'un forfait calculé selon le nombre de contrats d'engagement réciproque réalisés en fonction de l'âge des personnes accompagnées.

D'autres évaluations sont programmées à compter de 2024 notamment de l'expérimentation de l'accompagnement rénové mais aussi pour les nouvelles actions comme le dispositif d'accompagnement et de remobilisation vers l'activité et l'emploi (DARAE.) Des enquêtes qualitatives de satisfaction auprès du public accompagné sont également prévues.

■ 5.1.3 MIEUX REPÉRER LES BESOINS DU PUBLIC

La Collectivité dispose, depuis la mise en œuvre du RSA en 2009, d'un système d'information évoluant constamment afin de disposer de données complètes et à jour sur le public et les actions suivies.

Ce système est désormais enrichi par les données en provenance des principaux partenaires institutionnels grâce à des conventions d'échanges de données à caractère personnel.

En développant les interconnexions entre les applications (API), les expérimentations du service public de l'insertion et de l'emploi puis de l'accompagnement rénové ont accéléré ces évolutions informatiques.

La direction de l'Insertion a également déployé auprès de ses partenaires en charge de l'accompagnement un extranet. Cette réciprocity des échanges de données et la consultation concertée des situations des allocataires facilitent la gestion du dispositif RSA et favorisent une meilleure connaissance de la typologie des bénéficiaires.

Autant d'avancées techniques qui participent également au suivi partagé de parcours, à la connaissance complète de l'offre d'insertion, et contribuent à des sorties plus rapides du dispositif.

5.2 SÉCURISER LES PROCÉDURES D'INSTRUCTION, D'ANALYSE ET DE SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS ET DE SUBVENTIONS

■ 5.2.1 LE PROCESSUS D'INSTRUCTION DES SUBVENTIONS

Dans le cadre de la démarche probité conformité de la Collectivité, un chantier a été engagé sur la formalisation et l'harmonisation du processus d'octroi et de contrôle des subventions aux associations.

De nouvelles règles d'instruction des demandes de financement, de nouvelles conventions-types et de nouveaux outils de contrôle ont été mis à disposition des agents à compter de septembre 2023 et devront être utilisés pour l'examen de chaque demande de subvention.

5.2.2 LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES SUBVENTIONS

De nouveaux documents sont désormais demandés, s'ajoutant aux éléments habituels, lors du dépôt des demandes de subvention afin de sécuriser les financements. Il s'agit du compte-rendu intermédiaire de gestion et du contrat républicain.

L'analyse des comptes-rendus financiers (CRF) au sein de la direction de l'Insertion permet de réaliser une cartographie des risques et de s'assurer de la bonne utilisation des fonds versés.

Un plan d'action de suivi des préconisations notifiées aux structures auditées par la direction du contrôle de gestion a été initié en 2023 et sera effectif dès 2024 au sein de la direction de l'Insertion.

Ce suivi intervient en complément de l'étude de la situation financière des structures partenaires réalisées chaque mois par la direction de l'insertion lors de la présentation des dossiers de demande de subvention en commission technique départementale.

5.2.3 LA COMMANDE PUBLIQUE (ANALYSE ET DÉFINITION DES BESOINS, SÉLECTION, SUIVI DES PRESTATIONS)

Afin de proposer les accompagnements les plus adaptés au public bénéficiaire du RSA, la direction de l'Insertion définit ses besoins, en lien avec la direction de l'achat public, qui l'accompagne sur l'ensemble du processus de passation et d'exécution des accords-cadres.

Ces marchés publics permettent de poursuivre le travail partenarial avec les acteurs de terrain (anciens ou nouveaux porteurs d'action) dans le respect des procédures en vigueur.

Ce mode de contractualisation devient prépondérant depuis 2023.

5.3 GARANTIR UNE ALLOCATION AU JUSTE DROIT

Le versement de l'allocation au "juste droit" répond à la fois à l'exigence de maîtrise des dépenses et à celle d'équité en s'assurant que les bénéficiaires perçoivent l'allocation à bon escient. La maîtrise du pilotage de l'allocation s'accompagne également d'une politique de contrôle et de coopération avec les autres institutions.

5.3.1 S'ASSURER D'UNE CONTRACTUALISATION POUR UNE PRISE EN CHARGÉE ADAPTÉE

Le Département souhaite, conformément à la loi, s'assurer que chaque bénéficiaire du RSA dispose d'un contrat d'engagement et respecte son contenu.

Cette action est menée par les équipes de conseillers d'orientation RSA en poste dans les pôles d'insertion. Ils ont pour mission de convoquer les bénéficiaires sans contrat d'engagement et de proposer à chacun une action d'insertion correspondant à sa situation.

En 2023, 17 145 nouveaux entrants et 12 376 bénéficiaires en rupture de contrat ont été reçus par ces conseillers et orientés vers un parcours adapté, soit plus de 29 000 entretiens réalisés dont près de 25 000 en présentiel.

Ce dispositif a permis de faire progresser le taux de contractualisation des bénéficiaires qui s'élève aujourd'hui à 80 %.

■ 5.3.2 VEILLER AU RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les équipes pluridisciplinaires donnent leur avis sur la suspension ou le maintien du versement de l'allocation RSA, conformément au Code de l'action sociale et des familles (CASF), en cas d'absence de contractualisation ou de non renouvellement de CER, de radiation de la liste des demandeurs d'emploi ou si l'allocataire fait un obstacle à contrôle.

Ces commissions examinent aussi les situations de fraudes et tous les freins liés à une insertion durable.

Il existe 10 équipes pluridisciplinaires territorialisées et une équipe pluridisciplinaire départementale. Elles se réunissent chacune, a minima, une fois par mois pour statuer sur les situations des allocataires. En 2023 ce sont près de 11 000 situations qui ont été examinées dans ces instances.

■ 5.3.3 RÉTABLIR LE JUSTE DROIT

Le service des contrôles administratifs, créé en 2016, a fusionné en 2022 avec le service de gestion de l'allocation et du contentieux pour devenir le service de l'allocation, des contrôles administratifs et du contentieux.

Le nombre de contrôleurs a été renforcé pour étudier les situations en anomalie et rétablir le juste droit. Ce sont entre 1500 et 2000 contrôles par an qui sont réalisés par la direction de l'Insertion. Ils viennent en complément des contrôles diligentés par la CAF et la MSA.

■ 5.3.4 LUTTER CONTRE LA FRAUDE

L'instauration d'amendes administratives permet de sanctionner pécuniairement une fausse déclaration ou l'omission délibérée d'une déclaration ayant abouti au versement d'un trop perçu de RSA. Avec cette nouvelle procédure, effective en 2024, l'administration affirme sa volonté de sanctionner les allocataires ayant fraudé et de récupérer de petites sommes sans obérer les indus à rembourser.

Dans le cadre des travaux engagés pour améliorer la gestion de ces indus et prévenir leur hausse, plusieurs mesures d'amélioration ont été prises comme la réalisation d'un flyer expliquant "comment déclarer ses ressources lorsque l'on est au RSA ?" et l'abaissement du seuil des indus.

■ 5.3.5 COORDONNER LES INTERVENTIONS ET FAIRE LE LIEN AVEC LES AUTRES ADMINISTRATIONS

Des contrôles sur place et sur pièces sont effectués chaque année par la CAF et la MSA pour le compte du Département. Ils sont définis dans le cadre d'un plan de contrôle partagé comportant différents types de cibles à étudier.

Il s'agira, au cours de ce nouveau PDI, de développer des liens avec des partenaires institutionnels sur les questions d'accès aux droits.

5.4 CONTINUER DE DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES QUESTIONS D'ACCÈS AUX DROITS

5.4.1 OUVERTURE ET CALCULS DES DROITS

Le Département dispose de deux conventions de gestion du RSA avec la CAF et la MSA qui contribuent à resserrer les liens vers un objectif commun de sortie du RSA et du paiement au juste droit.

Tous les trois ans ces conventions font l'objet d'un renouvellement étroitement négocié avec les partenaires pour déterminer les délégations et les plans d'actions à mener. Les prochaines conventions porteront sur la période 2025-2027 et seront au cœur de ce nouveau programme départemental d'insertion.

Depuis 2019, d'autres partenariats ont fait l'objet de cofinancements avec l'État, notamment la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) jusqu'en 2023.

Dès 2021, l'expérimentation de l'accompagnement rénové dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme France Travail a permis de consolider les liens avec France travail et les services de l'État.

La nouvelle contractualisation en 2024 prend la relève des actions déployées dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de France Travail.

5.4.2 S'ASSURER DE LA SUBSIDIARITÉ DES DROITS

À partir de leurs missions respectives, le Département et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail sud-est (CARSAT) ont passé une convention afin de fluidifier leurs échanges dans le but d'accompagner les publics fragiles sur les démarches en matière de retraite et favoriser l'accès aux droits et éviter ainsi les ruptures préjudiciables.

Dans la même perspective, d'autres partenariats institutionnels sont à l'étude.







PARTIE 2 :

LES ACTIONS
D'INSERTION

L'ensemble du territoire départemental est couvert par des actions individuelles ou collectives d'insertion portées ou soutenues par le Département. L'ensemble de ces actions sont répertoriées dans un catalogue de l'offre d'insertion à disposition de l'ensemble des professionnels. Celui-ci présente en détails les actions (objectifs, modalités de prescription, public cible, déroulement et durée de l'accompagnement, contacts). Toutes ces données sont aujourd'hui dématérialisées et figurent sur la plateforme DORA.

AXE 1 : RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ

1.1 LA RECHERCHE DIRECTE D'EMPLOI

1.1.1 BOOST EMPLOI

Objectif : Accompagnement intensif de 3 mois axé sur la reprise d'emploi dans l'objectif d'une sortie rapide du RSA.

Secteur géographique : Département sauf Pôles d'insertion de Salon et d'Arles

1.1.2 CONVENTION CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES (CCIPA) – ACCÉLÉRATEUR DE L'EMPLOI ITINÉRANT

Objectif : Favoriser les recrutements de bénéficiaires du RSA, grâce à des rencontres sur tout le territoire du Pôle Insertion d'Arles, entre bénéficiaires du RSA et chefs d'entreprise.

Secteur géographique : Pôle d'insertion d'Arles

1.2 CRÉATION D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ

1.2.1 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENEURIAT

Objectif : Accompagner les BRSA :

- porteurs d'un projet de création d'activité ou d'entreprise : afin d'améliorer leurs perspectives de réussite,
- déjà chefs d'entreprise ou travailleurs indépendants : afin de les amener, en fonction du potentiel de leur activité, à développer leur activité ou à la cesser en vue d'occuper un emploi salarié.

Secteur géographique : Département

1.2.2 LIEU D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Objectif : Action fondée sur le suivi et la contractualisation de bénéficiaires du RSA ayant le statut de travailleur indépendant par des professionnels de l'entrepreneuriat.

Secteur géographique : Département

1.2.3 ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISES AGRICOLES (ADEAR 13)

Objectif : Accompagner les bénéficiaires du RSA à la création ou à la reprise d'entreprise agricole.

Secteur géographique : Département

1.3 L'APPUI À LA CONSTRUCTION DE PROJET PROFESSIONNEL

1.3.1 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PLACEMENT EN EMPLOI (DAPE)

Objectif : Faciliter le retour à l'emploi des BRSA via un parcours adapté, dynamique et régulier afin d'assurer une sortie pérenne en emploi.

Secteur géographique : Marseille, Nord du pays d'Arles, Pôle Salon-Berre, Aubagne.

1.3.2 PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Objectif : Accompagnement socioprofessionnel et relation entreprise.

Secteur géographique : Marseille, Aix-en-Provence et pays d'Aix, Marignane Côte bleue, La Ciotat, Istres Ouest Provence, Arles ACCM, Pays de Martigues

1.3.3 ACTION INTERMÉDIAIRE POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI (ACIADE)

Objectif : Permettre aux personnes souhaitant retrouver une activité de développer leur potentiel d'initiative et d'employabilité afin de construire et de concrétiser un projet professionnel.

Secteur géographique : Département sauf le territoire du pôle d'insertion d'Aubagne-La Ciotat

1.3.4 ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AVEC FRANCE TRAVAIL

Objectif :

- prendre en charge simultanément les problématiques sociales et professionnelles avec l'intervention conjointe d'un travailleur social et d'un conseiller dédié de France Travail,
- engager un parcours personnalisé à la fois sur le plan social et sur le plan professionnel.

Secteur géographique : Département

1.3.5 ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TRIPARTITE AVEC DES LIEUX D'ACCUEIL

Objectif : Travailler sur les potentialités des bénéficiaires en termes d'emploi tout en levant de manière concomitante les freins de tout type. L'accompagnement repose sur un suivi tripartite d'un accompagnateur à l'emploi (réfèrent de parcours), un travailleur social et un psychologue pour permettre une prise en compte globale de la situation de chaque bénéficiaire.

Secteur géographique : Département



1.4 LES JEUNES

1.4.1 PRÉVENTION DE L'ENTRÉE ET DE L'INSTALLATION DES JEUNES DANS LE RSA - MISSION LOCALE DE MARSEILLE

Objectif : Accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle afin de prévenir une entrée précoce dans le dispositif du RSA ou d'en permettre la sortie.

Secteur géographique : Marseille, Allauch Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons

1.4.2 ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TRIPARTITE - MISSION LOCALE DE MARSEILLE

Objectif : Travailler sur les potentialités des bénéficiaires en termes d'emploi tout en levant de manière concomitante les freins de tout type. L'accompagnement repose sur un suivi tripartite d'un référent emploi, un référent social et un psychologue pour permettre une prise en compte globale de la situation du bénéficiaire et engager une dynamique de parcours en vue d'une insertion professionnelle réussie.

Secteur géographique : Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons

1.4.3 PRÉVENTION DE L'ENTRÉE ET DE L'INSTALLATION DES JEUNES DANS LE RSA - MISSION LOCALE DE CHÂTEAURENARD

Objectif : Accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle afin de prévenir une entrée précoce dans le dispositif du RSA ou d'en permettre la sortie.

Secteur géographique : Châteaurenard, Saint-Rémy-de-Provence

1.4.4 SAS PRÉVENTION RSA - MISSION LOCALE DU PAYS SALONNAIS

Objectif : Accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle afin de prévenir une entrée précoce dans le dispositif du RSA.

Secteur géographique : Pays salonnais



1.5 LES SENIORS

1.5.1 GÉNÉRATION EXPERTS

Objectif : Accompagner, de manière renforcée et soutenue vers l'emploi, la formation qualifiante... un public bénéficiaire du RSA de 50 ans et plus.

Secteur géographique : La Ciotat



1.6 L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1.6.1 LES CHANTIERS D'INSERTION

Objectifs :

- Socialiser et remobiliser par le travail,
- Développer l'employabilité en accompagnant à la levée des freins à l'emploi,
- Acquérir des savoir-être dans un contexte de production de biens et de services.

Secteur géographique : Département

1.7 L'ACCÈS À LA QUALIFICATION ET À L'EMPLOI

1.7.1 COORDINATION QUALITÉ FIABILITÉ DOMICILE (CQFD) – AIDE À DOMICILE

Objectif : Accompagner, former et insérer les bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'aide à domicile.

Secteur géographique : Marseille - Aubagne/La Ciotat

1.7.2 FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS (FNTV)

Objectif : Procéder à la validation de projets professionnels et de profils transmis par les partenaires de l'emploi pour une mise en relation avec les employeurs dans les métiers du transport de voyageurs.

Secteur géographique : Département

1.7.2 CIERES – SPEED RESTAURATION

Objectif : Expérimenter un dispositif de formation visant l'insertion professionnelle de personnes offrant un premier niveau de qualification et d'employabilité reconnu par les employeurs de la filière restauration.

Secteur géographique : Marseille - Pôles d'insertion marseillais des 1^{er}/5^e/6^e/7^e ; 2^e/3^e et 15^e/16^e arr.

AXE 2 : REMOBILISER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ SOCIALE OU AYANT DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ

2.1 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

2.1.1 ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES GENS DU VOYAGE - ASSOCIATION RÉGIONALE D'ETUDES ET D'ACTION AUPRÈS DES TSI GANES (AREAT)

Objectif : Accompagnement spécifique visant à améliorer l'autonomie sociale, financière et professionnelle des gens du voyage

Secteur géographique : Département (lieu d'intervention Port-de-Bouc)

2.1.2 ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES GENS DU VOYAGE - ASSOCIATION SOCIALE NATIONALE INTERNATIONALE TZIGANE (ASNIT)

Objectif : Accompagnement spécifique visant à améliorer l'autonomie sociale, financière et professionnelle des gens du voyage, domiciliation

Secteur géographique : Département (lieu d'intervention 16^e arr. de Marseille)

2.1.3 LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE : ACCUEIL DE JOUR

Objectif : Dans le cadre de sa mission générale d'accueil de jour pour un public SDF isolé (mise à l'abri, accès à l'hygiène, laverie, aide aux démarches...), proposer un accompagnement social global renforcé aux bénéficiaires du RSA avec une prise en charge spécifique des comportements de rue.

Secteur géographique : Marseille

2.1.4 LES PERSONNES ENTRANT EN DÉTENTION – RELAIS RSA (APCARS)

Objectif : Prendre en charge les bénéficiaires du RSA marseillais et du pays d'Aix incarcérés sur les centres pénitentiaires des Baumettes et de Luynes.

Secteur géographique : Marseille et Aix-en-Provence, centres pénitentiaires des Baumettes et de Luynes.

2.1.4 LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ : SOLIDARITÉ PAYSANS PROVENCE

Objectif : Agriculteurs bénéficiaires du RSA : Accompagner et défendre les agriculteurs et anciens agriculteurs en difficulté sociale et économique.

Secteur géographique : Département



2.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ

2.2.1 DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI DES BRSA AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ (HEDA)

Objectif : Proposer un diagnostic et un accompagnement pour les bénéficiaires du RSA, dont la santé est la problématique centrale à leur insertion professionnelle.

Secteur géographique : Département

2.2.2 ACCÈS AUX SOINS SANTÉ MENTALE : CENTRES HOSPITALIERS

Objectif : Accès à des consultations réalisées par des psychologues et infirmiers psychiatriques afin d'amener la personne à une prise en charge dans le droit commun.

Secteur géographique : Marseille, Aubagne-La Ciotat

2.2.3 PERSONNES EN SITUATION D'ADDICTION : ADDICTION MÉDITERRANÉE

Objectif : Accompagnement spécifique visant à améliorer l'insertion sociale et à initier une insertion professionnelle d'un public en conduite addictive, en cohérence avec le projet de soin.

Secteur géographique : Marseille

2.2.4 ACCÈS SANTÉ – ACPM

Objectif : Permettre à des bénéficiaires du RSA de s'engager activement dans une démarche d'insertion sanitaire, sociale et ou/professionnelle en tenant compte de leur état de santé.

Secteur géographique : Marseille

2.2.5 ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT - ARES

Objectif : Permettre aux personnes de s'engager activement dans une démarche de soin et d'insertion sociale et/ou professionnelle, en posant les bases d'un processus de changement.

Secteur géographique : Pôle d'insertion Aix-Gardanne

2.2.6 ACTION PASSAGE – CONFLUENCE

Objectif : Permettre au public d'exprimer ses maux/mots en tenant compte de sa culture d'origine. Sensibiliser et démystifier l'environnement social et médical afin de favoriser l'accompagnement.

Secteur géographique : Pays d'Arles

2.2.7 ACTION SANTÉ - CONFLUENCE

Objectif : Permettre au public d'exprimer ses maux/mots en tenant compte de sa culture d'origine. Sensibiliser et démystifier l'environnement social et médical afin de favoriser l'accompagnement.

Secteur géographique : Maignane - Vitrolles

2.2.8 DYNAMIQUE D'ACCÈS AUX SOINS – APDL

Objectif : Favoriser la prévention, l'accès aux soins et aux droits à la santé pour un public en situation de grande précarité.

Secteur géographique : Pôle d'insertion Istres-Marignane-Martigues-Vitrolles.

2.3 LES OUTILS DE MOBILISATION À LA DISPOSITION DU RÉFÉRENT

2.3.1 ACTION GENERATRICE D'INSERTION ET DE REMOBILISATION (AGIR)

Objectif : Permettre aux personnes de développer leur capacité d'insertion sociale dans leur environnement (remobilisation, réactivation des liens sociaux, autonomie) et d'élaborer un projet individuel et collectif dans le cadre d'un parcours d'insertion cohérent.

Secteur géographique : Marseille (excepté les 13/14 arr.), Istres Ouest Provence

2.3.2 SAS DIAGNOSTIC PROJET

Objectif : Définir un projet d'insertion sociale ou professionnelle dans le cadre d'un accompagnement individualisé très court et intensif.

Secteur géographique : Département

2.4 ACTIONS TERRITORIALES

2.4.1 ALPHA GARDE CENTRE SOCIAL LA GARDE

Objectif : Cette action spécifique propose, sur un mode de garde adapté à l'entrée, une action de linguistique pour des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme, souvent des chefs de familles monoparentales. Cette action de trois matinées par semaine constitue une première étape clé d'un parcours personnel d'insertion pour des personnes qui jusque-là ne pouvaient pas enclencher une dynamique de parcours dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle.

Secteur géographique : 13^e et 14^e arr. de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques

2.4.2 AAI – PASSEPORT POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉUSSI VERS L'INSERTION (PARI)

Objectif : Permettre à partir de la définition d'un projet de vie de mettre en œuvre un parcours et de permettre au bénéficiaire de retrouver une dynamique d'insertion.

Secteur géographique : Pôle d'insertion Aix-Gardanne



2.4.3 AIR LE FIL D'ARIANE - DEFI

Objectif : Redynamisation de personnes bénéficiaires du RSA par la citoyenneté en vue d'une remobilisation vers une insertion professionnelle.

Secteur géographique : Pôle d'insertion Aubagne-La Ciotat

2.4.4 ÉQUIPE SAINT-VINCENT DE MARTIGUES : CENTRE D'INSERTION POUR LES FEMMES

Objectif : Favoriser l'insertion des mères de famille par l'éducation en économie sociale et familiale, grâce à la construction d'un parcours d'insertion sociale au cours duquel elles pourront acquérir des notions théoriques et pratiques sur le budget, l'accès au droit, la parentalité, l'équilibre alimentaire.

Secteur géographique : Martigues Port-de-Bouc

2.4.5 CIDFF : RÊV'ELLE TOI

Objectif : Coordonner les parcours d'accompagnement socioprofessionnel des femmes bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur autonomie et de prévenir les situations de précarité.

Secteur géographique : Marseille (en particulier les 1^{er}, 5^e, 6^e, 7^e arr.)

2.4.6 CIDFF : CENTRE SOCIAL ENDOUME PRICE

Objectif : Proposer un parcours de remobilisation sociale destiné aux bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi, en associant un mode de garde.

Secteur géographique : Marseille (1^{er}, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e arr.)

2.4.7 ISATIS ACTION SANTÉ

Objectif : À travers l'accès aux soins, favoriser leur autonomie et leur permettre d'engager une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Secteur géographique : Pôles d'insertion de Salon de Provence et d'Arles



AXE 3 : SOUTENIR LA RÉUSSITE DES PARCOURS D'INSERTION EN LEVANT LES FREINS

3.1 LA MOBILITÉ

3.1.1 CENTRALE DE MOBILITÉ MAISON DE L'EMPLOI MARSEILLE

Objectif : Action d'accompagnement à la mobilité.

Secteur géographique : Marseille

3.1.2 PLATEFORME MOBILITÉ WIMOOV

Objectif : Action d'accompagnement à la mobilité.

Secteur géographique : Pôles d'insertion de Salon de Provence, Istres-Marignane, Arles.

3.1.3 PLATEFORME MOBILITÉ WIMOOV

Objectif : Action d'accompagnement à la mobilité.

Secteur géographique : Pôle d'insertion Aix-Gardanne

3.1.4 MOBILE IDÉES - PERMIS DE CONDUIRE

Objectif : Permettre à 50 BRSA inscrits dans un parcours professionnel ou socioprofessionnel, d'obtenir un financement d'un permis de conduire selon trois modalités avec une participation financière.

Secteur géographique : Istres



3.2 LA GARDE D'ENFANTS

3.2.1 PLATEFORME GARDE D'ENFANTS JEDAI

Objectif : Aider à la recherche de solutions de garde d'enfants dans le cadre d'un projet professionnel.

Secteur géographique : Marseille 2^e/3^e, 13^e/14^e, 15^e/16^e arr.

3.2.2 PLATEFORME GARDE D'ENFANTS PROTIS

Objectif : Aider à la recherche de solutions de garde d'enfants dans le cadre d'un projet professionnel.

Secteur géographique : Marseille 1^{er}/4^e/5^e/6^e/7^e/8^e/9^e/10^e/11^e/12^e arr.

3.2.3 MARY POPP'INS - AAI

Objectif : Aider des familles en phase d'insertion socioprofessionnelle au niveau des modes de garde et d'accueil de leurs enfants.

Secteur géographique : Pôle d'insertion Aix-Gardanne



3.3 LES SAVOIR-ÊTRE

3.3.1 VALORISER SON IMAGE PROFESSIONNELLE - LE CANA

Objectif : L'action "valoriser son image professionnelle" consiste en un accompagnement aux bénéficiaires du RSA capables de se projeter dans un métier ou un secteur professionnel pour lesquels un axe d'amélioration a été détecté sur le champ du savoir-être professionnel ou qui méconnaissent les codes en vigueur au sein des entreprises.

Secteur géographique : Marseille (en particulier les 15^e/16^e arr.)

3.4 LES CODES SOCIOCULTURELS

3.4.1 PARCOURS EN COMMUNICATION INTERCULTURELLE ACPM

Objectif : Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle par la communication interculturelle.

Secteur géographique : Marseille

3.4.2 LIAISONS INTERCULTURELLES CONFLUENCE

Objectifs : Faciliter l'accès et l'engagement des bénéficiaires du RSA d'origine étrangère dans leur complexité migratoire et culturelle à s'engager dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

Lever les freins liés à l'interculturalité et qui grèvent l'efficacité de dispositifs d'insertion en matière de formation et d'emploi.

Impliquer les bénéficiaires dans une réelle démarche d'insertion et appuyer l'action des référents en leur fournissant les codes de compréhension de la culture de l'autre.

Secteur géographique : Pôle d'insertion d'Arles

3.5 L'ACCÈS À LA CULTURE

3.5.1 CULTURE DU CŒUR

Objectif : Remobilisation des personnes à travers des sorties culturelles mises en place dans le cadre d'un partenariat entre les structures sociales et les structures culturelles. La culture, même gratuite, reste difficilement accessible au public en difficulté, d'où la nécessité d'un travail de sensibilisation en amont des sorties, en articulation étroite avec les structures d'accompagnement.

Secteur géographique : Département



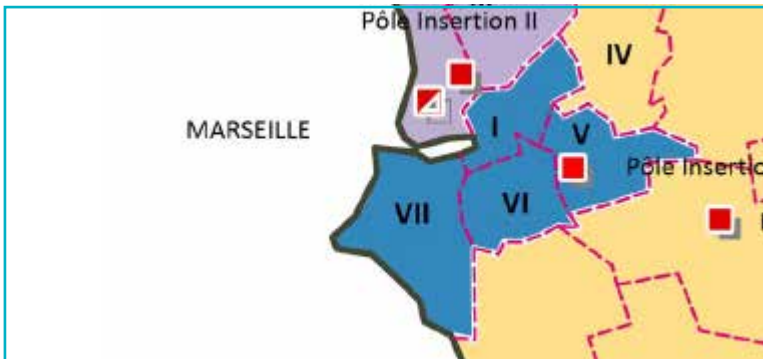
PARTIE 3 :

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE PAR PÔLE D'INSERTION

Dans une logique de proximité et de cohérence, la stratégie voulue pour la période 2024-2026 consiste à décliner ce programme sur chacun des 10 pôles d'insertion en tenant compte des spécificités propres à chaque territoire.

Dédiée à la mise en œuvre opérationnelle du PDI, cette partie technique est présentée sous la forme de fiches synthétiques.

PÔLE INSERTION MARSEILLE I > (1-5-6-7^{es} arrondissements)

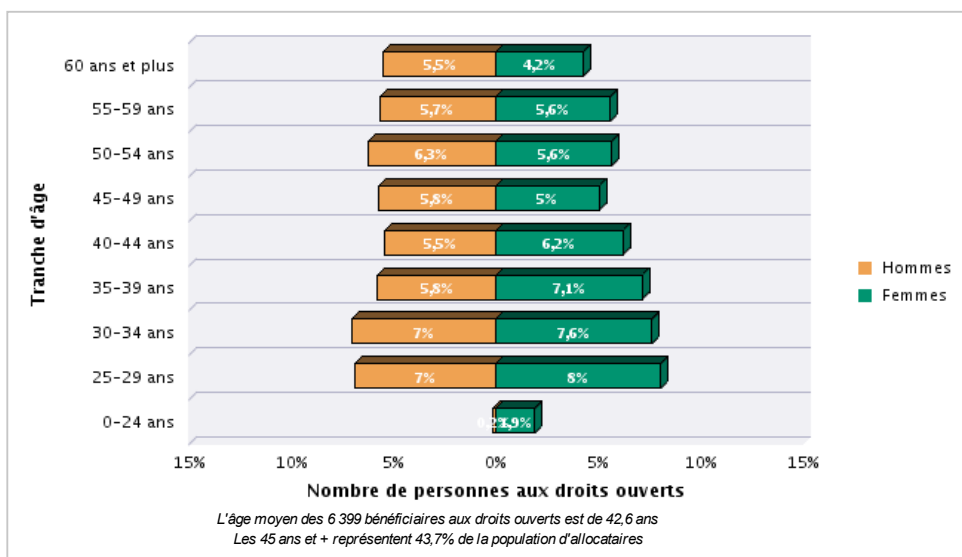
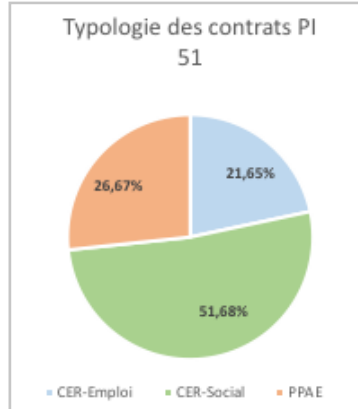
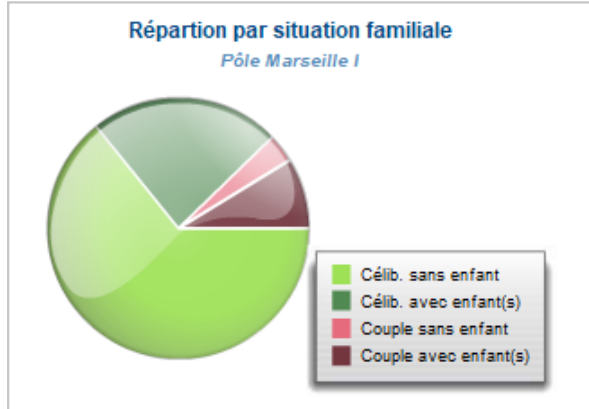
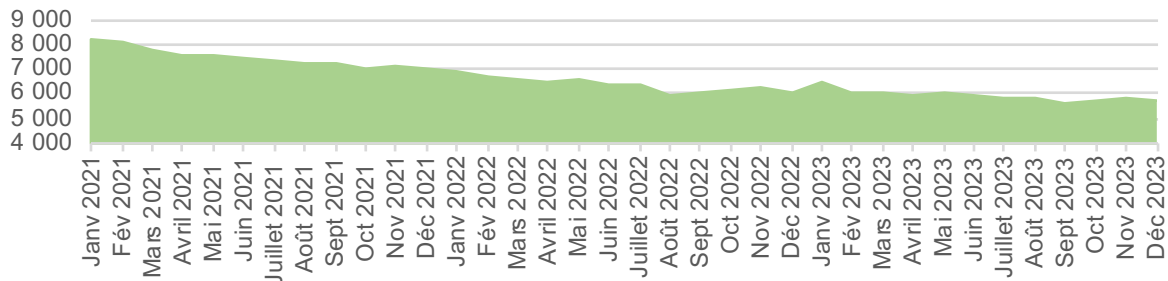


5 711 ARSA* (DÉCEMBRE 2023)
213 entrants et 221 sortants en moyenne en 2023.

* Allocataires du RSA (ARSA)

75,5 % de contractualisation en moyenne

Evolution du nombre de ARSA 2021- 2023 pole 51



Principales caractéristiques du Pôle :

- **Territoire** : 4 arrondissements situés dans l'hyper centre-ville et le centre-ville de Marseille.
- **Public** : hétérogène. On retrouve ainsi sur le 1^{er} arrondissement, une population paupérisée présentant diverses problématiques notamment de logement (hôtels meublés, SDF...). Ce territoire concentre également une forte présence d'artistes, de créateurs et de travailleurs indépendants parmi les publics BRSA.
- Une zone d'emploi très dynamique représentée par des commerces de villes, restaurants et hôtels, espaces culturels et de grands hôpitaux. Les secteurs de l'hôtellerie, restauration, tourisme et du commerce grande distribution prédominent avec un besoin en main d'œuvre en constante progression.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

CELLULE EMPLOI SPÉCIFIQUE "EXPÉRIMENTATION ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BRSA"

Cette instance réunit tous les acteurs de l'emploi du territoire : chargés de relation entreprise (CRE) et accompagnateurs à l'emploi (AE) du Département, de France Travail et des dispositifs conventionnés par le Département, l'animateur territorial et la direction du pôle d'insertion. Cette rencontre bimensuelle a pour objectifs :

> La Promotion de profils

- Remontée de profils de candidats proches de l'emploi provenant des accompagnateurs à l'emploi ;
- Répartition entre CRE pour promotion de profils ;
- Retour sur les actions engagées par les CRE pour les profils existants.

> La mise en commun des offres d'emploi et de la prospection des entreprises

- Partage des recrutements ou des offres d'emploi ;
- Définition et mise en œuvre d'un plan de prospection entreprises partagé.

> La Programmation coordonnée des événements emploi sur le territoire

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre France Travail, le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires.

Consolider la commission de régulation :

- Coordonner et fluidifier les parcours des personnes pour lesquelles une réorientation est envisagée,
- Permettre la mise en place et le suivi des procédures de l'accompagnement renouvelé,
- Permettre la régulation du dispositif et des flux entre les différents partenaires (files actives),
- Permettre la circulation des informations relatives à l'offre d'insertion.

Créer La commission "étude des parcours bloqués" :

- Présenter des situations pour lesquelles le référent de parcours a besoin d'un ou plusieurs avis pour poursuivre l'accompagnement,
- Avoir un regard pluridisciplinaire sur le parcours de la personne accompagnée, et proposer une solution pour la poursuite du parcours de la personne.

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours.

Actions à développer : "Les rencontres de l'insertion du pôle d'insertion des 1^{er}, 5^e, 6^e, 7^e arr.

Créer une commission mobile et interactive mixant les thématiques (emploi, social, santé).

Mobile : l'instance pourra se réunir chez les porteurs d'actions ou de dispositifs.

La structure qui accueille pourra présenter l'ensemble de son offre de service.

Interactive : des témoignages de professionnels et des bénéficiaires, supports vidéo, utilisation de DORA.

Recueil des besoins : Les référents de parcours seront sollicités après chaque commission et en fin d'année pour recueillir leurs besoins.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires.

Consolider la Cellule Emploi

Créer un guide de l'accompagnement pour le bénéficiaire : sous la forme d'un agenda hebdomadaire co-remplé par l'accompagnateur et le bénéficiaire du RSA afin de quantifier les activités pour mieux organiser et structurer sa semaine, de suivre la réalisation des propositions d'activité et de rendre autonome la personne accompagnée.

Incontournables de l'accompagnement

- proposer des ateliers communs (confiance en soi, savoir utiliser les services de France Travail, information sur les immersions en entreprises, préparation aux entretiens d'embauche, simulation d'entretien),
- organiser une rencontre systématique avec le CRE de la structure.



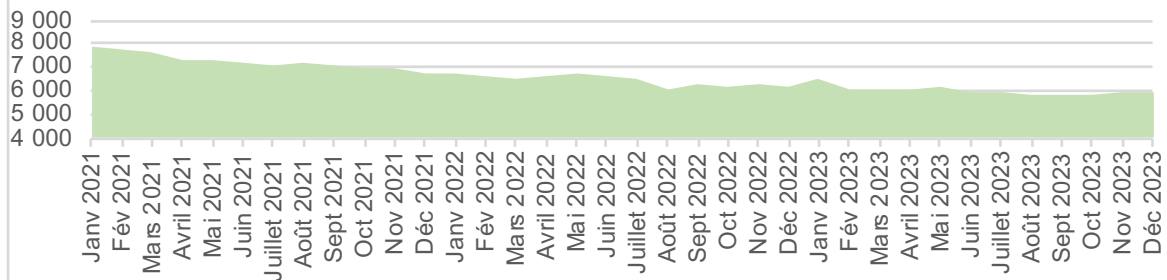
PÔLE INSERTION MARSEILLE II > (2-3^{es} arrondissements)



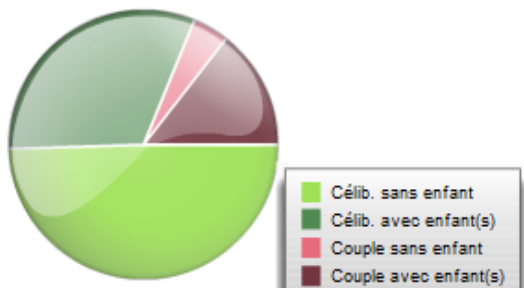
5 970 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
173 entrants et 165 sortants en moyenne en 2023

82,6 % de contractualisation en moyenne

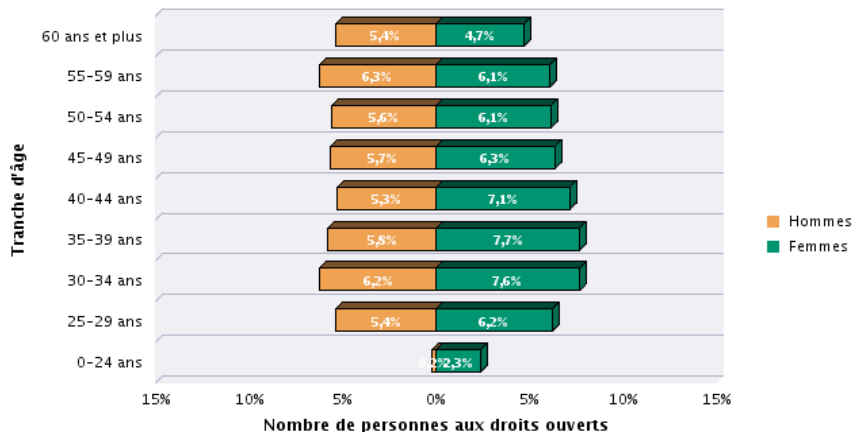
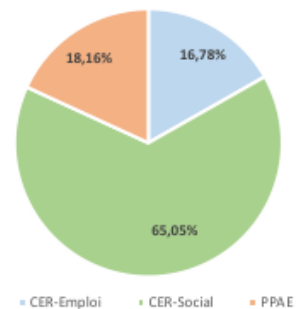
Evolution du nombre de ARSA 2021-2023 pole 52



Répartition par situation familiale
 Pôle Marseille II



Typologie des contrats PI
 52



L'âge moyen des 7 044 bénéficiaires aux droits ouverts est de 43,4 ans
 Les 45 ans et + représentent 46,2% de la population d'allocataires

Principales caractéristiques du Pôle :

Le territoire des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille reste un secteur très paupérisé avec beaucoup de primo-arrivants sur le territoire français. Il en découle que de nombreux bénéficiaires du RSA ont des problèmes linguistiques et de logement. Le taux de pauvreté, soit celui de la population couverte par les bas revenus CAF, est de 48,6 %, le plus élevé des Bouches-du-Rhône. Ce territoire est un territoire de déménagements, et d'hébergements temporaires (CHRS, centres d'accueil de jour et de nuit et de domiciliation). Le taux de monoparentalité y est important, il comprend une zone urbaine sensible. Le 2^e arrondissement intègre une zone d'emploi très dynamique avec le projet Euroméditerranée.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

ACTION GÉNÉRATRICE D'INSERTION ET DE REMOBILISATION (AGIR)

L'action AGIR vise à soutenir les BRSA cumulant de grandes difficultés dans le cadre d'une dynamique collective.

Grâce à des entretiens individuels et des ateliers collectifs, elle permet à des personnes dont les difficultés ne leur permettent pas d'envisager à court terme une insertion professionnelle, de se remobiliser sur un projet d'insertion et de réactiver les liens sociaux.

Cette action à visée départementale a une résonance particulière sur les secteurs précarisés des 2^e et 3^e arr. de Marseille.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le Pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- **Sécuriser les demandes de rétablissement des bénéficiaires** en leur proposant un accueil / conseil systématique en amont de leur démarche pour bien préciser les droits et les devoirs et proposer une orientation rapide vers les partenaires référents de parcours,
- **Organiser des équipes pluridisciplinaires vertes deux fois par an** afin de dynamiser les parcours d'insertion et élargir ces commissions aux CER santé : les "EP vertes" consistent à recevoir chaque référent social de chaque structure d'accompagnement social et de faire un point sur chacune des personnes suivies en file active dans le but de redynamiser certains parcours avec des préconisations d'actions ou de réorientation.

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

- **Redynamiser les commissions techniques** afin d'améliorer la circulation de l'information et la connaissance de l'offre d'insertion disponible : solliciter une intervention systématique des porteurs d'action dans les réunions d'équipe du pôle et des partenaires pour favoriser la communication et la promotion de l'offre, créer une animation de la plateforme DORA,
- **Faire participer les bénéficiaires** lors des commissions techniques afin de mieux prendre en compte la parole de l'utilisateur dans la mise en œuvre des dispositifs d'insertion.

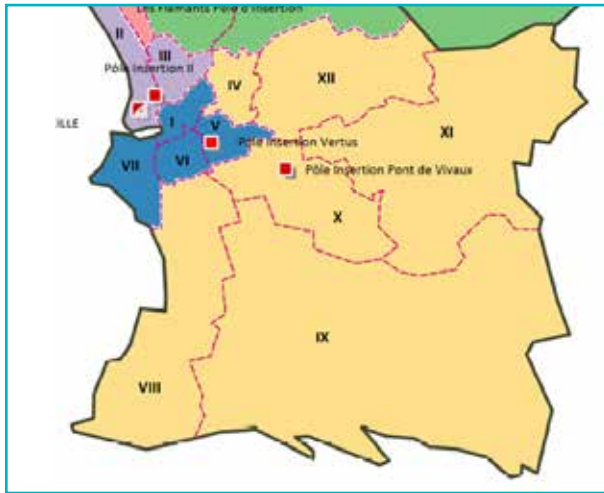
THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA.

- **Renforcer les actions emploi sur le territoire :** procéder à des recrutements immersifs, qui mettent en avant les savoir-être plutôt que les savoir-faire,
- **Consolider l'expérimentation sur la mutualisation des offres d'emploi** avec l'ensemble des partenaires et organiser une prospection des entreprises coordonnée sur le territoire.



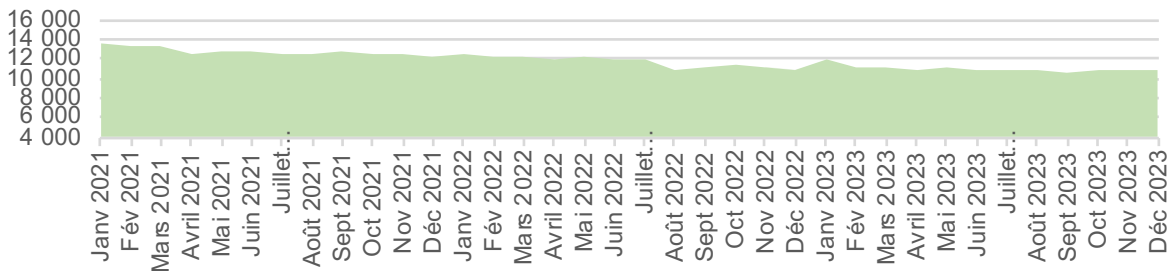
PÔLE INSERTION MARSEILLE III > (4-8-9-10-11-12^{es} arrondissements)



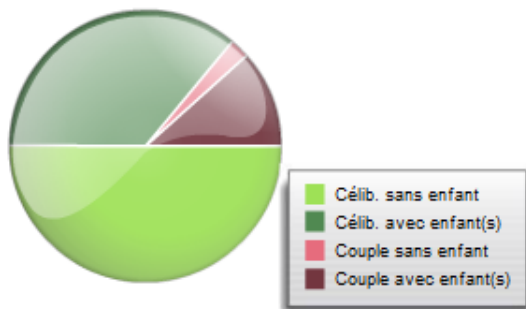
10 856 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
335 entrants et 349 sortants en moyenne en 2023

79,7 % de contractualisation en moyenne

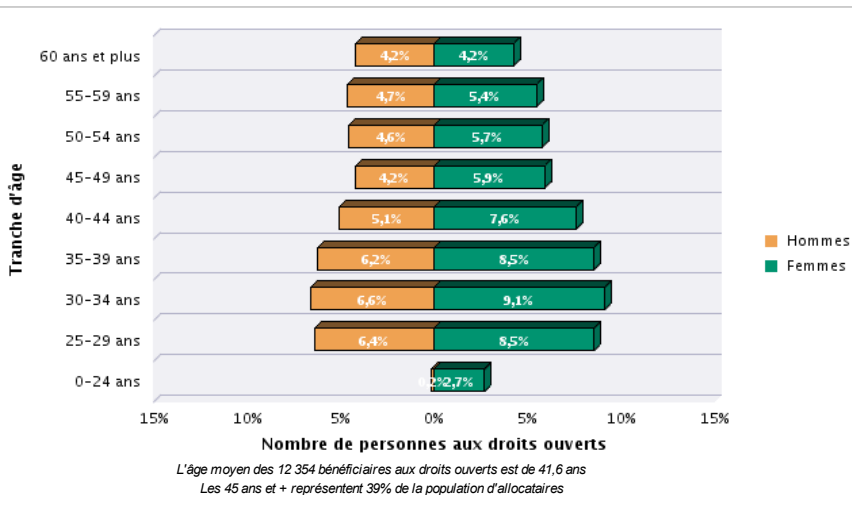
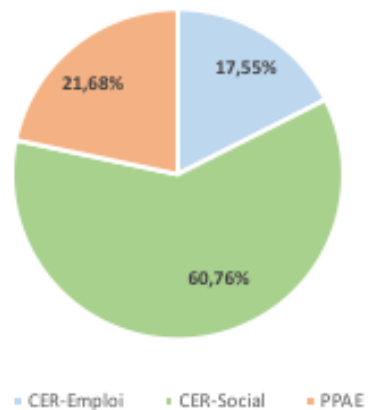
Evolution du nombre de ARSA 2021-2023 pole 53



Répartition par situation familiale
 Pôle Marseille III



Typologie des contrats PI
 53



Principales caractéristiques du Pôle :

Un pôle insertion couvrant 6 arrondissements administratifs de Marseille avec une assise territoriale très étendue et un nombre de bénéficiaires du RSA très important. Richesse et diversité partenariales (emploi et social). Très peu de quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur ce territoire.

Nombreux atouts en terme de bassin d'emploi : présences de zones commerciales (la Valentine, Bonneveine...), proximité de l'autoroute et de la ville d'Aubagne, nombreuses agences d'intérim, existence d'une zone franche, maillage territoriale important.

Importante problématique des publics en terme de mobilité (territoire très étendu, faible niveau de desserte de certains secteurs).

Présence sur le territoire de la maison d'arrêt des Baumettes et de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Menet.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

“ACCOMPAGNEMENT DES ENTRANTS ET SORTANTS DE DÉTENTION”

L'action "Relais accueil des bénéficiaires du RSA des centres pénitentiaires de Marseille/Baumettes et de Aix-Luynes", mise en œuvre par l'APCARS consiste en une intervention en faveur du public incarcéré ou sortant d'incarcération en complémentarité avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) : accompagnement individuel pour l'accès aux droits et régularisation administrative en début d'incarcération, travail sur la réinsertion des détenus via l'accès au RSA et le volet accompagnement en lien avec le SPIP, la CAF, les partenaires de droit commun en sortie de détention.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectifs : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Renforcer les liens avec le service de l'allocation des contrôles administratifs et du contentieux pour donner plus de lisibilité sur les décisions de contrôle et de suspension,
- Permettre une réponse rapide aux demandes de rétablissement des droits RSA : organiser des permanences facilitant les rétablissements et l'orientation rapide des bénéficiaires vers les partenaires référents de parcours,
- Développer de nouvelles modalités de réception du public (informations collectives...).

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectifs : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

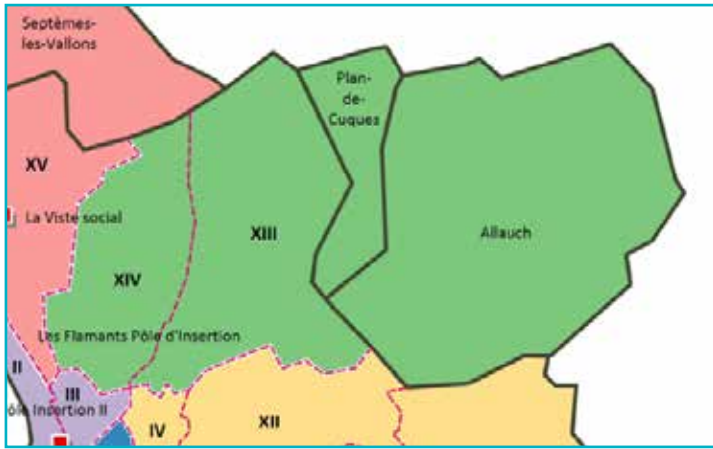
- Développer les forums du territoire en créant des journées portes ouvertes sur certaines actions,
- Solliciter une intervention systématique des porteurs d'action dans les réunions d'équipe du pôle et des partenaires pour favoriser la communication et la promotion de l'offre,
- Mettre en place un journal promotionnel du territoire avec reportages vidéo et témoignages de bénéficiaires du RSA,
- Créer une animation de la plateforme DORA.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

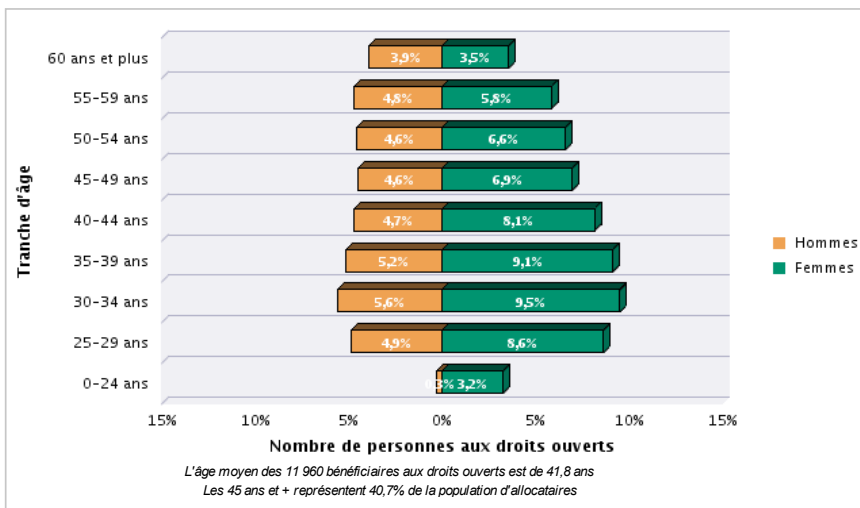
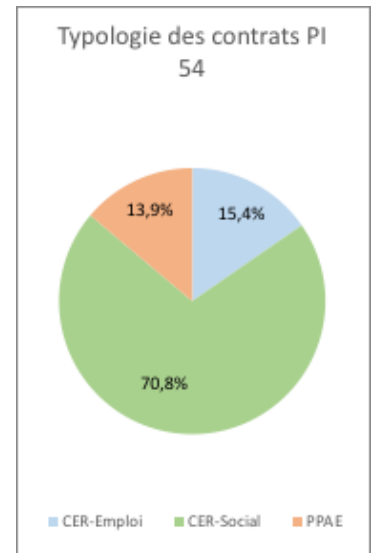
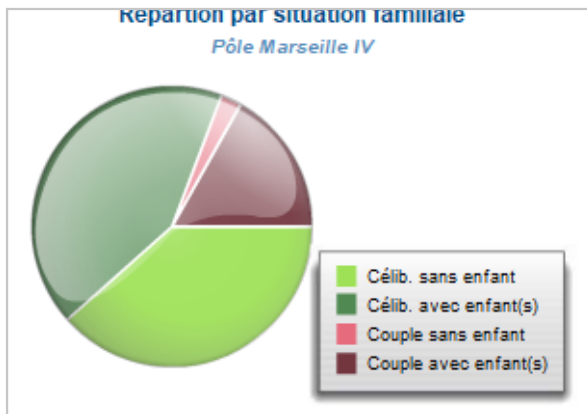
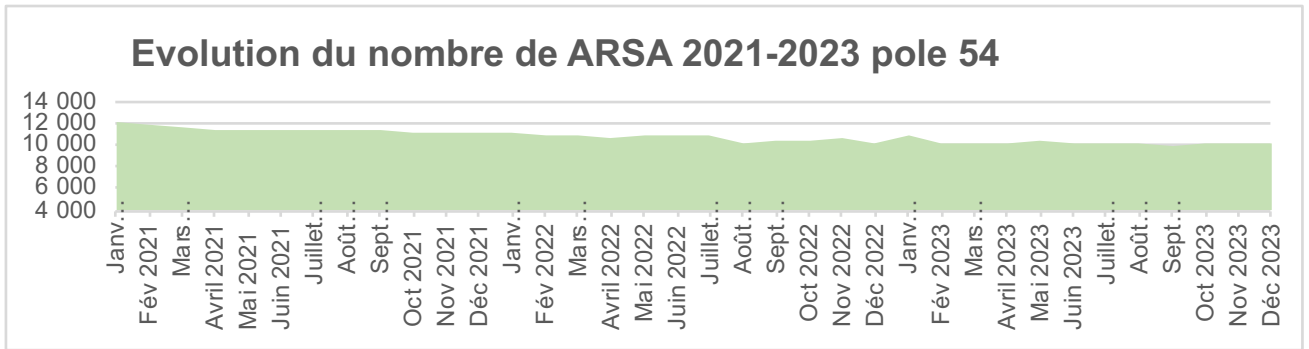
- Proposer une déclinaison territoriale du club des entreprises de Provence sur le territoire,
- Consolider l'expérimentation sur la mutualisation des offres d'emploi avec l'ensemble des partenaires,
- Développer un partenariat fort avec la banque alimentaire pour proposer des missions de bénévolat et des périodes de mise en situation professionnelle dans les parcours des bénéficiaires.

PÔLE INSERTION **MARSEILLE IV** > (13-14^{es} ARRONDISSEMENTS)



10 040 ARSA (décembre 2023)
232 entrants et **232** sortants en moyenne en 2023

77,8 % de contractualisation en moyenne



Principales caractéristiques du Pôle :

Les problématiques spécifiques au territoire sont les problèmes de mode de garde, les problèmes linguistiques et le logement.

On constate un fort taux d'accompagnement social et un territoire quartier prioritaire de la Ville (QPV) étendu : 19 files actives d'accompagnement de "l'équipe emploi" portée par l'agence France Travail du 14^e arrondissement de Marseille.

Les actions de droit commun sont peu nombreuses mais une synergie des opérateurs présents et un tissu partenarial fort sont un atout pour le territoire.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

ACCÈS SANTÉ

L'objectif de cette action est de permettre à des bénéficiaires du RSA de s'engager activement dans une démarche d'insertion sanitaire, sociale et ou/professionnelle en tenant compte de leur état de santé. Organisée essentiellement sous la forme d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels, l'action amène les bénéficiaires à prendre conscience que leur état de santé n'est pas incompatible avec une action d'insertion et/ou un projet d'insertion. La variété des ateliers et la diversité des intervenants, donnent la possibilité aux personnes de comprendre leur maladie, de connaître et d'accepter les traitements, de reprendre confiance et de mettre à jour leur potentiel d'insertion.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Programmer des ateliers pour favoriser l'utilisation des outils métiers : SRS, portail RSA, requête BO, DORA, OUIFORM,...
- Créer des ateliers entre professionnels sur le contrat d'engagement : contenu du contrat, procédures de transmission, de validation et d'instruction,
- Organiser des commissions d'études de parcours avec les partenaires afin d'avoir un regard pluridisciplinaire sur la personne accompagnée et proposer de nouvelles solutions pour la poursuite du parcours.

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

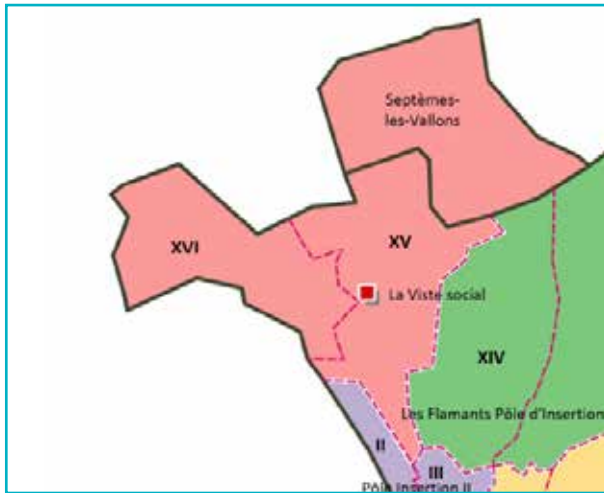
- Mettre en place une veille informationnelle par le biais de commissions techniques à destination de tous les référents de parcours et développer l'outil DORA,
- Créer une journée de l'insertion sur le territoire rassemblant l'ensemble des professionnels avec la participation des bénéficiaires du RSA,
- Programmer des ateliers d'échanges de pratiques visant à réfléchir sur des outils innovants pour la promotion de l'offre d'insertion et la connaissance des actions de droit commun.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

- Promouvoir l'approche globale dans les dispositifs d'insertion en favorisant le rapprochement entre le social et l'emploi,
- Programmer des actions auprès des bénéficiaires du RSA pour promouvoir les métiers et les secteurs qui recrutent sur le territoire.

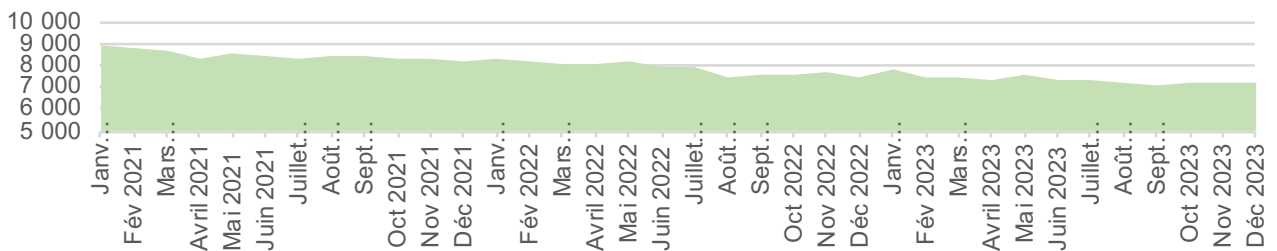
PÔLE INSERTION **MARSEILLE V** > (15-16^{es} ARRONDISSEMENTS)



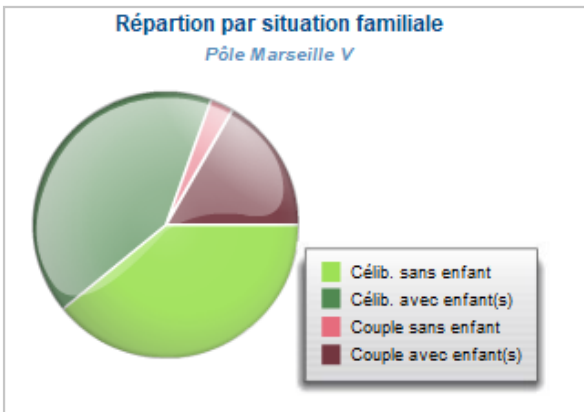
7160 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
181 entrants et **174** sortants en moyenne en 2023

80,8 % de contractualisation en moyenne

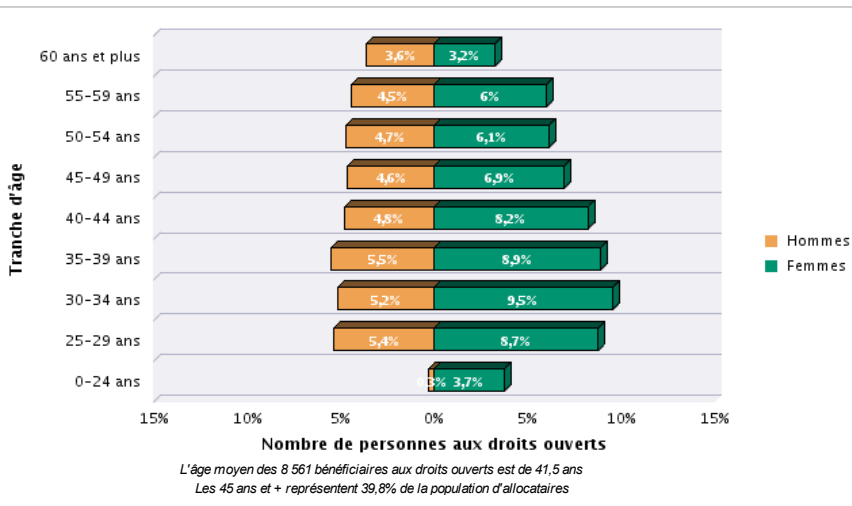
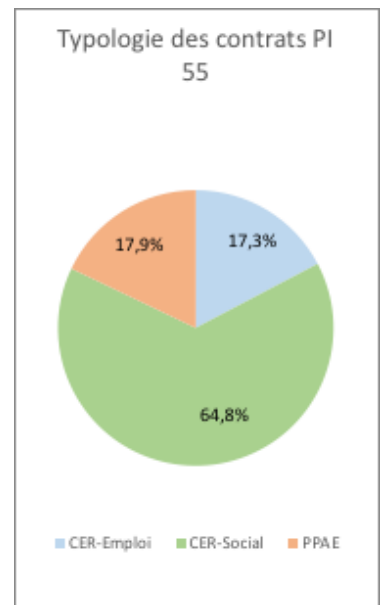
Evolution du nombre de ARSA 2021-2023 pole 55



Répartition par situation familiale
 Pôle Marseille V



Typologie des contrats PI 55



Principales caractéristiques du Pôle :

Le pôle d'insertion compte un nombre important de quartiers prioritaires de la ville (QPV) avec une surreprésentation de familles monoparentales. Il est le 3^e pôle d'insertion marseillais en nombre d'allocataires du RSA.

Le bassin d'emploi est dynamique avec plusieurs zones franches urbaines-territoire entrepreneur (ZFU-TE).

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

VIP (VALORISER SON IMAGE PROFESSIONNELLE)

Proposer un accompagnement aux bénéficiaires du RSA pour lesquels un axe d'amélioration a été détecté sur le champ du savoir-être professionnel, ou de la méconnaissance des codes en vigueur au sein des entreprises. La prestation est organisée en sessions de 5 à 10 personnes. Elle propose à chacun de s'immerger dans un groupe, constitué de personnes qui ne se connaissent pas. Le mode collectif est indispensable pour que chaque bénéficiaire du RSA soit en situation concrète de travailler sur le champ de ses compétences comportementales, ses qualités humaines, ses compétences personnelles et sociales et sur ses savoir-être professionnels. Les "soft skills" sont de plus en plus valorisées par les entreprises et elles sont reconnues comme indispensables au bien-être et à l'efficacité de l'individu en milieu professionnel.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Renforcer les liens avec le service de l'allocation des contrôles administratifs et du contentieux pour donner plus de lisibilité sur les décisions de contrôle et de sanction,
- Organiser cinq commissions de rétablissement par mois pour permettre aux bénéficiaires de retrouver leurs droits au RSA dans un délai rapide,
- Reformuler la commission de réorientation fondée sur une information descendante du pôle et de l'actualité des partenaires de la contractualisation.

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

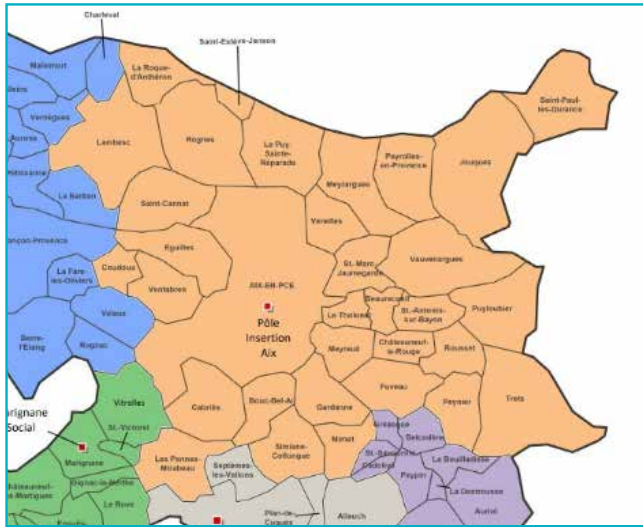
- Organisation du "café de l'emploi itinérant" tous les 15 jours,
- Créer un comité de rédaction par quinzaine sur le temps dévolu aux cafés de l'emploi,
- Organiser des commissions techniques autour de quatre principes socles afin de maximiser les prescriptions sur les dispositifs existants, pour cela les commissions doivent :
 - 1) se dérouler à l'extérieur, dans les lieux d'exécution du porteur d'action,
 - 2) prévoir une visite des locaux pour s'imprégner de l'environnement,
 - 3) valoriser un ou plusieurs témoignages de bénéficiaires du RSA,
 - 4) assurer la présence de chaque partenaire de la contractualisation.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

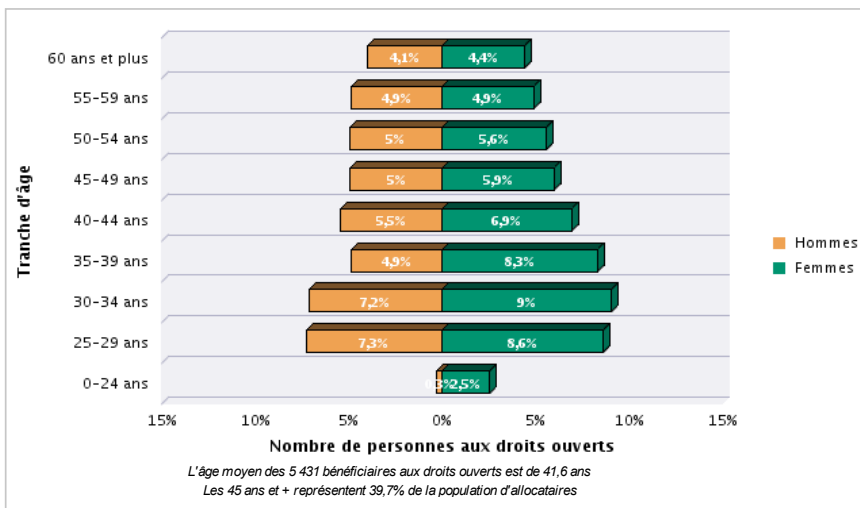
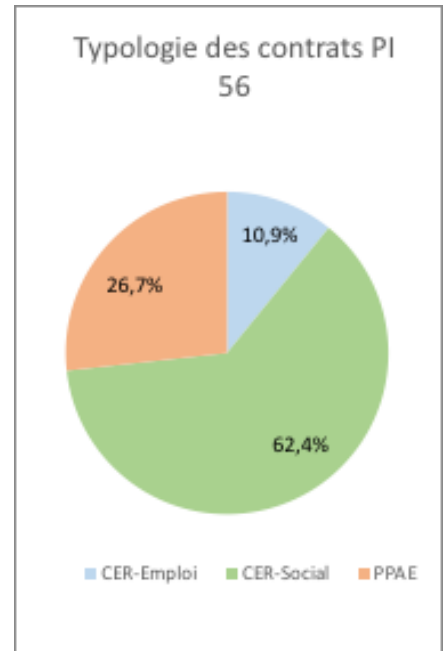
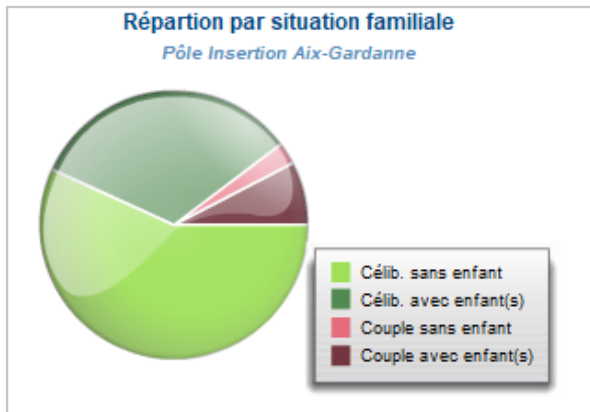
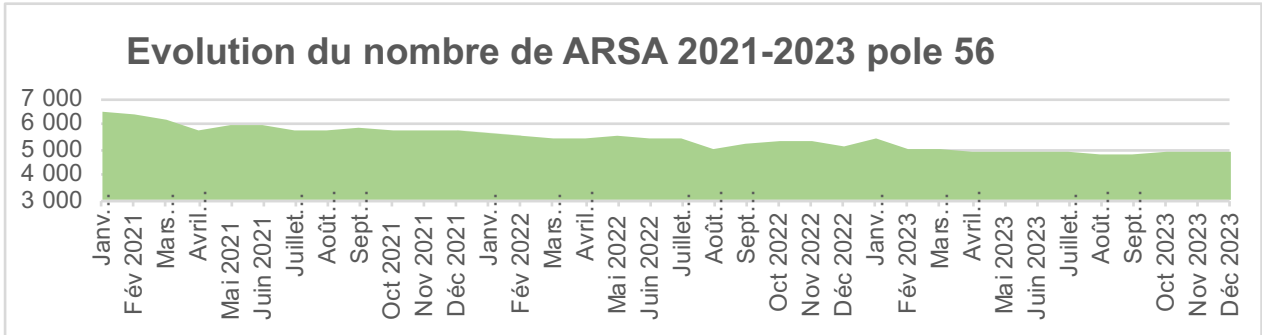
- Mutualiser la prospection des entreprises entre les différents chargés de relation entreprise au service de l'emploi et des dispositifs départementaux,
- Initier une nouvelle action de remobilisation sur la "valeur travail" afin de déconstruire la vision des bénéficiaires sur l'emploi et le rapport coût/bénéfice liée à la reprise d'une activité,
- Veiller à la systématisation des périodes de mise en situation professionnelle dans le cadre des accompagnements à l'emploi,
- Recommander l'utilisation des actions sur les savoir-être professionnels (VIP, VSI pour France Travail, la cravate solidaire), pour améliorer la posture et le positionnement des bénéficiaires du RSA.

PÔLE INSERTION VI > AIX-GARDANNE



4930 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
212 entrants et 241 sortants en moyenne en 2023

80 % de contractualisation en moyenne



Principales caractéristiques du Pôle :

Les problématiques spécifiques du territoire tournent autour des questions de mobilité (réseau des transports en commun en étoile), de mobilisation du public, et de prescriptions sur les actions d'insertion. Le taux de chômage est plus faible que la moyenne régionale et nationale : 6 % sur le territoire d'Aix atteignant ainsi quasiment un taux de plein emploi.

Le territoire possède une zone d'emploi très dynamique avec plusieurs zones d'activités : Les Milles / La Duranne, Plan de Campagne...

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

MARY POPP'INS

L'action a pour objectif d'aider des familles en phase d'insertion socioprofessionnelle, suivies dans le cadre d'un parcours social, d'un parcours emploi ou d'une formation et isolées sur le plan social et familial, à trouver une solution dans leurs difficultés de mode de garde, de parentalité, d'organisation et de gestion du quotidien pour la garde d'enfant.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Sécuriser le maintien des droits du bénéficiaire en développant une organisation interne pour assurer une continuité dans le traitement des contrats d'engagement réciproque,
- Mettre en place un plan d'action interne pour améliorer la fluidité des relations entre agents du pôle et entre le pôle et les services centraux : réunion métier, présence du service de l'allocation des contrôles administratifs et du contentieux à certaines instances du Pôle...

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

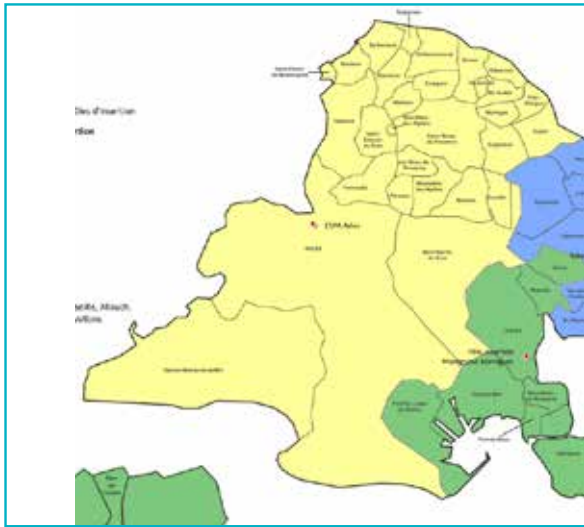
- Organiser des réunions collectives en invitant les allocataires et leurs référents de parcours dans différents lieux : ces rencontres conviviales seront variables en fonction de la structure hôte et seront organisées une fois par mois dans un double objectif de remobilisation des bénéficiaires et de leur apporter des informations sur l'offre d'insertion existante,
- Proposer un kit de présentation utilisable par les professionnels à destination des bénéficiaires :
 - > informations administratives, présentation d'actions sous différentes formes...

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

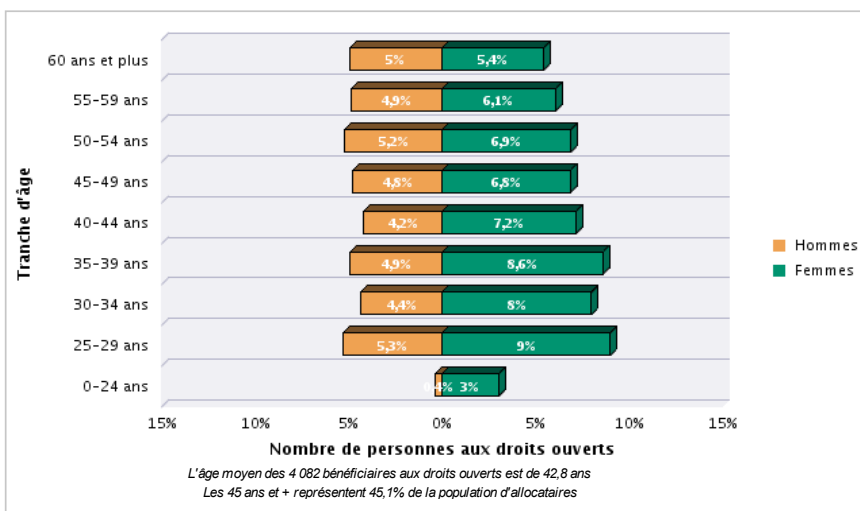
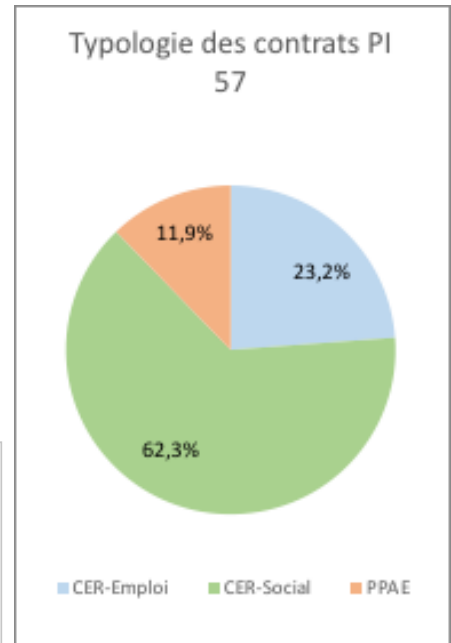
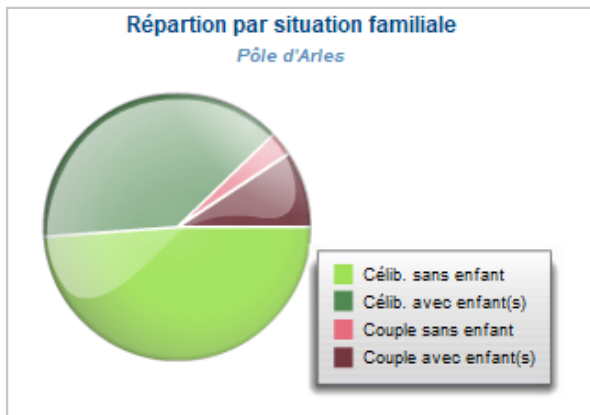
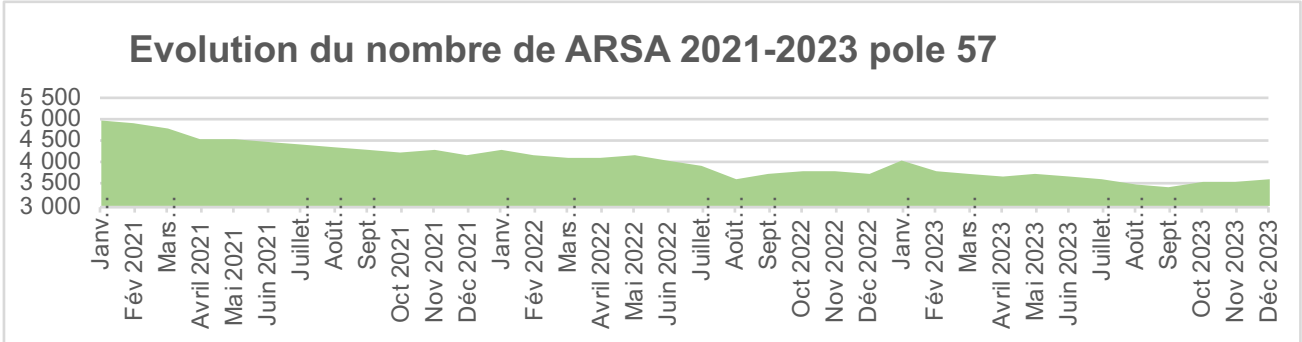
- Continuer à mutualiser les offres d'emploi de l'ensemble des partenaires dans le cadre de la cellule emploi,
- Sécuriser le retour à l'emploi, tant du côté des bénéficiaires que du côté des employeurs : outil à construire de communication auprès des entreprises.

PÔLE INSERTION VII > ARLES



3 617 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
144 entrants et 164 sortants en moyenne en 2023

84,3 % de contractualisation en moyenne



Principales caractéristiques du Pôle :

- Les problématiques de mobilité (absence ou peu de fréquence des transports en commun) et de mode de garde.
- Des problématiques sociales importantes : les efforts doivent se concentrer sur les publics les plus éloignés de l'emploi, besoin d'accompagnement.
- Un constat de la difficulté de mobilisation du public et de prescriptions sur les actions d'insertion.
- Un taux de chômage au-dessus de la moyenne régionale et nationale : 8,8 % sur le territoire d'Arles (1^{er} trimestre 2023).

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

ACTIONS EMPLOI AU FÉMININ : TP CONDUCTEUR DE VOYAGEURS, SECTEUR DU BTP...

Cette action menée par le pôle insertion et par France Travail porte sur des secteurs en tension comme les secteurs du BTP et le métier de conducteurs-trices de bus.

Elle a pour objectif de créer des vocations, d'orienter des femmes bénéficiaires du RSA vers une filière en tension, de donner de l'information métier à un public qui ne l'a pas forcément et qui ne se projette pas sur ces emplois grâce à des informations collectives. Un soutien est également apporté pour les démarches à réaliser, ce projet permettant ainsi de positionner les femmes intéressées sur des formations et les accompagner dans le placement en emploi.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Rédiger un lexique (motifs de sanction, ressources...) pour une meilleure compréhension par les partenaires ayant l'usage de notre outil de parcours,
- Systématiser l'usage de cet outil notamment pour la transmission des contrats d'engagement réciproque y compris ceux de France Travail, par l'ensemble des partenaires,
- Renforcer les liens avec le service de l'allocation des contrôles administratifs et du contentieux pour donner plus de lisibilité sur les décisions de contrôle et de suspension,
- Développer les entretiens tripartites (technicien du Pôle/référent social/bénéficiaire du RSA) pour les parcours bloqués.

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

- Planifier des commissions techniques trimestrielles avec un temps convivial, alternance forum-offre d'insertion et journée du pôle,
- Mettre en place des informations collectives avec les maisons départementales de la solidarité pour présentation de l'offre d'insertion,
- Mettre en place des informations collectives avec les structures à destination des allocataires sur les droits et devoirs et sur l'offre d'insertion existante,
- Développer de nouveaux moyens de communication avec les bénéficiaires : par exemple, SMS pour les informer d'événements à venir.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

- Consolider la dispositif "force emploi" sur le territoire dans la cadre du projet France Travail et s'assurer de la mobilisation de tout le réseau des acteurs de l'emploi dans cette instance,
- Programmer l'intervention du "Bus de l'emploi" sur l'ensemble des communes du territoire pour favoriser "l'aller vers" et développer des actions emploi et des actions de remobilisation sociale.

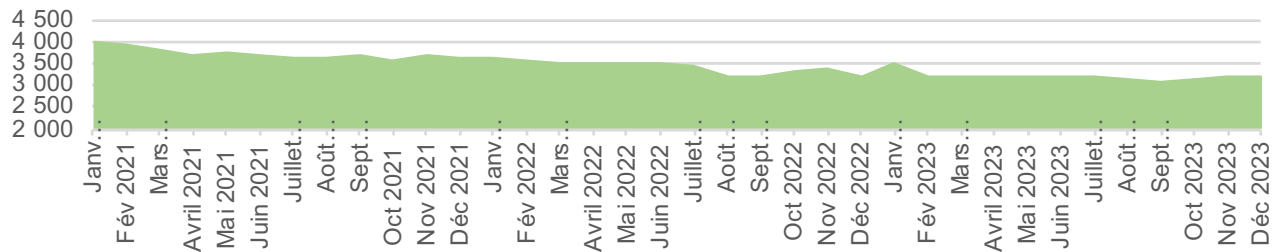
PÔLE INSERTION VIII > AUBAGNE – LA CIOTAT



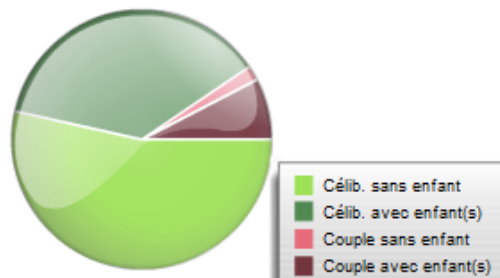
3 234 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
113 entrants et 122 sortants en moyenne en 2023

77,3 % de contractualisation en moyenne

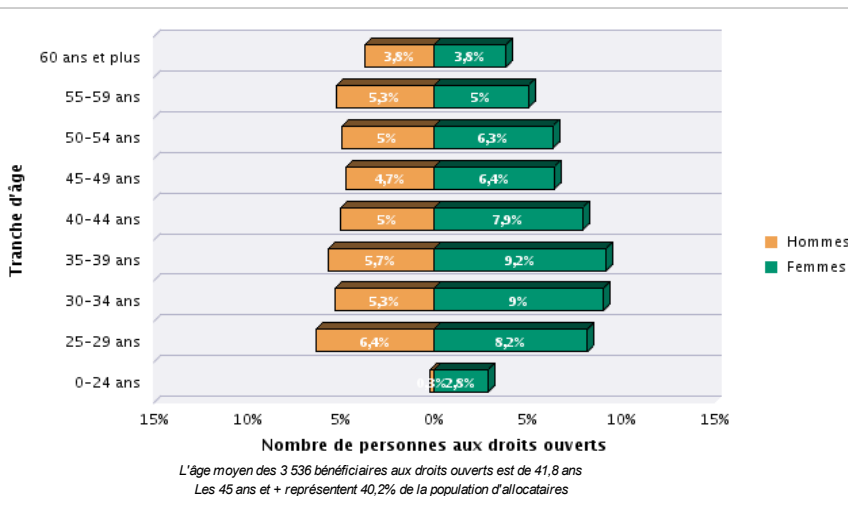
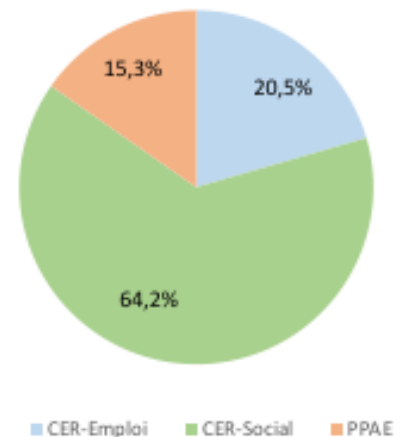
Evolution du nombre de ARSA 2021-2023 pole 58



Répartition par situation familiale
 Pôle Insertion Aubagne-Ciotat



Typologie des contrats PI 58



Principales caractéristiques du Pôle :

Le territoire ne comporte qu'un quartier prioritaire de la ville (le Charrel sur Aubagne), des problématiques de mobilité (notamment sur La Ciotat et Cassis et villages du nord du territoire) sont constatés ainsi que de mobilisation des publics (attentisme, passivité, motivation...)

Le territoire du pôle d'insertion est riche en zones d'activités économiques (Les Paluds-Aubagne/ Gémenos, Napolon-Aubagne, Athélia-La Ciotat) + proximité avec La Valentine.

Il porte un très bon partenariat historique institutionnel et associatif, avec un territoire bien quadrillé par les institutions sociales et économiques.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

“GEX”, POUR GÉNÉRATION EXPERTS PORTÉ PAR CIOTAT INITIATIVES EMPLOI

Compte tenu de l'allongement de l'âge de départ à la retraite, le taux d'activité des seniors est en progression. Les difficultés de retour à l'emploi sont importantes et bien que le taux de chômage des seniors (7,6 %) soit nettement inférieur à celui des jeunes, il est de 1,2 point supérieur à celui de la moyenne nationale en région PACA. Les seniors représentent une part très importante des demandeurs d'emploi de longue durée : 62 %

L'action “GEX” propose un accompagnement renforcé (ateliers collectifs et suivis individuels) de bénéficiaires du RSA de 45 ans et plus par an, désireux de retrouver un emploi, malgré des freins personnels et sociaux prégnants, cette action est portée par “Ciotat initiatives emploi”.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Renforcer certains process internes au pôle d'insertion afin de dynamiser les parcours des bénéficiaires en accélérant certaines procédures,
- Revoir le fonctionnement et la périodicité des commissions de réorientations-régulations qui pourraient se faire “au fil de l'eau” et les remplacer par une commission mensuelle pluridisciplinaire de traitement des situations “bloquantes”,
- Officialiser les commissions de convocation des allocataires tenues uniquement par 2 ou 3 techniciens du pôle et les rendre plus souples à organiser.

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

- Développer la participation des bénéficiaires à l'évaluation des actions qu'ils ont suivies, tant sociales qu'emploi, lors des comités de pilotage territoriaux et tenir compte des remarques formulées avec un retour des mesures rectificatives ou innovantes prises,
- Mise en place d'immersions systématiques des nouveaux professionnels arrivant sur le territoire au sein des autres structures,
- Co-organiser régulièrement sur le territoire des mini-forums de l'offre d'insertion et de l'offre de services, dynamiques et ludiques et insister sur les possibilités existantes de levée de freins et animer ainsi la pratique du logiciel Dora.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

- Promouvoir auprès des employeurs le Label “Entreprises accueillantes”, notamment pour les PMSMP en s'appuyant sur les “Relais employeurs” des zones économiques,
- Accompagner tous les acteurs de l'accompagnement à l'emploi afin qu'ils utilisent au mieux certains outils numériques de France Travail.

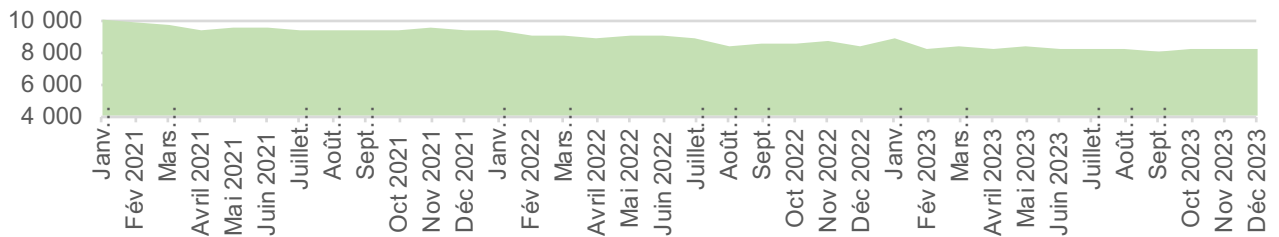
PÔLE INSERTION IX > ISTRES-MARTIGUES-MARIGNANE-VITROLLES



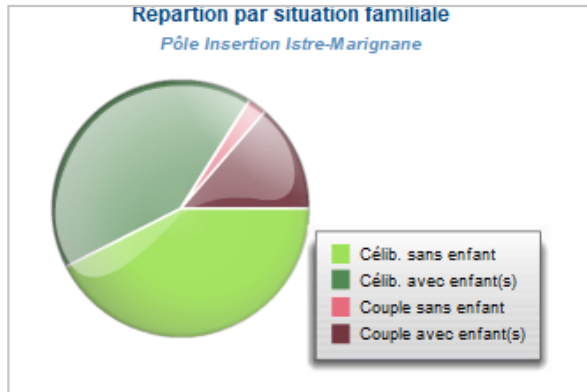
8 311 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
243 entrants et **250 sortants** en moyenne en 2023

82,4 % de contractualisation en moyenne

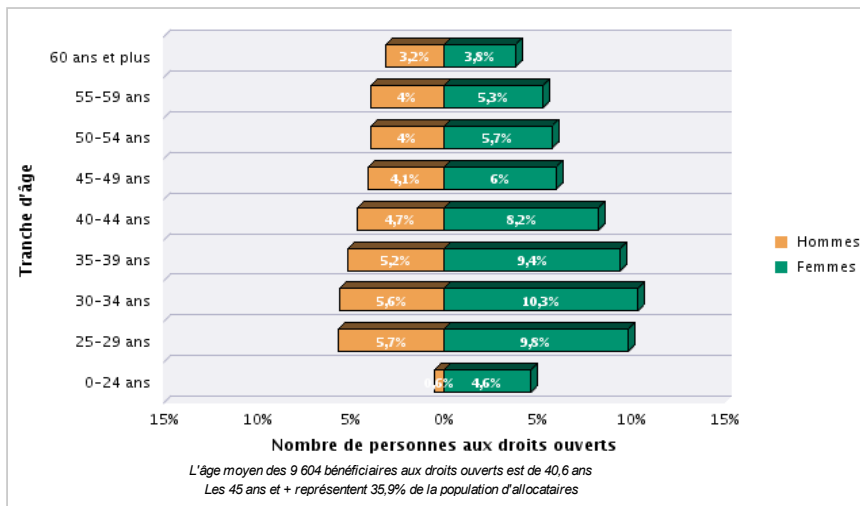
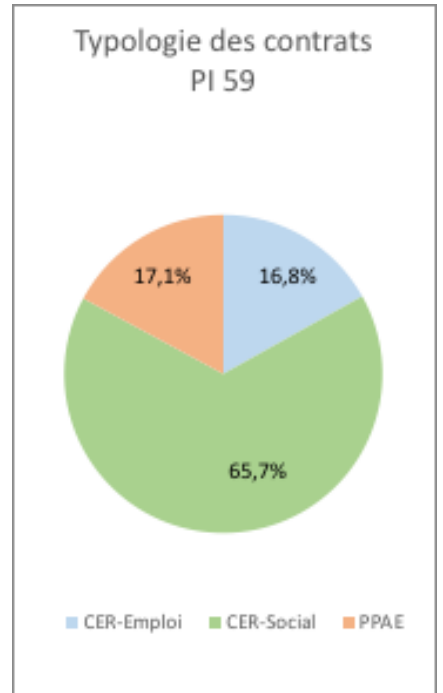
Evolution du nombre de ARSA 2021-2023 pole 59



Repartition par situation familiale
 Pôle Insertion Istre-Marignane



Typologie des contrats
 PI 59



Principales caractéristiques du Pôle :

Le Pôle couvre 3 grandes zones : Istres Ouest Provence, marquée par la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer et le développement de l'activité logistique, le pays de Martigues où prédomine l'activité pétrochimique, et Vitrolles Marignane/côte bleue particulièrement diversifiée dans son activité économique (aéronautique, industries, commerces, aéroport).

On constate de fortes problématiques liées à la mobilité (réseau des transports en commun mal réparti ex ZAC non desservies), à la garde d'enfants et à la mobilisation du public.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

LE BUS DE L'EMPLOI SOCIOPROFESSIONNEL PORTÉ PAR LE PÔLE

Cette sortie du bus de l'emploi est à "vocation socioprofessionnelle". Elle se donne trois objectifs :

- Booster le parcours des bénéficiaires du RSA en rupture qui pourront être orientés le jour même vers une action /un dispositif correspondant à leur besoin (250 personnes convoquées sur la matinée),
- Faciliter et renforcer les échanges et les relations entre les différents professionnels qui œuvrent dans l'insertion,
- Faire prendre conscience aux bénéficiaires du RSA du travail partenarial qui existe entre le social et l'emploi,
- Organisée sur Marignane actuellement cette sortie du bus a vocation à s'étendre sur les 3 territoires du pôle en lien avec les maisons départementales de la solidarité, les lieux d'accueil, les PLIE, les agences de France Travail, les chantiers et entreprises d'insertion et le service emploi.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle d'insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Mettre en place un plan d'action interne pour améliorer la fluidité des relations entre agents du Pôle et entre le Pôle et les services centraux : réunion métier, présence du service de l'allocation, des contrôles administratifs et du contentieux (SACAC) à certaines instances du Pôle...

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

- Développer une animation des professionnels de l'emploi et du social en utilisant la plateforme DORA, comme média,
- Renforcer la communication auprès des prescripteurs en s'appuyant sur les flyers proposés par le Département et en continuant à développer le "aller vers",
- Programmer tous les trimestres des commissions techniques thématiques regroupant l'ensemble des professionnels,
- Créer un forum de l'insertion territorialisé.

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

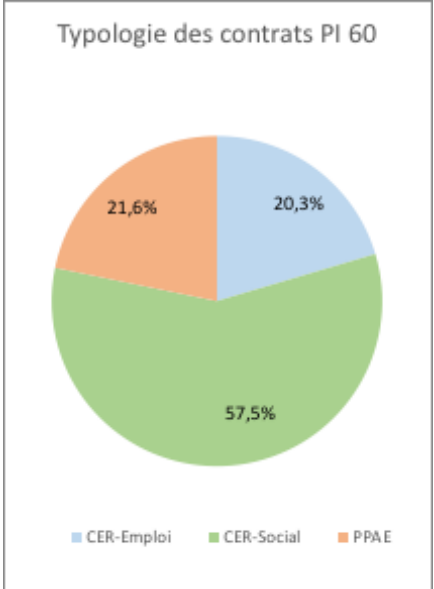
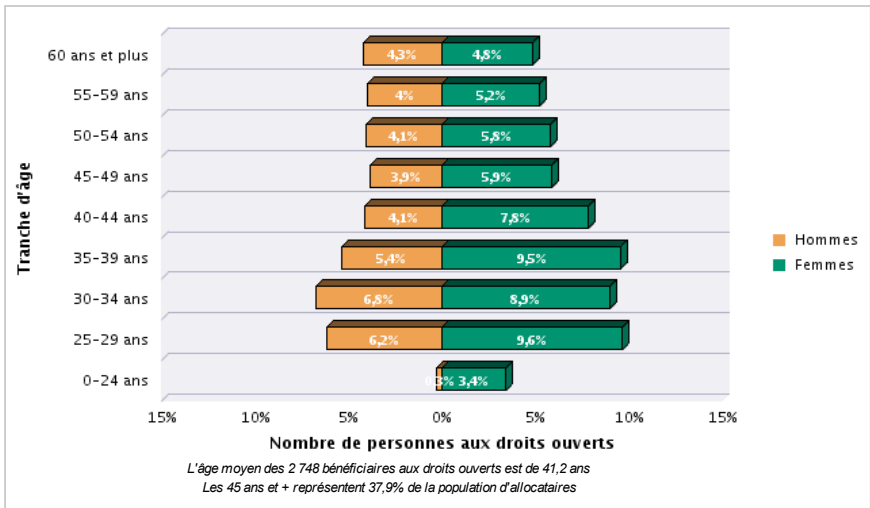
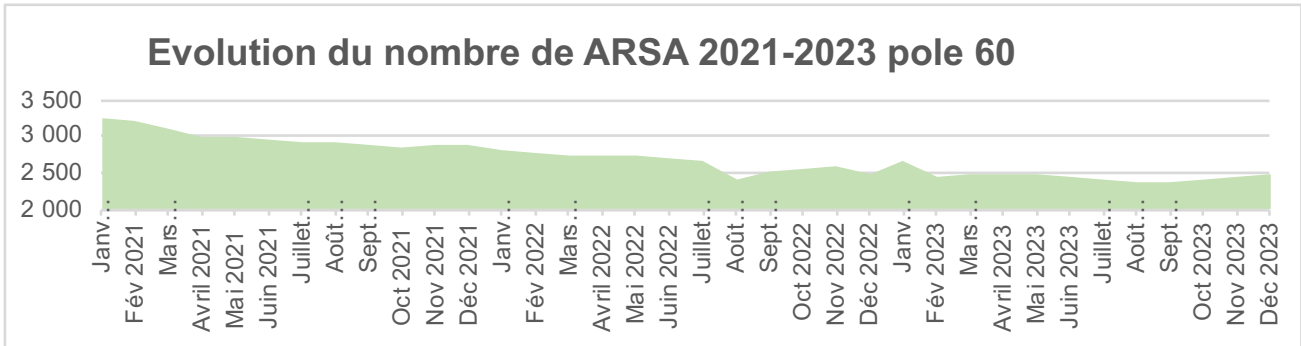
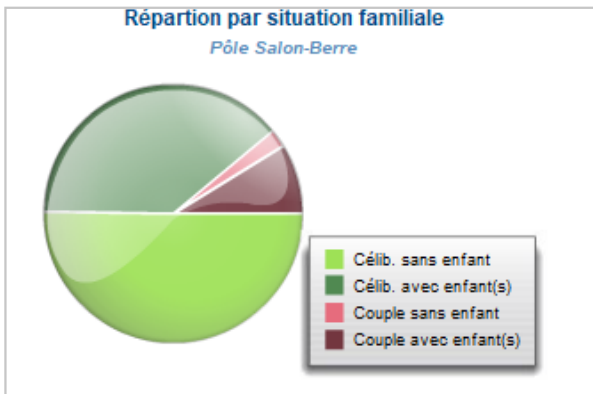
- Développer l'accès à la formation professionnelle des bénéficiaires du RSA par l'utilisation des nouveaux outils numériques (OUIFORM, Estime formation, immersion facilitée...),
- Améliorer l'efficacité des événements emploi avec la mise en place d'un suivi des événements emploi de territoire au travers d'indicateurs de réussite (ex nombre de participants, suivi de cohortes à 3 ou 6 mois pour voir si après leur participation à l'action il y a une évolution dans leur parcours.

PÔLE INSERTION X > SALON-BERRE



2 474 ARSA (DÉCEMBRE 2023)
99 entrants et 104 sortants en moyenne en 2023

77,1 % de contractualisation en moyenne



Principales caractéristiques du Pôle :

Le territoire du pôle d'Insertion est assez étendu géographiquement puisqu'il regroupe 17 communes. Son identité est à la fois urbaine (communes de Salon-de-Provence, Berre, Rognac) mais aussi rurale. De ce fait, les freins liés à la mobilité sont très importants.

Ce territoire se caractérise par un partenariat de proximité, particulièrement actif et dynamique entre les différents professionnels (spécificité des réunions mensuelles des acteurs locaux de l'emploi, diffusion généralisée des informations par les différentes structures, montage d'actions communes et mobilisation particulière de tous les acteurs de l'emploi sur chaque instance et manifestation).

Les secteurs d'activité dominants sont les suivants : Transport et logistique, services à la personne, nettoyage des locaux, hôtellerie-restauration-tourisme.

ZOOM SUR UNE ACTION DU TERRITOIRE

L'ACTION "SAS PRÉVENTION RSA"

L'action "SAS PRÉVENTION RSA" est portée par la Mission locale du Pays Salonnais à destination des ayant-droits de parents allocataires du RSA âgés de 16 à 24 ans / Jeunes de + de 24 ans, et éligibles au RSA dans l'année.

L'objectif est un accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle afin de prévenir une entrée précoce dans le dispositif du RSA. Il s'agit d'un accompagnement spécifique emploi renforcé par l'utilisation de l'offre de services globale de la Mission locale (réseau d'entreprises, Forums emploi, réseau de parrainage) et le traitement des difficultés annexes d'ordre administratif, familial, linguistique, d'implication et d'assiduité, de posture professionnelle... Travail sur la transition vers des dispositifs tels que le PACEA et la Garantie Jeune et/ou vers l'emploi, la formation.

THÈME 1 : SÉCURISATION DES PROCÉDURES

Objectif : fluidification des relations entre le pôle Insertion, les services centraux, les partenaires de territoire et les bénéficiaires :

- Organiser des "commissions d'études et de validation des Parcours" par dispositif en présence du prestataire pour permettre, au travers d'un balayage des files actives de réaliser une étude en commun des contrats d'engagement réciproque,
- Faire participer systématiquement un conseiller d'orientation RSA du pôle aux commissions de réorientation afin :
 - > d'assurer la gestion des délais de régularisation en temps réel suite à l'orientation vers un dispositif (augmentation ou réduction du délai)
 - > de permettre soit l'intégration plus rapide dans la nouvelle structure de suivi, soit l'application de la sanction (radiation ou passage en équipe pluridisciplinaire).

THÈME 2 : ANIMATION DE L'OFFRE

Objectif : Développer de nouvelles formes de promotion de l'offre d'insertion auprès des professionnels et des bénéficiaires pour permettre une meilleure adhésion au parcours :

- Élaborer un calendrier partagé des actions par territoire ou bassin d'emploi pour éviter le chevauchement d'actions et la sur-sollicitation des publics,
- Modifier l'approche du candidat dans sa connaissance de l'offre et dans sa mobilisation : limiter les réunions d'information descendante au profit de témoignages (directs ou filmés) de bénéficiaires ayant déjà pu participer à des actions, notion d'échange de pairs à pairs,
- Organiser des rencontres dans des lieux différents et innovants tout en répondant aux problèmes de mobilité en se rapprochant des communes les plus éloignées (Espace co-working, utilisation du Bus de l'emploi...).

THÈME 3 : ACTIVITÉ

Objectifs : développer les actions emploi, sociales et santé à destination des bénéficiaires du RSA, participer à l'animation de la relation entreprise sur le territoire, améliorer la prospection des offres d'emploi et la rendre accessible aux bénéficiaires du RSA :

- Avoir une veille à jour du diagnostic territorial : l'idée est de tenir compte de la spécificité de nos publics et de notre territoire pour construire des actions emploi,
- Développer les visites d'entreprises et les immersions qui permettent aux bénéficiaires de mieux comprendre le marché du travail et son évolution, de mieux appréhender un secteur d'activité et de se projeter beaucoup plus facilement et concrètement sur un poste visé avec ses spécificités et ses contraintes,
- Développer un réseau d'entreprises commun engagé non plus seulement sur les questions de recrutement mais sur une démarche inclusive (ex : tutorat, réseau de parrainage adultes via nos dispositifs d'accompagnement type DAPE, recrutement inversé...).

